

Québec tentera d'enrayer tout commerce de charogne

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Une série de mesures draconiennes visant à donner au gouvernement le "contrôle total" du commerce de la viande au Québec sera promulguée d'ici la fin du mois et mise en vigueur par étapes jusqu'à l'automne.

Le ministre de l'Agriculture a en effet rendu public hier un programme global et ambitieux, qui découle de la loi 31 adoptée en juillet dernier, des amendements qui y sont apportés par le projet de loi 39 déposé hier à l'Assemblée nationale, ainsi que du règlement, fort détaillé

et sévère, sur les produits agricoles et les aliments.

Pressé par les révélations fracassantes de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), l'Opposition parlementaire, l'opinion publique et la dégradation de la marque "Approuvé Québec", M. Normand Toupin a décidé d'entreprendre "une action énergique et immédiate pour la protection du consommateur québécois".

En voici les points saillants:

- d'ici un mois, un permis du minis-

tere sera nécessaire pour exploiter un abattoir ou un atelier d'équarrissage;

- tous les établissements reliés à la transformation et au commerce de la viande seront soumis à une inspection obligatoire;

- tous les établissements de produits alimentaires (supermarchés, boucheries, dépanneurs, et le reste) devront s'enregistrer auprès du ministère;

- les encans d'animaux seront réglementés de façon sévère;

- le service d'inspection du ministère

sera réorganisé et le nombre d'inspecteurs de viande porté de 65 à 115 environ;

- une technique de détection de la viande provenant d'animaux morts sans abattage est mise au point avec un expert;

- le commerce des ateliers d'équarrissage, de la viande impropre à la consommation humaine et communément appelée charogne, est soumis à des dispositions particulières et à des pénalités lourdes en cas d'infraction;

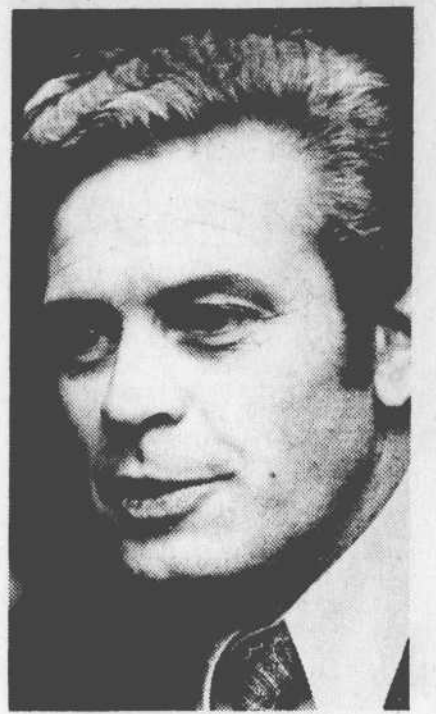
- les petits abattoirs seront regroupés

et fusionnés, sous l'égide de Soquia;

- d'autres mesures pourront être prises à la lumière du rapport de la CECO.

Adoptée il y a près d'un an, la loi 31 sur les produits agricoles et les aliments n'est pas encore en vigueur, en l'absence de règlements pertinents. Ces derniers ont été étudiés en commission parlementaire au cours de l'hiver, et ils portent sur les points suivants: la viande pour consommation humaine, l'inspection, l'équarrissage, la viande de cheval, le transport, et

Voir page 6: La charogne



Normand Toupin

sommaire

- La justice "ça n'existe pas" pour les économiquement faibles — page 2

- Drummondville et la Mauricie ont eu leur part de viande avariée

- La BCN pourra écouler jambon et bacon de Federal Packing — page 3

- La paix par la prospérité à Suez: un éditorial de Georges Vigny

- Que s'est-il passé chez les débauchés: une analyse de Claude Ryan — page 4

- Une succursale bancaire qui ne prête pas qu'aux riches

- Le crédit social doit se redéfinir, déclare André Fortin — page 7

- Une hausse du pétrole inévitable?

- Le marché du siècle bloqué par le Rassemblement wallon — page 9



Les aveugles protestent

Victimes de discrimination dans les restaurants, dans les cinémas, dans la majorité des magasins, refus dans les taxis et dans plusieurs autres endroits publics, les aveugles accompagnés de chiens-guides, ont décidé de passer à l'action.

Lundi prochain, le 9 juin, à midi, ils se regrouperont au parc Laurier à Montréal (coin Montana et Laurier) et circuleront dans les rues, accompagnés de leurs chiens. Ils se rendront au bureau du ministère des Affaires sociales, rue Saint-Denis et remettront à M. Claude Forget, une copie d'un mémoire envoyé depuis trois mois, au ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette.

Les aveugles réclament le droit de circuler librement avec un chien-guide et d'avoir accès à tous les endroits publics. Le mémoire remis à M. Choquette, réclame une loi protégeant les usagers de chien-guide.

La situation des aveugles est dramatique, ont déclaré hier les responsables de ce regroupement des aveugles qui ont choisi cette première action spectaculaire, avant de revendiquer d'autres droits tout aussi importants comme le droit au travail, à l'éducation, au logement, sans discrimination. (Photo Alain Renaud)

Les commissions scolaires regimbent contre un "tuteur abusif": le ministère

par Lise Bissonnette

Les commissions scolaires du Québec en ont assez de la "tutelle administrative" du ministère de l'Éducation et de "l'usage abusif qu'il fait de son droit de regard" sur leurs œuvres. Aussi bien ont-elles l'intention d'exiger du ministère qu'il exécute dès l'automne prochain

les mesures de décentralisation que son titulaire, M. François Cloutier, prône et annonce depuis son entrée en fonction, il y a au-delà de trois ans.

Un peu plus et le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Hubert Lavigne, accusait le ministère de ne pas respecter la loi de l'instruction publique. Celle-ci, explique-t-il, fait de la commission scolaire un véritable gouvernement local, avec des responsabilités précises, des droits et des pouvoirs clairement établis. Mais la réalité est toute autre, et l'amorcellement de règlements et directives ministérielles sur la tête des commissions est en voie d'en faire de simples "agences de distribution de services".

Dans un dossier rendu public hier et intitulé "La Décentralisation", la Fédération explique longuement à quoi doit ressembler le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires et appelle à une concertation entre ces deux paliers, dès la rentrée scolaire. On devrait y reviser et mettre à jour conjointement "les lois, règlements, directives, de façon à les rendre conformes aux exigences d'un système décentralisé".

De quoi se plaignent donc les commissions scolaires? En premier lieu d'être enserrées dans la "politique administrative et salariale" du ministère, qui régit toute leur gestion par une série de normes d'une précision outrancière.

Ainsi une commission ne peut décider

de son propre chef d'ajouter un adjoint à son directeur général, ou de recruter un "professionnel" dont elle a besoin si, en le faisant, elle dépasse les normes. Un tel dépassement peut en effet entraîner une sanction ministérielle qui déclarerait

Voir page 6: Commissions

Les CF-101 cloués au sol

OTTAWA (CP) Les appareils de type CF-101 Voodoo qui assurent la défense aérienne du Canada sont cloués au sol depuis deux semaines tandis que des spécialistes tentent de déterminer les causes d'une panne de moteur qui s'est traduite par l'écrasement de l'un de ces appareils à Bagotville.

Le fait que le Canada soit sans défense aérienne depuis deux semaines a été révélé aux Communes par un député libéral qui a précisé que ces appareils ne prenaient les airs que pour quelques heures seulement par semaine.

Des 41 appareils qui constituent les forces aériennes du Canada, seulement

quelques-uns sont en état de voler. Les autres étant peu sûrs, étant donné leur âge et l'usure de leurs moteurs.

Ces appareils, qui doivent être remplacés en 1980, ont été touchés par plusieurs incendies au cours des derniers mois.

Un porte-parole du ministère de la Défense a par la suite confirmé que les Voodoo étaient cloués au sol exception faite de ceux qui répondent à des alertes du NORAD.

Ce porte-parole a précisé que l'écrasement d'un CF-101 à Bagotville était attribuable à une panne de moteur et que tant que les causes de cette panne ne se-

Voir page 6: Les CF-101

69.5 à 30.5, selon la TV

Un oui apparemment massif des Britanniques à l'Europe

LONDRES (par l'AFP et Reuter) — Procédant au premier référendum de leur histoire, 40 millions de Britanniques ont décidé hier par un oui apparemment massif de rester dans la Communauté économique européenne, scellant ainsi une fois pour toutes leur sort.

A la fermeture des 50.000 bureaux de vote, la télévision commerciale britannique (ITN) a réalisé sa première projection auprès de 10.000 électeurs à leur sortie de l'isoloir. Ses résultats sont sans équivoque: la Grande-Bretagne reste dans l'Europe avec 69.5% de "oui" et 30.5% de non.

Il faudra attendre cet après-midi pour connaître les résultats du référendum sur l'Europe, le dépouillement global ne

commençant que dans les premières heures de la matinée à Londres.

Si pour l'ensemble de la presse et des milieux politiques britanniques la victoire du "oui" ne fait aucun doute, la grande inconnue demeure la participation électorale.

Avant que l'on puisse en juger, les électeurs ont quelque peu boudé les bureaux de vote en Écosse, dans le Pays de Galles et en Irlande. Dans le sud du pays, la participation électorale devrait atteindre celle des élections générales (68 pour cent) d'octobre dernier.

Le premier ministre, Harold Wilson, redoute d'ailleurs par-dessus tout un taux d'abstention élevé qui fournirait aux adversaires du Marché commun, nombreux

au sein du gouvernement et du Parti travailliste, le prétexte pour contester la valeur des résultats du référendum.

En effet, si le nombre des "oui" est inférieur à vingt millions, les partisans du "non" pourront toujours affirmer que la majorité des électeurs britanniques n'a pas voté le maintien du pays dans le marché commun.

Or, M. Wilson espère bien que la question de l'appartenance de la Grande-Bretagne à la CEE sera une fois pour toutes tranchée après ce référendum, qui aura été une source de divisions profondes pour le parti travailliste, faisant même éclater la solidarité ministérielle.

Les violentes polémiques qui ont éclaté

Voir page 6: Grande-Bretagne

L'examen du fonds de grève plonge la CSN en pleine crise

par Louis-Gilles Francoeur

L'examen des difficultés financières du fonds de grève de la CSN a plongé les délégués du bureau confédéral, réunis dans la métropole, dans une véritable crise de conscience qui pourrait résulter dans la convocation d'un congrès spécial à court terme.

Même si les propositions de l'exécutif semblent recueillir une faible majorité des délégués, plusieurs d'entre eux ont réclamé un réexamen des modes de financement et d'administration de la centrale en vue de trouver une solution définitive aux problèmes du fonds de secours. Accusés par les syndicats en grève de manquer de solidarité, les opposants aux mesures destinées à renforcer le fonds de défense de la centrale ont répété à l'envi que leurs membres avaient atteint "le plafond de leur capacité de payer" et qu'il était illusoire de décréter une cotisation spéciale dont plusieurs syndicats ne voudraient pas.

Le problème est donc demeuré entier hier puisqu'aucune décision n'a pu être prise avant l'ajournement du Conseil confédéral, qui réunit quelque 300 délé-

gués. Le bureau confédéral de la centrale, de dimension plus restreinte, devait tenter d'accoucher hier soir d'une solution de compromis élaborée à partir des nombreuses interventions des deux derniers jours. Elle sera soumise aux délégués ce matin si les membres du bureau sont parvenus à un accord.

Un important amendement aux mesures proposées a été inscrit hier par le secrétaire-trésorier de la Fédération des Affaires sociales, M. Pierre Lachance.

Cette fédération s'était opposée la veille au décret d'une cotisation spéciale d'un dollar par membre d'ici le congrès de juin 1976.

L'exécutif de la centrale avait de plus proposé de couper les prestations de grève, actuellement de \$30 et \$50 par semaine, à \$20 et \$30 respectivement pour les célibataires et les grévistes mariés après quatre semaines de conflit. La proposition générale prévoyait aussi un

Voir page 6: La CSN

Une cargaison-test en route ?

À Suez, un 5 juin en a fait oublier l'autre

(par AFP et Reuter) — Le 5 juin 1975 efface le 5 juin 1967: à 11h30 locales, le président Sadate, en uniforme d'amiral à bord du destroyer 666 de la marine égyptienne, est entré dans le canal de Suez pour naviguer jusqu'à Ismailia entre deux berges ne relevant désormais que de la totale souveraineté égyptienne.

Pendant toute la nuit, des milliers de véhicules: autobus, camions, taxis, voitures particulières, avaient roulé du Caire à Port-Saïd, transportant officiels égyptiens, invités, délégations de toutes sortes et près de 500 journalistes de la presse internationale.

Port-Saïd s'était couvert de banderoles glorifiant le président Sadate, l'Égypte et la réouverture du canal: "Sadate arrive, la prospérité aussi", "L'Égypte met 5.000 ans de civilisation à votre service", "Vive Sadate le héros du 6 octobre".

Presque tous les habitants, 100.000 environ sur les 250.000 qu'ils étaient avant 1967, s'étaient juchés sur les toits et les terrasses pour mieux voir.

A 10h00 locales, le président Sadate, en uniforme blanc d'amiral de la flotte égyptienne, portant toutes ses décorations, descendait de l'hélicoptère qui l'amenaient du Caire.

Puis il se dirigeait rapidement en voiture jusqu'au bâtiment de la compagnie du canal, construction de style fin de siècle européen, surmonté d'une vaste coupole orientale, situé au bord même de l'eau.

Dans une brève allocution, le président Sadate a rappelé aux pays amis de l'Égypte qu'Israël occupe toujours certains territoires arabes. L'Égypte réaffirme sa détermination à assumer ses devoirs pour la récupération de la terre arabe, a-t-il ajouté.

Le destroyer "Six Octobre" a tiré une salve de vingt et un coups de canon lors-

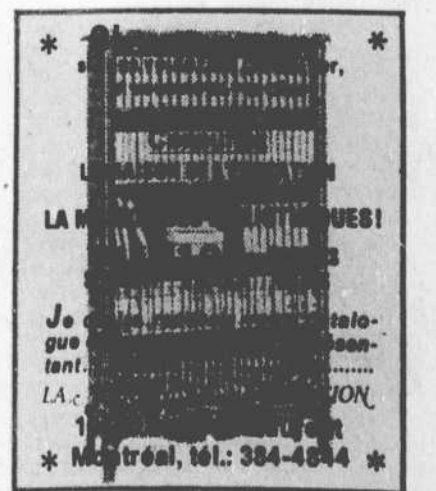
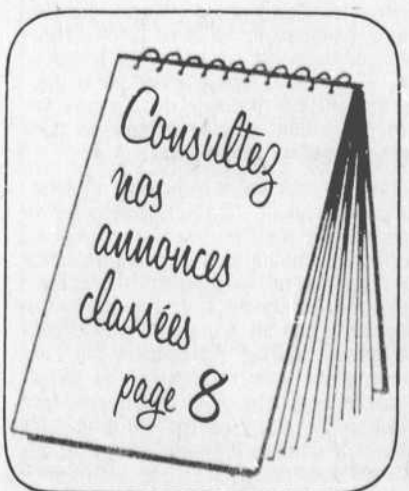
que le président est monté à son bord pour un voyage de quatre-vingt kilomètres vers Ismailia.

Le président s'est refusé à tout commentaire sur l'autorisation éventuelle des cargaisons israéliennes à emprunter le canal. Il s'est félicité de la décision d'Israël de réduire ses effectifs sur la rive orientale du canal de Suez.

"Je ne minimise pas ce geste, je le considère comme une mesure importante de la part d'Israël", a-t-il confié aux journalistes à bord du destroyer sur lequel il a présidé aux cérémonies.

Le chef de l'État égyptien a fait remarquer que les efforts entrepris pour amener un règlement de la crise au Proche-Orient avaient été interrompus en mars dernier à la suite de l'échec de M. Henry Kissinger dans ses négociations pour un nouveau retrait des troupes israéliennes

Voir page 6: Suez



Les parents appuient la gestion participative des écoles

“Les parents sont d'accord avec le principe de la gestion participative des écoles”, a déclaré hier M. Gilles Lorange, président du Comité central de parents de la CECM, devant le Conseil des commissaires.

Institué par la Commission en novembre 1973, le “comité d'étude sur la gestion participative des écoles secondaires”, dit habituellement COGES, a peut-être trouvé chez les délégués du Comité central de parents les seuls participants à n'être pas divisés sur la question, nous déclarait hier M. Lorange.

L'Alliance des professeurs de Montréal devait en effet s'en retirer officiellement, après avoir reproché au Comité de ne pas aller assez loin dans ses hypothèses de participation. L'Association des directeurs d'école de Montréal (ADEM) y a délégué des représentants tout en éprouvant de fortes réticences, dont son dernier congrès a témoigné abondamment. Aucune des résolutions de ses ateliers de travail n'était en effet favorable au COGES, certains allant même jusqu'à souhaiter que l'ADEM s'en retire également.

Le rapport final du groupe COGES sera déposé devant la Commission le 19 juin prochain, après plus de deux ans de travaux mouvementés et controversés. Ses rapports d'étape ont toujours inquiété le Conseil des commissaires qui était dans l'ensemble réticent à donner le feu vert aux premières expériences de gestion participative que certaines écoles se disaient déjà prêtes à entreprendre.

C'est à ces rapports d'étape que faisaient référence hier les remarques de M. Lorange, qui se réserve de revenir à la charge lors de la présentation du rapport final.

“Cette étude plaide énormément au Comité central de parents, d'affirmer le président: elle représente pour nous la seule façon d'être mêlés plus intimement à la vie de l'école”.

Quand il y a crise, ajoute M. Lorange, on s'empresse de réunir les enseignants, les directeurs, les parents et parfois les étudiants autour d'une table. Nous ne voyons pas pourquoi on ne le ferait pas lors de moments plus calmes, pour que tous participent à la planification et à la réglementation de l'école.”

Les secteurs anglais et français de la CECM étaient représentés au COGES qui comptait une vingtaine de membres. Le rapport final, terminé cette semaine, devrait ouvrir la porte à plusieurs formules de gestion participative pour les écoles secondaires, et réclamer de la Commission des mesures de soutien au plan des ressources humaines et matérielles.



Comme le veut la tradition, un sapin a été hissé hier au sommet de la tour de la Cité, pour marquer le parachèvement de cette structure de 26 étages, à l'angle de l'avenue des Pins et de l'avenue du Parc. Cet édifice a ceci de particulier que chaque étage compte six coins. (Photo Alain Renaud)

La clinique Morgentaler était un “service aux gens du Québec”

par Clément Trudel

Pour un travail “difficile, responsable, stressant et épuisant”, le Dr Henry Morgentaler avait établi comme norme de ne pas dépasser 10 à 12 interventions par jour et ce, 4 jours par semaine et environ 40 semaines sur 52. Pauvres et millionnaires étaient traitées de la même façon, au tarif maximum de \$200 — “je regrette un peu de n'avoir pas accepté plus”, devait dire hier l'accusé, avec tout ce que les frais judiciaires me coûteront... mes avocats n'ont pas été payés depuis seize mois!

M. Morgentaler, défendu par Me C.A. Sheppard souligne que les agences comme le Centre de la femme, qui lui réfèrent des cas, pouvaient établir elles-mêmes un tarif moindre, selon la condition sociale de la patiente. La clinique de Pointe Saint-Charles pouvait ainsi envoyer au médecin des patientes dont la capacité de payer ne pouvait guère dépasser \$20 ou \$50. “Et je les acceptais”.

Quand la poursuite veut se faire une idée du revenu global que pouvait procurer la clinique de la rue Beaugrand au Dr Morgentaler, ce dernier dit que toutes celles qui le désiraient pouvait partir avec un reçu et que la moyenne de ce qu'il pouvait toucher par cas traité se situait entre \$110 et \$120, dont il faudrait

soustraire le coût des services offerts, qu'il situe autour de \$90 — quelques infirmières en permanence, des taxes, de l'équipement etc.

Me René Domnigie avait, lui, établi un revenu maximum possible, pour une année de 48 semaines de travail au rythme de 12 opérations par jour et de cinq jours par semaine: \$576.000 serait-il près de la vérité, ou \$400.000? Le juge Claude Bisson coupe court toutefois à ce jeu mathématique, se contentant de l'aveu du médecin sur le fait qu'il vivait confortablement, comme tout professionnel.

Fort disert dans ses réponses aux questions de Me Domnigie, le Dr Morgentaler glisse à plusieurs reprises que ce qu'il subit présentement équivaut à de la “persécution”. Le tribunal n'interrompt que rarement les digressions de l'accusé-témoin qu'il se contente de ramener à la question posée et d'inviter à plus de concision dans ses réponses.

On en est maintenant au stade de la contre-preuve et les plaidoyers devraient commencer lundi prochain, après quoi il y aura adresse du juge au jury qui délibérera sur la preuve faite autour d'un avortement qu'aurait pratiqué le Dr Morgentaler sur Mlle “X” le 15 août 1973.

Quel type de clientèle se présentait à la

clinique de la rue Beaugrand? 80% de ces femmes ou adolescentes venaient là pour un avortement, d'autres pour des vérifications de grossesse ou pour obtenir des dispositifs de contraception. Parfois, le médecin se livrait à un examen gynécologique et conseillait la cliente et, si la grossesse avait dépassé huit semaines, il dirigeait alors l'intéressée à une clinique sise aux Etats-Unis.

Ce sont là les grandes lignes du témoignage rendu par le Dr Morgentaler, hier; émaillant son discours de référence à sa sensibilité et au fait que “certaines personnes abusaient de sa bonté” l'accusé ira même jusqu'à dire: “humanisme oblige” et racontera qu'un cas où on lui reproche de n'avoir pas examiné une jeune fille de 14 ans qui se plaignait de douleurs à l'estomac s'expliquait du fait que M. Morgentaler avait reconnu dans le père de la jeune fille — pas réellement malade, selon le médecin — l'un des manifestants qui l'avaient insulté peu auparavant.

Sa clinique existait comme “service aux gens du Québec”, ajoutera-t-il, j'y touchais des honoraires raisonnables mais l'on ne pourra pas me reprocher d'avoir pratiqué le “chantage idéologique”.

éléments du dossier antérieur de Viol: condamnation à \$500 pour possession d'alcool fabriqué illégalement (juin 1961, à Toronto); \$10 d'amende (ou à défaut, trois jours de prison) pour possession d'arme offensive (1963) et, en février 1964, \$50 d'amende ou 15 jours de prison pour avoir été trouvé dans une maison de jeu.

Le tribunal devra, sur la preuve offerte, établir si Viol a vraiment conspiré avec des personnes qu'il dit l'avoir entraîné dans une médiation portant sur des transactions boursières. A la question de la poursuite: Vous a-t-on demandé de prendre le contrôle? Viol répond non.

Un point du témoignage de Viol porte sur son peu de connaissance de l'anglais et du français écrits. Il a témoigné en italien, avec l'aide d'un interprète italien-français. Ce peu de fluidité dans deux idiomes (écrits) ne l'empêchait toutefois pas de discuter parfois quarante-cinq minutes avec des personnes (co-conspirateurs?) qui ne connaissaient vraisemblablement que la langue anglaise.

Fraude de \$400,000

Un procès-marathon s'est terminé hier par un verdict de culpabilité contre Louis de Carlo, qui se défendait lui-même dans une cause de conspiration et fraude pour une valeur de \$400.000.

Commencé le 3 février, ce procès en était à sa dix-neuvième semaine. Après l'adresse du juge Shorteno — qui rendra sentence lundi — le jury avait délibéré plus de deux jours.

Louis de Carlo était relié à la Corporation Linguistique Atlas: la fraude avait surtout touché la Banque Canadienne Impériale de Commerce, angle Crescent et Sainte-Catherine.

D'autres accusés dans ce même dossier, sous la responsabilité de Normand Huneault, de la police de la CUM, subiront leur procès cet automne pour des accusations semblables à celle pour laquelle de Carlo a été écroué aux termes de son procès.

Me Pierre Sauvé occupait pour le parquet dans ce procès qui a donné lieu à la déposition de plus de 2.000 pièces à conviction. La Corporation Linguistique Atlas, selon la preuve, offrait des cours de langue et faisait signer des contrats dont un grand nombre ne furent pas honorés.

Il faut améliorer et non pas fermer les écoles (Léger)

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le député péquiste de La Fontaine, M. Marcel Léger, demande au gouvernement de profiter de la dénatalité pour assouplir ses normes et améliorer la qualité de l'enseignement plutôt que de fermer les écoles élémentaires au nom d'une “logique statistique aveugle”.

Porte-parole du Parti québécois en matière d'éducation, M. Léger estime que le ministère de l'Éducation n'a pas su s'adapter à l'évolution démographique où la croissance rapide des années 60, alors que furent édictées les normes encore en vigueur, a fait place au ralentissement et même à une baisse dramatique de la clientèle scolaire.

Citant les nombreux cas de fermeture d'écoles élémentaires 19 sur 36 à la Commission scolaire de Québec, M. Léger demande au ministère de l'Éducation de remplacer sa philosophie de “moins d'élèves, donc moins d'écoles”, par une démarche visant à améliorer les écoles existantes à la faveur de la baisse de clientèle.

Le whip de l'Opposition officielle a cité de nombreuses raisons militantes, selon lui, pour une nouvelle politique devant la fermeture des écoles élémentaires, qui sera suivie par celles du niveau secondaire.

Pourquoi fermer des écoles, particulièrement dans les centre-villes, alors même que les autorités municipales lancent d'énormes projets de rénovation urbaine visant à freiner et même à renverser l'exode des centre-villes?

Pourquoi enlever aux citoyens désireux de redonner un sens communautaire à leur quartier, une école constituant un lieu de rassemblement et de cohésion sociale?

Pourquoi ajouter aux forces d'attrac-

tion déjà très grandes des écoles anglophones et des institutions privées en enlevant du quartier l'école élémentaire publique? Pourquoi forcer les jeunes enfants à passer des heures en autobus chaque jour alors qu'une école pourrait demeurer ouverte dans leur quartier avec un peu plus d'imagination et de flexibilité dans les normes?

“Nous croyons, a-t-il conclu, que le ministère d'abord, les Commissions scolaires ensuite, doivent considérer ce problème d'un oeil nouveau, revoir la situation. D'ici quelque temps, ce seront les écoles secondaires qui entreront dans cette danse des fermetures et pourquoi pas les cégeps? C'est maintenant qu'il faut réaliser, avec les parents de ces écoles qui l'ont fait envers et contre tous les diktats technocratiques, qu'une école n'est pas un simple amas de pierres anonymes dans une construction abstraite mais s'intègre dans un milieu vivant.”

Cette intervention de M. Léger survenait juste avant l'adoption des crédits octroyés aux divers ministères pour l'exercice financier 1975-76. M. Fabien Roy, député de Beauce-Sud, a également profité de ce droit de parole pour soulever à nouveau, la fameuse loi des trois chaises, dont la réactivation cause des maux de tête aux producteurs agricoles.

Avec l'adoption de ces crédits se termine une période particulièrement fastidieuse de la vie parlementaire. Depuis deux mois, les députés de l'Opposition ont en effet scruté les sommes octroyées à chaque ministère pour l'année en cours.

C'est avec un soupir de soulagement que les six péquistes, les deux créditistes et l'unioniste, voient disparaître ce fardeau surhumain et inhumain, étant donné leur petit nombre.

L'enseignement professionnel

Le Conseil supérieur approuve le plan de formation des maîtres

Le maître de l'enseignement secondaire professionnel pourront sans doute avoir accès à des programmes de perfectionnement dans les universités du Québec, malgré les réticences de certaines d'entre elles quant à leur capacité de les recevoir, et surtout quant aux orientations du “plan directeur” que leur propose à ce sujet le ministère de l'Éducation.

Le Conseil supérieur de l'Éducation vient en effet de se dire d'accord avec les objectifs du plan du ministère puisqu'il aura finalement comme effet d'améliorer la qualité de l'enseignement professionnel au secondaire, un secteur où sont inscrits près de 50.000 adolescents.

Les enseignants concernés étaient les seuls à ne pas trouver de programme spécifique de perfectionnement dans les universités, depuis que celles-ci avaient pris en charge la formation de tous les enseignants, conformément à une recommandation du rapport Parent.

Habituellement recrutés directement chez certaines entreprises et industries pour dispenser l'enseignement de quelque 80 métiers au niveau secondaire, ces maîtres ne trouvaient guère à l'université les programmes scientifiques correspondant à leurs besoins; et surtout ils avaient de la difficulté à satisfaire aux prérequis des institutions de haut savoir.

Fortement axé sur la formation pédagogique de ces enseignants, le plan proposé aux universités par le ministère comporte trois certificats de 30 crédits, et la possibilité d'obtention d'un baccalauréat spécialisé en enseignement professionnel selon une voie courte de 60 crédits, ou une voie longue de 90 crédits, tout dépendant de la scolarité antérieure du candidat.

Tout en se réjouissant de l'occasion qui sera donnée à ces enseignants d'améliorer leur statut professionnel, le Conseil

supérieur de l'Éducation s'inquiète du fait que le plan “semble obliger indistinctement tous les enseignants du secteur professionnel à suivre des cours à l'université et à obtenir des crédits universitaires” s'ils veulent y arriver et augmenter leur traitement.

Le Conseil incite le ministère à consentir aux enseignants du professionnel des échelles de salaire qui donnent de l'importance à leur compétence, autant qu'à leur perfectionnement universitaire, puisque cette compétence a le plus souvent été acquise hors des institutions scolaires.

Moins conciliant que le Conseil supérieur de l'Éducation, le Conseil des universités, principal consultant du ministre en matière d'enseignement supérieur, avait été en avril dernier encore plus critique à l'égard du plan suggéré par le ministère.

Craignant l'homogénéité de programmes qui s'adressent à une clientèle fort diversifiée, le Conseil des universités déclarait que le plan directeur “trop préoccupé d'apporter une solution à un problème de relations de travail, met un accent trop exclusif sur l'obtention de crédits universitaires”.

On souhaitait plutôt une approche semblable à celle de l'éducation permanente, ou de petits groupes définiraient leurs besoins de formation avec l'aide de spécialistes universitaires, et décideraient, selon des formules souples et variées, des contenus de programmes.

C'est donc avec toutes sortes de nuances qu'on accueille le plan du ministère et la plus importante mise en garde est peut-être celle du Conseil supérieur de l'Éducation qui, dans un communiqué émis cette semaine, craint qu'on en oublie “la nécessité de repenser en profondeur la politique et les structures actuelles de l'enseignement professionnel”.

profité d'un décès malheureux pour choisir de se divertir”.

Pendant ce temps, 900 membres de l'Association internationale des débardeurs retournaient au travail sur les quais. Le quart du matin renforcé d'équipes additionnelles a commencé à rattraper le travail accumulé après que le gouvernement ait annoncé des recours devant les tribunaux pour obliger les dockers à regagner leur poste.

Les débardeurs des trois ports du Saint-Laurent avaient d'abord déclenché la grève le 1er avril pour réclamer plus de sécurité d'emploi que n'en recommandait le rapport d'un conciliateur. Ils étaient retournés au travail le 14 mai après l'adoption d'une loi d'urgence par le gouvernement fédéral. Après avoir fait l'expérience du “contrat imposé”, les débardeurs débrayaient de nouveau vendredi dernier. Le point central du litige demeure le nombre d'heures de travail garanties dans une année.

Pan-American Mines ou glace à-la-spumone?

Ces affaires-là ne m'intéressent pas, je n'y comprends pas grand chose, répond Paulo Violi quand on lui parle de transactions boursières en rapport avec la “conspiration” de la Buffalo Gas & Oil. Violi admet toutefois avoir servi d'intermédiaire pour tenter de rapprocher les rivaux Irving Kirsch et Herschel Rosenthal, au début de 1972. Là où la poursuite tend à identifier dans un “agenda” des mentions de la Pan-American Mines, l'accusé ne voit tout simplement que des chiffres pour sa recette personnelle de glace à-la-spumone.

Ces faits, ainsi que la mention par la Couronne, de la présence possible du jeune Toni Mucci, le 2 février 1972, à une rencontre tenue à la cafeteria Woolworth (Jean-Talon, angle Pie IX) — présence niée par Violi qui dit être arrivé là seul et en être reparti seul — forment partie d'une preuve sur laquelle se feront les plaidoyers écrits de Me Maurice Hébert

et de Me Gabriel Lapointe. Le juge Watson prévoit le 8 septembre comme date du jugement dans ce procès où Paulo Violi est accusé d'avoir conspiré, avec sept personnes, pour tromper le public et les agents boursiers au sujet de la Buffalo Gas & Oil, possédant une filiale, la Guernsey Petroleum, d'Atlanta. La firme d'Atlanta, d'après un témoignage sténographique rendu à l'enquête préliminaire par James C. Danielson, aurait bénéficié d'un prêt de la Buffalo, ce \$1 million devant servir à des travaux de forage. Le gonflement des actions en Bourse auraient ainsi pu servir à compenser cet investissement.

Voilà pour la toile de fond. Hier, toutefois, il s'agissait de prendre connaissance de la version de l'accusé lui-même, Paulo Violi, seul propriétaire du Regio Bar et de la Gelateria Violi et associé de S. Sorrentino, Armand Courville et de Vincent Cottrini à la Regio Food.

Le président du tribunal a refusé la requête de la défense qui voulait prendre connaissance de 20 bobines magnétophoniques réalisées autour de ce dossier par des spécialistes de la SQ et d'autres corps policiers. M. Watson signala que son refus était motivé du fait que la preuve ne fait aucunement état de cette écoute électronique faite au Château Champlain ou ailleurs, et que c'est Me Hébert qui avait soulevé leur existence, en contre-interrogatoire de certains témoins.

Me Lapointe, pour la poursuite, et le juge, se sont montrés surpris que Violi, qui identifie Fred Gabourie, de Toronto, comme son ami, ne puisse dire quelle est l'occupation de Gabourie, autrement que par “commerçant”.

Sur quelques documents, Violi reconnaît qu'il est possible que tel numéro de téléphone ait été inscrit par lui.

La poursuite fait préciser les quelques

semblaient entretenir envers les avocats de l'aide juridique autant d'estime ou de méfiance qu'envers ceux de la pratique privée. Pour la majorité, l'exercice de la justice est une confrontation entre les gens de la “haute” et les gens du “peuple”. Est-il besoin de dire que le jargon juridique est également contesté comme moyen de tenir à l'écart de l'appareil judiciaire les moins instruits, les moins nantis.

Pourquoi consulte-t-on un avocat ou un notaire? Surtout pour des problèmes testamentaires (27%), des problèmes matrimoniaux (17.5%), des questions économiques ou de consommation (15.5%) et des problèmes de voitures, accidents, assurances, etc. On a très peu recours à l'avocat pour régler des problèmes ayant trait aux jeunes (0.2%). On affiche même une attitude répressive et punitive à l'égard des jeunes délinquants, laissant à la Cour de bien-être le soin de régler les problèmes de ses enfants. “On remet ses propres enfants entre les mains de la loi”, a dit Camille Messier, sans se soucier de réclamer justice en leur nom.

L'aide juridique tout autant que les programmes sociaux (assurance-chômage, aide sociale, etc.) sont maintenant perçus par les économiquement faibles comme un droit et non comme une charité. Toutefois, ils souhaitent que l'aide juridique leur soit réservée — ainsi qu'aux petits salariés — mais ne s'étend pas à tous. “Elle serait alors trop encombrée et ne répondrait plus aux besoins des plus pauvres” a-t-on dit.

“La justice, ça n'existe pas” pour les économiquement faibles

par Solange Chavlin

“La justice, ça n'existe pas”... A délit égal, les pauvres vont en prison... pendant que les riches paient l'amende”.

Voilà ce que pensent la majorité des 296 personnes interrogées par le sociologue Camille Messier, au cours d'une enquête effectuée par la Commission des services juridiques sur les besoins des économiquement faibles du Québec. Intitulé “Les mains de la loi”, le rapport de cette étude, la première du genre au Canada, a été rendu public hier, à Montréal.

A travers les 600 pages du rapport, se reflètent là méfiance, voire même le mépris, et l'énorme besoin d'information qu'affichent les pauvres devant non seulement la justice, mais tout l'appareil judiciaire et administratif gouvernemental.

Le revenu moyen des répondants était de \$96 par semaine pour une famille de quatre enfants. Les trois-quarts de ces répondants étaient admissibles à l'aide juridique mais seulement la moitié y avaient eu recours. Le questionnaire a été administré en juin et juillet 1973, quelques mois seulement après la naissance de l'Aide juridique.

Si la justice va si mal, c'est d'abord à cause des avocats et ensuite des juges, a-t-on répondu. Ces professionnels, en plus d'être influencés par l'argent qu'ils touchent, entretiennent des préjugés défavorables aux pauvres qui partent toujours perdants devant les tribunaux.

L'aide juridique et la Cour des petites créances sont deux espoirs d'amélioration du système pour les répondants qui

BCN pourra écouler jambon et bacon de Federal Packing

par Gérald LeBlanc

M. Roy voulait avoir l'assurance que les viandes avariées de la Federal Packing ne trouveraient pas la chaîne du marché, étant donné le déboulardage manifesté par les commerçants dans ce secteur de la viande. "Je puis assurer le député et la population que toutes ces viandes jugées impropres à la consommation ont été saisies et ne seront pas remises en marché", a répondu M. Toupin.

Le ministre devait cependant préciser qu'une partie seulement de la viande confisquée avait été détruite, le reste étant mis en entrepôt sous la

surveillance du ministre.

Rappelons enfin que la Société de développement industriel a déjà saisi les actifs de la Federal Packing pour couvrir le solde des prêts de \$800,000 consentis à la firme en 1972 et 1973. Ce solde s'établit à \$637,000 comme l'indiquait hier le ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Saint-Pierre, à l'Assemblée nationale.

M. Saint-Pierre a également démenti la rumeur voulant que la SDI ait consenti des prêts de \$70,000 à la Reggio Food, autre entreprise ayant subi les foudres de la CECO.

Drummondville et la Mauricie ont mangé du cheval et du boeuf avarié à leur insu

par Jean-Pierre Charbonneau

Les consommateurs des régions de Drummondville et de la Mauricie ont acheté ces dernières années sans le savoir de la viande de cheval, présentée comme du boeuf, provenant de récupérateurs d'animaux morts ou malades. Ils ont également acheté des mêmes bouchers en cause de la viande de boeuf impropre à la consommation humaine.

Comparaisant devant la Commission Dutil sur le crime organisé, Ange-Albert Baril un cultivateur de Saint-Etienne-de-Gres, qui a exercé le métier de récupérateur d'animaux morts ou malades, a déclaré qu'entre 1958 et 1974, il a vendu pour la consommation humaine une grande partie de ses stocks de boeuf avarié et de cheval. Ses principaux acheteurs ont été Réal Provencher, un boucher du boulevard des Forges à Trois-Rivières et Fernand Benoit, qui a exploité pendant huit ans le Marché Alexis, à Saint-Louis-de-France.

Pendant tout le temps qu'il a pu exercer son métier de charognard pour la con-

sommation humaine, M. Baril n'a jamais été inquiété que par les deux inspecteurs provinciaux chargés de surveiller son usine d'équarissage. Selon lui, les inspecteurs étaient au courant de la combine et fermaient les yeux. En somme, a admis le témoin, ils ne faisaient pas d'inspection. D'ailleurs, dans les deux cas, leurs pères venaient abattre et débiter des animaux pour leur propre compte dans l'usine de Baril.

A ce sujet, le témoin sera entendu de nouveau la semaine prochaine alors que la Commission étudiera le comportement des inspecteurs gouvernementaux en rapport avec le racket de la viande avariée et la fraude de viande chevaline.

Pour son commerce, Baril a transigé à plusieurs reprises avec un autre récupérateur, Réjean Gélinas, de Yamachiche. Ce dernier a expliqué pour sa part qu'il a vendu avec son père pour la consommation humaine surtout du cheval que ses clients présentaient aux consommateurs comme étant du boeuf. A quelques occasions, il a vendu des chevaux malades à

Ange-Albert Baril sachant que ce dernier les utiliserait pour la consommation humaine.

Comme Baril, Gélinas vendait surtout à Réal Provencher, de Trois-Rivières. Il a aussi beaucoup transigé avec Fernand Benoit, du Marché Alexis, avec Jacques Petrone, de Terrebonne, et avec Denis Boucher et un certain Norbert, de Saint-Paulin. Ces deux derniers utilisaient son usine d'équarissage pour abattre et débiter pour leur compte, des chevaux qu'ils vendaient ensuite à leur boucherie. Dernier témoin entendu hier, Denis Boucher a confirmé la chose et admis que sa viande de cheval était présentée comme du boeuf.

Réal Provencher, de Trois-Rivières, pour sa part reconnu s'être approvisionné depuis près de 15 ans chez les récupérateurs Baril et Gélinas. En moyenne, il achetait d'eux environ 3,000 livres de viande, surtout du cheval. A ses clients, il déclarait qu'il vendait de la "viande de choix". Il a cessé ces pratiques il y a deux ans quand la ville de Trois-Rivières a adopté une réglementation rigoureuse. Auparavant, il n'a jamais été l'objet de contrôle particulier.

De son côté, Fernand Benoit a confirmé les témoignages entendus à son sujet. Il a précisé qu'il a acheté de Gélinas, Baril et Denis Boucher de 1970 à décembre 1974. Il vendait surtout à ses clients du cheval au prix du boeuf. Son approvisionnement hebdomadaire provenant des récupérateurs s'élevait environ à 4,500 livres. Il a prétendu n'avoir jamais eu de plainte de consommateurs mais le procureur de la Commission, Me Pierre Paradis, a cité deux cas où des inspecteurs gouvernementaux lui ont servi des avertissements à la suite de plaintes de clients.

En ce qui touche la région de Drummondville, les juges Jean-L. Dutil, Denys Dionne et Marc Cordeau ont d'abord entendu la déposition d'un récupérateur de Saint-Nazaire, Régis Bérard, dont le nom a été mentionné à quelques reprises depuis le début des travaux de la CECO sur ce sujet. Il ne faut cependant pas le confondre avec Luc Bérard qui, avec son beau-père Marcel Fontaine, a approvisionné la Federal Packing de Magog.

Charognard depuis plusieurs années, Régis Bérard a, comme beaucoup d'autres récupérateurs, approvisionné quelques confrères. Il a vendu de la viande provenant d'animaux morts ou malades à Rodrigue Dumais, de Saint-Constant de Napierville, lequel a admis mardi avoir vendu entre 1968 et 1975 plus d'un million de livres de viande impropre à la consommation humaine à trois boucheries montréalaises. Il a également dépanné Marcel Leclerc, de Saint-Thomas d'Aquin, qui, a-t-on appris auparavant, a approvisionné avec Gilbert Massey la firme Reggio Food de Montréal-Nord, l'entreprise légitime de Vincent Cotroni et de ses collaborateurs Paolo Violi et Armand Courville.

Outre ses confrères de métier, Régis Bérard avait une clientèle de bouchers: les frères Gaston et Charles Saint-Martin, de Saint-Germain de Grantham, Guy Lallibert, de Saint-Cyrille de Wendover, et Denis Pivin, de Saint-Germain de Grantham. Tous savaient ce qu'ils achetaient et ce qu'ils vendaient aux consommateurs. Bérard, comme les autres récupérateurs déjà entendus, s'est lancé dans le marché de la consommation humaine parce qu'il est plus payant que le marché de la nourriture pour chiens et chats.

Le témoin a expliqué aux commissaires qu'il était prêt à opérer honnêtement à condition que tous ses concurrents fassent de même. Mais, a-t-il dit, le problème c'est qu'il y en a qui ne veulent absolument pas se contenter de 8 cents la livre. Pour pouvoir obtenir 40 ou 50 cents la livre de viande, ces récupérateurs sont prêts à payer aux cultivateurs des prix plus intéressants pour leurs animaux morts ou malades. Pour faire face à leur concurrence, les autres sont obligés de se lancer aussi dans le racket. Là est le cercle vicieux et Régis Bérard n'a pas donné sa place.

D'ailleurs, il ne s'est pas contenté de récupérer les "déchets" des cultivateurs. Il a aussi ramassé tout ce qu'il pouvait dans les encans où, a-t-il admis, les cultivateurs viennent souvent se débarrasser de leurs mauvaises bêtes.

Gaston Saint-Martin, boucher, a déclaré qu'entre l'été 1973 et le mois d'avril dernier, il a acheté régulièrement de Régis Bérard. A l'instar des autres commerçants au détail entendus jusqu'ici, il jure avoir toujours vendu de la

Voir page 6: Boeuf

VOUS PAYEZ \$7.
AU LIEU DE \$10.

RÉDUCTION DE
30%
SUR \$10.

RÉDUCTION DE 30%
SUR CHAQUE ACHAT
D'AU MOINS \$10.

LIBRAIRIE
TRANQUILLE
434
Mont-Royal est
844-6571

REGNIER
LA CRÈME
DE MENTHE
VERTE
qui fait
ROUGIR
LES AUTRES

Importée de France



CODE: 219-G
INFORMATIONS:
ALBERT ROBINSON CO. 849-3674

La FTQ jugera Cournoyer sur son action à la Pratt & Whitney et le bill 24

par Pierre Vallières

Le gouvernement Bourassa doit avoir recours à l'endroit de la United Aircraft à des moyens législatifs aussi draconiens que ceux utilisés dans le secteur de la construction. L'humiliation imposée aux travailleurs et au gouvernement par cette firme multinationale ne peut en aucune façon être acceptée. Si le gouvernement du Québec ne règle pas ce conflit par une loi spéciale aussi dure envers la compagnie que celles adoptées récemment contre la FTQ-Construction, le prochain conseil général de la FTQ décidera des actions "inévitables" qui s'imposeront.

Tel est l'avertissement servi hier au gouvernement Bourassa par le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, lors d'une conférence de presse convoquée pour faire le point sur le conflit des Postes mais où furent abordés de nombreux autres sujets reliés à ce que M. Daoust qualifie de "conspiration entre les autorités fédérales et celles du Qué-

bec pour étouffer la combativité des travailleurs et casser le syndicalisme militant".

"La situation actuelle est extrêmement grave", a notamment affirmé le secrétaire général de la FTQ, Aux Postes, le ministre Bryce Mackasey "adopté dans le présent conflit la même ligne que celle d'un Jérôme Choquette, qui utilise le rapport Cliche pour matraquer les travailleurs, pour déclencher contre eux sa police et pour inciter les juges à l'aveuglement".

"On a commencé par la construction, mais où cela va-t-il s'arrêter?", a demandé M. Daoust. Les lois qui s'annoncent sont inquiétantes. Il semble clair que le gouvernement Bourassa a l'intention d'étendre à l'ensemble du mouvement syndical les législations répressives adoptées contre certains syndicats de la construction. Et, pendant ce temps, rien n'est fait pour mettre une compagnie comme la

United Aircraft à la raison."

Alors que le secrétaire général de la FTQ réclamait que le gouvernement adopte envers la United Aircraft la même ligne qu'envers la FTQ-Construction, le premier ministre Bourassa écartait hier à nouveau la possibilité de régler ce conflit, vieux de 17 mois, par une loi spéciale.

Le premier ministre a refusé également l'amendement proposé par le Parti québécois au Code du travail en vue d'y insérer l'obligation de la formule Rand et la réinsertion automatique des travailleurs après une grève.

Le premier ministre a annoncé hier soir qu'il rencontrerait les représentants des grévistes lundi après-midi à son bureau de Montréal, au siège social de l'Hydro-Québec. Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, participera également à cette rencontre qui était d'abord prévue pour hier.

M. Fernand Daoust a été prié hier, lors de sa conférence de presse, de préciser le "jugement" que la FTQ porte aujourd'hui sur le ministre du Travail, après l'adoption des lois 29 et 30 et avant celle, prochaine, du bill 24.

Abordant la question du bill 24 qui modifiera le Code du travail, le secrétaire général de la FTQ a dit que cette loi permettrait vraiment de savoir si le ministre du Travail est devenu le complice du ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, dans son oeuvre de répression du mouvement syndical.

"Si vraiment, comme on l'a annoncé, le bill 24 reprend à son compte l'esprit et les mesures répressives du bill 30, nous devons livrer à Cournoyer la même guerre qu'à Choquette. Pour nous, le véritable auteur des lois 29 et 30 est le ministre de la Justice. Cependant, le parain du bill 24 est sans aucun doute le ministre du Travail. C'est son oeuvre à lui. Si ce bill, tel qu'amendé, est adopté pour

Séquestration
et vol de \$9,000
à Sainte-Julie

Deux hommes armés ont réussi à obtenir \$9,000 en séquestrant la femme et le frère d'un gérant d'une caisse populaire de banlieue dans leur maison.

M. Réal Corbeil, gérant de la caisse populaire de Sainte-Julie, a appris par un téléphone que sa femme et son frère servaient d'otages. Selon les instructions reçues, il a laissé l'argent dans sa voiture, non loin de la caisse populaire.

Quand la police est arrivée sur les lieux, l'argent était disparu. C'est la dixième fois que ce coup de l'extorsion est pratiqué sur des gérants de banque cette année dans la région de Montréal.

On estime à \$1,7 millions le montant que des bandits ont réussi à extorquer de cette façon à leurs victimes au Québec. Huit personnes ont jusqu'à maintenant été arrêtées à la suite de ces extorsions, dont un homme et une femme qui ont été arrêtés mardi soir après avoir sans succès tenté d'enlever la fille d'un pharmacien.

aujourd'hui

Audience de la Commission d'enquête sur le crime organisé, à l'hôtel Sheraton Le Marquis, 131, bd Laurier, Hull.

Congrès annuel du Mouvement national des Québécois, à la polyvalente Paul-Hébert, à Rimouski.

Assemblée générale annuelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, au Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic.

A 13h, clinique de dépistage des troubles respiratoires, au Mail Cavendish, 5800, bd Cavendish, Côte-Saint-Luc.

De 13h à 21h, vente de produits d'artisanat fabriqués par les aveugles, au 6000 est, bd Henri-Bourassa est.

Collecte de sang: 550 ouest, rue Sherbrooke ouest, hall d'entrée, 9h30 à 11h30 — 13h à 16h.

INSTITUT HUMANISTE

"ASTRO CLUB"

1700, rue Berri,

suite 24 (Palais du Commerce)

MONTRÉAL: 845-9161

QUÉBEC: 529-8131

Des études ont été entreprises sur le comportement humain dans l'espoir de trouver un remède contre la SOLITUDE. LA COMMUNICATION est une solution.

L'INSTITUT HUMANISTE dirige ses efforts et ses moyens scientifiques afin de favoriser la communication sentimentale par la RENCONTRE.

Un appel suffit pour avoir plus de détails; mieux encore, une visite renseigne sur cette méthode qui tente de combattre ce fléau qu'est la SOLITUDE.



Carol et Ivan
fondateurs-animateurs
de l'Institut

éditorial

La paix par la prospérité à Suez

Au point de soudure de trois continents, le canal de Suez a ouvert hier et l'homme en uniforme blanc d'amiral, sur la passerelle d'un destroyer "666" baptisé "6-Octobre" inaugurant la voie d'eau a pu dire que c'était le plus beau jour de sa vie. Ce même homme, Anouar Sadate, président d'Égypte, a aussi dit que cette traversée officielle en cortège effaçait les séquelles de l'agression étrangère, et a renouvelé son engagement de tenir ses responsabilités envers les frères arabes aussi bien pour le reste du Sinaï, sur les hauteurs du Golan ou à Jérusalem que pour les droits nationaux des Palestiniens. Et il ajoutait: l'Égypte vient de prouver qu'elle n'a pas peur de la paix, qu'il n'appartient qu'à Israël de se joindre au front pacifique. Au même moment, Israël proclamait bien haut qu'il n'entre pas dans ses intentions de menacer le canal et, faisant part de sa satisfaction, démentait que l'envoi d'une cargaison-test soit imminent. Pendant ce temps, la Libye déclenchait une violente campagne de presse contre le président Sadate, voyant dans son geste une trahison caractérisée envers la cause arabe.

Tout est au niveau des symboles et aucune de ces déclarations passablement lyriques n'est gratuite.

Si le 5 juin 1975 est le plus beau jour de la vie de M. Sadate, c'est bien sûr parce que la réouverture du canal, un 5 juin huit ans après la guerre des Six-jours, est destinée à effacer l'humiliation précédente. Mais c'est plus que cela, et ça le concerne lui, personnellement: le 5 juin 1967 est à inscrire au passif de Gamal Abdel Nasser, l'idole arabe dont la maladresse a entraîné la fulgurante réplique israélienne, qui a mis à genou les armées arabes et, par l'humiliation infligée, a rendu impossible pendant des années toute tentative de paix dans la région. Ce 5 juin 67 dont Nasser ne se releva pratiquement jamais, il aura appartenu à son héritier inattendu, au plus pâle des remplaçants en lice à l'époque, de l'effacer, prouvant d'abord et avant tout à la nation égyptienne qu'Anouar Sadate, qui a su faire la guerre mieux que Nasser, a aussi fait oublier la défaite de celui-ci. Il est à remarquer que le destroyer présidentiel s'appelle 6-Octobre et non pas sept ou huit pour la bonne raison que c'est le premier jour de la guerre d'octobre 73 qui a permis la traversée du canal aux troupes égyptiennes, le sort des armes étant beaucoup moins clair par la suite, jusqu'à la traversée, israélienne cette fois, sur la rive africaine... Quand on se donne un symbole, on s'y tient.

Au niveau arabe, toutefois, la satisfaction est moins bruyante car le risque est évident de voir l'Égypte, tout en répétant ses engagements envers la cause commune, provoquer par son choix une faille — on n'en est pas à

une près — dans le front arabe. Car il est un fait que parmi les navires d'escorte, hier à l'inauguration, on remarquait le navire amiral de la Sixième flotte, le Little Rock, indiquant par sa présence que le cœur du président Sadate bat aujourd'hui à Washington. Moscou peut bien monter en épingle sa contribution à la réouverture du canal, la cause est maintenant entendue...

Et c'est là que nous touchons du doigt l'élément clé: les marchandises à destination ou en provenance d'Israël, pourront-elles transiter par le canal? Ces 161 kilomètres seront-ils franchis par un bateau battant pavillon israélien? Les déclarations équivoques du chef d'État égyptien, hier, donnent à croire que dans une première étape, des marchandises allant vers Israël ou en provenant pourront emprunter le canal mais à bord de bateaux appartenant à des pays neutres. Un débat est en cours pour savoir si oui ou non des clauses secrètes engagent le Caire à autoriser le passage de navires israéliens par le canal. Que de telles clauses existent ou non, c'est la dynamique de la paix, l'élan imprimé hier qui sera déterminant. C'est l'accueil réservé en Égypte et dans les pays arabes à la prouesse du président Sadate qui indiquera à ce dernier jusqu'où il peut aller sans d'autres concessions israéliennes que le désengagement symbolique et unilatéral de lundi. Et c'est en fonction de quoi Israël à son tour pensera reprendre ce qu'il a gratuitement consenti dans le cadre d'un scénario bien monté ou, au contraire, ira plus loin dans ce sens. Au demeurant, même si la réouverture du canal ne profite pas directement et sans délai à Israël, il est à remarquer que cette voie d'eau est devenue depuis hier le plus efficace et le plus précieux des systèmes d'alarme pour le gouvernement israélien: il ne saura être question pour l'Égypte de lancer une opération militaire sur l'autre rive sans avoir, préalablement, arrêté le trafic civil très dense d'un navire toutes les quinze minutes. Une bonne paire de jumelles suffira à lui des satellites espions étaient nécessaires.

Mais l'Égypte est-elle en mesure d'attendre un remède miracle à tous ses maux économiques de la réouverture du canal de Suez? C'est bien beau de renouer avec Sésostris et avec cinq mille ans d'histoire, mais après?

Les navires d'un tirant d'eau de 38 pieds, qui assuraient à la veille de la fermeture du canal le gros du trafic maritime mondial ne constituent plus que près du tiers. Ces 38 pieds étaient le maximum autorisé pour s'engager dans le canal. Il faudra que le Caire mène à bien un programme de dragage accéléré pour retrouver ce niveau, et c'est alors seulement que l'administration du canal pourra escompter des rentrées de 450 millions

de dollars par an. Mais comme les navires de gros tonnage et les supertankers ne pourront toujours pas emprunter le canal, on voit que ces recettes plafonneront bien vite, à moins de donner suite à un second programme de déblaiement, de dimension colossale, qui consistera à creuser et à enlever du fond de la voie d'eau quelque 350 millions de mètres cubes de terre et de pierre. A titre de comparaison, selon les estimations connues, le percement du canal a représenté 75 millions de mètres cubes de déblais seulement... Cette opération, si elle était menée, coûterait la bagatelle de 600 millions de dollars à l'Égypte pour peu qu'elle veuille ouvrir le canal aux navires de 150.000 tonnes. Mais là, on ne rencontrerait que les objectifs des années 80 à peine, et dans la mesure où les chantiers navals lancent des mastodontes de 200.000 tonnes et plus, le canal risque d'être vite dépassé. Selon les estimations récentes, il faudrait porter le profondeur du canal à 23 mètres pour répondre aux besoins prévisibles. Donc, un programme de déblaiement encore plus audacieux, encore plus coûteux.

A ces données, il y a lieu d'ajouter que la dette extérieure égyptienne est de l'ordre de 25 milliards de dollars, et que les armateurs britanniques soulignent un ralentissement général du commerce mondial. Le trafic, dans un premier temps, devrait donc se limiter au transport entre le Golfe et la Méditerranée et le Sud-est asiatique, avec la perspective d'une concurrence soutenue avec les services et les réseaux installés précisément en raison de la fermeture du canal. URSS et Européens sont appelés à être les principaux bénéficiaires.

C'est à plus long terme qu'il y a lieu d'attendre les bénéfices réels de la réouverture, d'autant plus sûrement qu'un ambitieux projet est lancé dès aujourd'hui qui consiste à creuser cinq tunnels sous le canal, en vue de fertiliser la rive asiatique par les eaux du Nil. Encore un symbole, certes, mais c'est aussi le seul fleuve du pays.

De même, les villes tout au long du canal, où vivaient 250.000 personnes avant la guerre et qui ne sont plus, d'une évacuation à l'autre, que 100.000, regagneront la région pour la remise en valeur escomptée. En outre, plusieurs villes nouvelles seront construites, depuis "Fayal City" (investissement séoudite) jusqu'à un éventuel Rezabad (investissement iranien) qui feront la prospérité de l'Égypte de demain par l'implantation de complexes pétrochimiques et industriels.

Ce qui, à plus forte raison, rendra impossible une nouvelle guerre dans le Sinaï. Entre-temps, bien sûr, les risques sont encore grands d'une rupture d'équilibre. Mais à long terme, la prospérité le long du canal de Suez sera l'obstacle majeur à une nouvelle tragédie entre Israël et l'Égypte.

Georges VIGNY

L'actualité

S'il suffit d'être 116...

par RICHARD JOLY

L'actualité de ces derniers jours nous apportait les noms de 116 médecins du Québec qui clamaient leur illégalité en regard de la loi canadienne touchant l'avortement: "Ils reconnaissent avoir aidé des femmes qui voulaient se faire avorter, soit en leur indiquant une référence, soit en leur conseillant d'interrompre leur grossesse, soit en pratiquant eux-mêmes l'avortement, soit d'une autre façon" (LE DEVOIR, 29 mai 1975).

Au même moment, la Chambre des Communes recevait une pétition signée de plus d'un million de Canadiens qui condamnent le recours à l'avortement (LE DEVOIR, 30 mai 1975). Bien plus, agissant avec une célérité impressionnante, la Corporation professionnelle des médecins rassurait ses membres deux jours plus tard: elle n'a pas l'intention de les traduire devant son Comité de discipline puisque, selon le registraire de l'auguste corps, "la liberté de parole existe au Québec" pour les médecins de toutes les opinions sur la question de l'avortement (LE DEVOIR, 31 mai 1975).

Pour les braves citoyens qui se demandent si la société qu'ils habitent serait en train de perdre tout à fait le nord, de tels épisodes tiennent à la fois du loufoque et du sinistre. Pour M. le registraire, la "liberté de parole", faut-il croire, autorise des actes que la loi du pays condamne et sanctionne durement. Il serait un peu fort que seuls les médecins puissent se réclamer d'une telle liberté souveraine: il ne faut tout de même pas oublier qu'un million de leurs concitoyens ont l'air de penser autrement... Il serait divertissant d'entendre quelque jour prochain la Corporation appliquer sa conception de la liberté de la fraude électorale ou au dynamitage d'établissements capitalistes. Pourquoi le Comité de discipline demanderait-il qu'on fasse des misères aux citoyens qui s'achèteraient un député ou feraient sauter une usine au nom de leur "liberté de parole" alors qu'il laisse bien en paix ceux qui zigouillent les foetus de leurs patientes?

Il y a plus intéressant encore. S'il suffit d'être 116 pour ne pas avoir d'ennuis avec la loi, ce chiffre magique pourrait bien devenir la base de la société nouvelle, le module sur lequel édifier désormais la justice. Pour se mettre à l'abri de l'intervention des tribu-

naux, rassembler 116 signatures, ce n'est pas cher.

Dans les écoles de tous niveaux, par exemple, il doit bien se trouver 116 enseignants qui s'insurgent contre l'iniquité des examens. Ces horribles sessions traumatisent de jeunes personnalités, déclenchent des angoisses profondes, sabotent l'avenir des ratés, perpétuent les privilèges des riches, etc. "Dans la stricte intimité de leur cabinet", ces professeurs seraient bien sots de ne pas dire à leurs étudiants où ils peuvent s'acheter les questions des épreuves décisives, de ne pas leur enseigner les meilleurs moyens de tricher: ils seraient complètement fous s'ils ne leur vendaient pas eux-mêmes les bonnes réponses. Bien sots et bien fous puisqu'il leur suffira maintenant, de se mettre à 116 pour étaler leurs exploits dans les journaux. Après tout, un examen volé, c'est autrement moins sérieux pour une société qu'un foetus pompé ou charcuté.

Par les temps qui courent, il ne devrait pas être difficile non plus de trouver 116 signataires parmi les virtuoses du pepperoni et du salami. Quand on a permis pendant des années aux masses laborieuses de reprendre un peu leur souffle sous les fardeaux de l'inflation (une noble forme de service à la communauté qu'on devrait être libre de pratiquer sans ennui), on ne doit pas avoir peur (ni honte) de déclarer audacieusement qu'on a suggéré, rendu possible ou exécuté soi-même des actes que la loi — et au moins un million de Canadiens — jugent reprehensibles... Si l'on ne se fait pas de chichis pour un foetus, on ne va tout de même pas embêter les gens pour un saucisson.

Chez les casseurs de jambes de la construction, 116: ce n'est pas à la loi de définir comment comprendre la rédemption par l'organisation syndicale... Chez les automobilistes, 116: la loi est absurde avec sa limite de vitesse à 70 alors que nous savons bien, nous, les 116, que la vérité se trouve à 90... Chez les cambrieurs et les anarchistes, 116: la propriété privée, c'est le vol et l'avisement du prolétariat... Chez les commerçants du bordel, 116: l'homme et la femme doivent avoir la pleine liberté de disposer de leur corps... 116 ici... 116 là... Pourquoi pas 116 partout?... Et alors?

lettres au DEVOIR

La compétence ne serait-elle plus de rigueur ?

Alors que la C.E.C.O. met à jour le racket de la viande avariée, je suis un microbiologiste diplômé qui travaille dans l'ombre comme petit commis dans une compagnie quelconque. Bizarre, n'est-ce pas? On s'attendrait plutôt à voir un microbiologiste oeuvrer dans un laboratoire ou comme inspecteur dans le contrôle de la qualité alimentaire, ayant déjà une formation de base à cet effet. Quelles ne furent pas ma surprise et mon indignation d'apprendre la semaine dernière, que, selon M. René Loiseleur, président de l'Association des inspecteurs des viandes en hygiène publique, 90% des inspecteurs des viandes au ministère québécois de

l'Agriculture sont incompetents. Puisqu'il faut attendre l'ouverture d'un concours pour poser sa candidature à la Fonction Publique du Québec et puisqu'aucun ne l'a été depuis la fin de mes études en mai 74, j'ai cru jusqu'à la semaine dernière, comme un bon citoyen, que tous les postes où un microbiologiste peut exercer son métier étaient comblés de façon adéquate et qu'aucune amélioration n'était à envisager. Un ancien boucher est sans doute plus compétent qu'un microbiologiste pour détecter si un aliment est propre à la consommation humaine ou non!

Le ministre de l'Agriculture, M. Toupin est d'ailleurs d'accord avec

ces inspecteurs puisqu'il nous dit de faire confiance à notre boucher pour l'achat de nos viandes. Pendant que je végète dans un emploi avec un diplôme de microbiologiste en poche, un grand nombre d'inspecteurs du gouvernement continuent à exercer un métier pour lequel ils n'ont pas de compétence reconnue.

Ayons donc confiance en nos institutions gouvernementales et en la fonction publique du Québec et tapons-nous un bon hamburger que l'on peut facilement trouver, apprêté de mille et une façons dans la région de Montréal.

Michel GUAY, Longueuil, le 3 juin 1974.

L'épithète "monument historique" ne suffit pas

M. Jean-Claude Leclerc. Je tiens à vous féliciter pour votre article du 28 mai "au nom du parc et du fric et de la chapelle". Il est opportun de méditer sur les vérités suivantes:

Les domaines des communautés reviennent à leur véritable propriétaire, la collectivité québécoise, tout en permettant aux religieux et aux religieuses de finir leurs jours dans une certaine aisance.

Le temps presse: l'île des Soeurs, à laquelle on avait donné la vocation de devenir une deuxième île Ste-Hélène, est maintenant une

enclave étrangère où le québécois ne pénètre que comme employé ou comme locataire. Restent les maisons-mères de quelques congrégations, le terrain des Sulpiciens et Villa Maria. Pour les protéger, c'est-à-dire, pour les garder pour nous, il faudra faire plus que de les classer comme monuments historiques.

Jean TURGEON, Westmount, le 28 mai 1975

Comment utilise-t-on les forces de l'ordre ?

Me Jérôme Choquette, ministre de la Justice.

Les explications que vous avez fournies et l'attitude du gouvernement à la suite des événements de la United Aircraft ne nous apparaissent guère satisfaisantes dans les circonstances. C'est avec surprise que nous avons entendu rejeter les accusations de brutalité portées contre la Sûreté du Québec en vous basant sur un rapport "impartial" soumis par la Sûreté elle-même.

Nous estimons que seule une enquête véritablement impartiale, conduite par des personnes étrangères à la Sûreté du Québec comme à tout corps policier, serait en mesure de faire la lumière sur ces événements. Le peuple québécois a le droit de connaître l'utilisation que l'on fait de ses forces de l'ordre. Il est très désagréable de rester sous l'impression qu'une certaine classe de la société puisse s'en servir pour

réprimer la colère qu'elle a provoquée chez une autre classe de la société, classe qui est composée, elle, de véritables Québécois.

Les Québécois ne pourraient rien accepter d'autre de leur ministre de la Justice.

Lucien LEBLANC, Président pour l'Exécutif de l'Association des Étudiants en Droit de Laval, Québec, le 29 mai 1975

L'éducation sexuelle à l'école n'est pas une panacée

L'obsession sexuelle au Québec tourne à la manie. Elle a dépassé le stade du rationnel: c'est une mode. On ne raisonne pas une mode. Tous ces gens qui écrivent aux journaux au sujet de l'éducation sexuelle scolaire en général, et au Québec en particulier: "Qu'en attend-on?" Pour eux, à priori, c'est la panacée à l'immoralité de la jeunesse, aux naissances illégitimes, à la promiscuité étudiante, aux maladies vénériennes. Or, allez dans tous les endroits où l'on a fait l'expérience de l'initiation sexuelle à l'école et trouvez-moi un exemple, un seul, qui prouve cet avancé. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Comme le disait Pie XII, "on pêche beaucoup plus par faiblesse que par ignorance". L'ignore-t-on ou refuse-t-on de le savoir? Dans ce cas on devrait s'abstenir d'en parler et surtout d'en écrire.

C'est une erreur aussi grossière que de confondre l'Eglise avec le Comité catholique, dont les opinions ont plus d'une fois contredit les directives de l'Eglise. On n'a qu'à lire le premier fascicule de "Voies et passages" pour s'en convaincre. Le Comité catholique, à la remorque de l'UNESCO, refuse formellement les directives de l'Eglise en matière d'éducation et ne permet à Dieu d'entrer à l'école que par une tangente qui n'a rien de catholique ni même de chrétien.

Quant au document du Comité, que le Devoir vient de publier, il condamne ce qui doit être condamné, comme c'est son droit et son devoir de le faire. Mais pourquoi cette attitude défensive? Pourquoi s'en excuser ou presque? Personne ne doute du libéralisme ni même du progressisme du Comité catholique. Pourtant, il n'a jamais

songé à s'en excuser devant une population de parents chrétiens qui l'a choqués maintes fois. Quand il veut enseigner la planification des naissances, il ne s'en excuse pas. Il sait pourtant qu'il y a une affirmation aussi générale, et si peu qualifiée, peut-être interprétée et, qui lui a été faite par le "nouveau" l'Église: "l'immoralité de la jeunesse, aux naissances illégitimes, à la promiscuité étudiante, aux maladies vénériennes. Or, allez dans tous les endroits où l'on a fait l'expérience de l'initiation sexuelle à l'école et trouvez-moi un exemple, un seul, qui prouve cet avancé. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Comme le disait Pie XII, "on pêche beaucoup plus par faiblesse que par ignorance". L'ignore-t-on ou refuse-t-on de le savoir? Dans ce cas on devrait s'abstenir d'en parler et surtout d'en écrire.

En ce qui concerne le secondaire et le collégial, il y a aussi plusieurs considérations morales, religieuses et autres qui doivent entrer en ligne de compte. C'est pourquoi je dé-

teste ces affirmations trop générales, dont on se servira, à coup sûr, pour justifier l'importance qu'on y attache. Cependant, dans la déclaration, c'est qu'on parle du contexte favorable. On se garde bien d'ajouter, cependant, qu'à l'heure actuelle, ce contexte n'existe pas et que, pour le créer, il faudrait non seulement du temps, mais un changement radical dans la manière de penser de ceux qui dirigent l'éducation et de ceux aussi qui administrent la chose publique.

On aurait pu aussi définir ce qu'on entend par éducation sexuelle, car un cours de sexologie comme ceux que l'on a proposés jusqu'ici, ne saurait s'appeler éducation sexuelle. Rendre l'enfant familier avec les choses du sexe n'est pas nécessairement éducatif. Détruire la pudeur n'a rien d'éducatif. Ni l'anatomie, ni la physiologie ne libèrent, ni n'"élevèrent", surtout si l'étude qu'on en fait est orientée vers la recherche du plaisir, si l'hédonisme lui tient lieu de philosophie.

Bernard DuBERQUE, Laval, avril 1975

Une semaine mouvementée au port de Montréal

Que s'est-il passé chez les débardeurs ?

par CLAUDE RYAN

Les événements des derniers jours au port de Montréal auront été étonnants pour à peu près tout le monde. Suite au jugement rendu le samedi, 10 mai par le juge en chef Jules Deschênes, les débardeurs décidaient le lundi suivant de reprendre le travail. De loin, on pouvait croire réglé le problème qui les avait incités à défier pendant près de deux semaines la loi fédérale leur enjoignant de rentrer au travail. Or, vendredi dernier, les débardeurs se remettaient en grève: ce n'est que devant la rigueur des procédures instituées par M. Otto Lang contre leur association et ses principaux dirigeants qu'ils acceptaient lundi de se conformer à la directive de leur président leur ordonnant de rentrer sur les quais.

Contrairement à ce qui se produit fréquemment ailleurs, il ne semble pas que les débardeurs ou leurs dirigeants soient mus par des motifs idéologiques radicaux. Ils ne semblent pas davantage avoir succombé à l'action incendiaire de quelques agitateurs. En causant avec eux, on n'a aucunement l'impression qu'ils veulent de propos délibéré se placer au-dessus de la loi. Il suffit d'ailleurs de se faire raconter la manière dont les débardeurs ont décidé vendredi et lundi de se mettre en grève, puis de retourner au travail, pour se rendre compte que leur récent débrayage fut beaucoup plus le fruit d'une exaspération très vive que d'un quelconque messianisme ou d'une recherche morbide de l'illégalité.

Il interviendra au tribunal compétent de se prononcer sur les accusations d'outrage au tribunal des dispositions du Code criminel et du Code du travail qui pèsent sur l'Association des débardeurs et ses cinq principaux dirigeants. Mais si l'on veut éviter la répétition des événements des derniers jours et comprendre les raisons qui les ont provoqués, il faut d'abord et avant tout comprendre les motifs majeurs du mécontentement des débardeurs. Or, ces motifs sont inscrits dans l'économie du rapport Gold, dont les conclusions leur ont été imposées pour une durée de trois ans par une loi du Parlement. D'ordinaire, un nouveau contrat apporte des améliorations à la condition des travailleurs intéressés. Dans ce cas-ci, les débardeurs se voient imposer un recul qu'aucun autre groupe de travailleurs n'eût accepté.

L'ancien contrat

Sous le contrat antérieur, les débardeurs montréalais s'étaient vu garantir un minimum de 40 heures de travail pendant une période de 37 semaines,

soit un total de 1480 heures pendant la saison de navigation. En vertu de ce régime, un débardeur avait droit, pour chaque semaine de la saison de navigation, à toucher en rémunération l'équivalent de 40 heures de travail; s'il avait fait du travail au-delà des huit heures réglementaires quotidiennes, il avait droit à la rémunération additionnelle attachée au travail en temps supplémentaire.

Pour chaque semaine où l'employeur n'avait pu lui offrir 40 heures de travail, le débardeur touchait la rémunération de 40 heures; pour chaque semaine où il était appelé à travailler 40 heures ou plus, il était rémunéré en conséquence. Sous ce régime, on ne revenait jamais en arrière, on regardait plutôt toujours en avant. Chaque semaine comportait son fardeau de travail et une rémunération ne pouvant jamais descendre en bas du salaire attaché à une semaine de 40 heures. Il n'était pas question d'"avances de paie", de "retenue sur la paie pour salaire perçu d'avance", etc.

Les débardeurs jouissaient en fait d'un régime de revenu hebdomadaire garanti, sur une période de 37 semaines. Ils étaient assurés, à un taux moyen de \$5.10 l'heure, d'un salaire de base de \$7,548 pour la saison de navigation: tout le travail fait en temps supplémentaire venait, comme il se doit, s'ajouter à ce minimum. A supposer qu'un débardeur eût bénéficié de ce régime pendant 20 semaines et se fût ensuite trouvé incapable de travailler, il n'était pas question d'exiger de lui le moindre remboursement sous prétexte qu'il n'aurait pas fait un minimum de 1480 heures pendant la saison.

Le débardeur, sous l'ancien contrat, faisait sa semaine régulière en cinq jours, du lundi au vendredi. Les samedis et dimanches, il était libre d'accepter le travail qu'on pouvait lui offrir. Si refusait, les heures en question n'étaient pas déductibles du total de 40 heures pour lesquelles il avait droit au salaire hebdomadaire garanti. Les heures perdues ou refusées à même la semaine régulière étaient déductibles du total de 40 heures pour fins de rémunération. Il en allait autrement du travail du samedi et du dimanche.

La formule Gold

L'ancienne formule, dit-on, coûtait fort cher. Aussi, afin de tenir compte des problèmes des armateurs (et, semble-t-il, aussi des soucis du gouvernement qui doit leur verser des subventions) le juge Allan B. Gold, appelé à intervenir

dans les dernières négociations à titre de commissaire-conciliateur, jugea-t-il devoir proposer une formule plus "économique". Or, cette formule, que le Parlement fédéral a transposée directement dans la loi C-59, modifie si radicalement les conditions de rémunération des débardeurs qu'il eût fallu qu'ils soient dénués de tout réalisme et de toute sensibilité pour réagir autrement qu'ils ne l'ont fait.

Sous l'ancien contrat, l'employeur garantissait un revenu hebdomadaire minimum. Sous la formule Gold, c'est plutôt un revenu annuel qui est garanti aux débardeurs. Mais les changements que cela entraîne sont majeurs. Les débardeurs les redoutaient déjà. Leur colère a toutefois atteint son paroxysme lorsqu'après deux ou trois semaines de travail, ils eurent connaissance de l'effet de ces changements sur leur chèque de paie.

Prenons le cas d'un débardeur qui se vit offrir 16 heures de travail pour la semaine du 18 mai. Pour cette semaine, il toucha un chèque de paie de \$280 (montant brut), soit 40 heures à \$6 l'heure. Si ce débardeur, la semaine suivante, fut appelé à travailler 50 heures, cela lui donnait théoriquement droit à une paie régulière de \$280, plus une somme additionnelle d'au moins \$90 en temps supplémentaire. Mais attention: la somme qui lui fut versée la semaine précédente pour les 24 heures non-travaillées n'était plus, comme sous le contrat précédent, un salaire garanti, mais une simple avance: elle sera, en conséquence, déduite de ses gains de la semaine suivante et remboursée à l'employeur! Il en ira de même tant que le débardeur n'aura pas atteint le total de 1600 heures garanti par la formule Gold. Ainsi, ses gains, d'une semaine à l'autre, fluctueront sans cesse. Après avoir, au plus fort de la saison, fait beaucoup de travail en temps supplémentaire, il risquera, pendant les dernières semaines, d'être mis au rancart sous prétexte qu'il aura atteint le minimum de 1600 heures. Pour les heures faites en temps supplémentaire, on ne déduira certes de sa paie, s'il a des avances à rembourser, que le taux régulier: cela n'empêche que ces heures seront comptées dans le total de 1600 heures alors qu'auparavant, elles ne l'étaient point. On devine la différence considérable de revenu qui peut en découler.

Les 1600 heures garanties

A première vue, le rapport Gold apporte une amélioration sensible au chapitre des heures garanties, puisqu'il porte le total de ces heures à

1600, de 1480 qu'il était sous le contrat précédent. Cette augmentation est toutefois un leurre. La garantie est assortie, cette fois, de restrictions plus nombreuses; compte tenu de la déduction qu'il faut faire des vacances, des congés statutaires et de quelques autres congés additionnels, le total des heures garanties sera inférieur au total antérieur.

Le rapport Gold exige de plus que le débardeur se garde disponible pour répondre aux appels de l'employeur sept jours par semaine. Tout refus de travailler un samedi ou un dimanche n'entraînerait pas sous le contrat précédent une déduction équivalente en heures de revenu garanti. Cette fois, c'est le contraire: quel que soit le jour, les refus ou absences de travail seront déduits du total des heures garanties à raison de "pas moins de huit heures par jour".

Une nouvelle clause permet enfin à l'employeur de se défaire beaucoup plus facilement qu'auparavant d'un travailleur, dès que celui-ci a été absent du travail pour raison de maladie ou d'accident pendant une période de plus de cinq jours. Devant ces importants reculs, comment ne pas comprendre l'insécurité qui s'empara des débardeurs dès qu'ils devinrent ce qui leur pendait au bout du nez, puis l'irritation qui les emporta quand ils durent confirmer, en ouvrant leur enveloppe de paie la semaine dernière, les effets réels du plan Gold?

Une grave erreur du Parlement

Nous persistons à croire que le Parlement fédéral a commis une grave injustice en insérant arbitrairement dans la loi C-59 des recommandations d'un commissaire-conciliateur qui eussent dû faire l'objet d'un examen beaucoup plus serré avant d'être imposées aux débardeurs. Le Parlement a certes attaché à la loi C-59 des sanctions très sévères qui ont réussi tant bien que mal, jusqu'à ce jour, à ramener un certain niveau d'activité sur les quais des ports du Saint-Laurent. Mais ni ces sanctions, ni l'application qu'on en pourra faire, ne pourront effacer l'impression que ressentent les débardeurs d'avoir été traités injustement par un Parlement dont la mission est d'adopter des lois équitables pour toutes les classes de citoyens. Seule une révision honnête et franche de l'injustice créée par la loi C-59 pourra faire en sorte que cette mesure soit non seulement obéie mais digne du respect des intéressés. Là, plutôt que dans les procédures judiciaires instituées par Ottawa, réside le vrai problème des débardeurs.

des idées

des événements

des hommes

Après les accords sur l'Eucharistie et le ministère

Anglicans et catholiques se dirigent vers un nouvel accord sur l'exercice de l'autorité dans l'Eglise

par JEAN-MARIE TILLARD, o.p.

Au moment où la Commission Internationale pour l'union des anglicans et des catholiques romains prépare son troisième accord — un accord devant porter cette fois sur l'exercice de l'autorité dans l'Eglise — il est utile de faire le point des travaux de cette commission. En mai 1974 elle recevait, comme groupe, le Christian Unity Award avec cette mention: "votre travail a montré que l'Unité des chrétiens n'était pas un rêve de visionnaire, mais que la prière du Fils de Dieu ne serait pas exaucée sans des efforts comme les vôtres". Qu'a-t-elle donc accompli?

Lors de l'historique rencontre de Paul VI et de l'archevêque de Canterbury, M. Ramsey, à Saint-Paul-hors-les-murs, le 24 mars 1966, le pape avait, on s'en souvient, déclaré:

"Nous n'hésitons pas à signaler l'importance historique de ce moment. Il nous semble grand, presque dramatique, et heureux, si nous pensons à la longue et pénible histoire à laquelle il va être mis fin et aux nouveaux développements dont il peut être le prélude dans les relations entre Rome et Canterbury. A partir de maintenant l'amitié doit nous inspirer et nous guider".

Et ensemble les chefs des deux Eglises, dans une déclaration commune, affirmaient qu'ils entendaient:

"inaugurer sérieusement entre l'Eglise catholique romaine et la communion anglicane un dialogue qui soit fondé sur l'Evangile et les traditions anciennes qui leur sont communes, et qui puisse conduire à cette unité dans la vérité pour laquelle le Christ a prié".

C'est pourquoi dès janvier 1967 une Commission préparatoire — qui devait se réunir trois fois — avait comme tâche le programme de ce dialogue et fixa les tâches de la Commission Internationale désirée par Paul VI et l'archevêque Ramsey. En janvier 1968 un document, appelé le *Malta Report*, présentait la synthèse de ces travaux préparatoires. Et en 1969, Rome et Canterbury instituaient officiellement sur cette base, la Commission Internationale (ARCI) en lui donnant le mandat de proposer aux plus hautes autorités de chaque Eglise les moyens concrets permettant de franchir des étapes irréversibles sur le chemin de "l'unité organique".

Une chose est à noter. Et elle a sans nul doute joué un rôle capital dans les travaux de la Commission. Les membres de celle-ci sont pour la moitié des pasteurs, pour l'autre moitié des théologiens (parmi lesquels un laïc). Si bien que le point de vue

théologique et le point de vue pastoral s'y trouvent en constant dialogue, un dialogue scrupuleusement respecté. De plus, dès le départ la Commission a voulu travailler en union étroite avec les Commissions nationales chargées, à leur niveau, de préparer l'union de nos deux communions. Pour chaque problème étudié, les Commissions nationales font parvenir aux membres de la Commission, des études sur tel ou tel aspect, si le papier préparatoire immédiatement utilisé vient d'un ou de plusieurs membres de la Commission. C'est ainsi qu'en vue du prochain texte sur l'autorité, on a demandé à la commission canadienne un texte sur l'autorité de l'Ecriture, à la commission sud-africaine un texte sur l'autorité de Pierre dans le Nouveau Testament. Et dans quelques semaines, à Londres, le petit groupe chargé de mettre au point le projet qui sera discuté à Oxford lors de la prochaine réunion globale de la Commission tiendra compte de tous ces travaux venus des diverses régions.

Ayant un mandat surtout doctrinal, la Commission internationale tient en outre à ce que les problèmes très concrets des relations fraternelles entre les deux Eglises soient pensés surtout sur le terrain, dans les Eglises locales elles-mêmes. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de l'action en commun, elle cherche avant tout à redire inlassablement sa nécessité, à rappeler certains de ses principes, en renvoyant les conférences épiscopales nationales à leur responsabilité en ce domaine. Car elle a conscience qu'il ne peut y avoir d'unité véritable que si tous les niveaux du Peuple de Dieu se sentent compromis dans cette tâche. Une de ses préoccupations primordiales est d'ailleurs de trouver la façon d'insérer les paroisses dans le dialogue. C'est dans ce but qu'elle a décidé de publier ses accords non pas dans des revues spécialisées ou dans des feuilles officielles mais dans des petits fascicules vendus aux portes des églises. Et cela en demandant des réactions, des critiques, des suggestions. Celles-ci sont soigneusement étudiées, et il est clair qu'on en tiendra compte dans la révision définitive des documents.

Soulignons enfin que si la Commission Internationale mérite sa réputation de "bureau de travail" — soumettant ses membres à l'étude de dossiers considérables et leur laissant rarement le temps de souffler entre les rencontres — l'amitié profonde et la confiance réciproque totale qui y régnent rendent sa

tâche plus facile. La solidarité y est aisée. Et il arrive que certaines sous-commissions, constituées à cause de la spécialité des membres, ne groupent que des anglicans ou que des catholiques romains, les uns et les autres soucieux toutefois de tenir scrupuleusement compte des traditions et des points de vue de l'autre Eglise, qu'ils connaissent. D'ailleurs sur beaucoup de problèmes les lignes de partage ne se font pas entre anglicans d'un côté, catholiques romains de l'autre mais entre deux mentalités ayant des représentants dans chaque camp.

Avant de parler des deux accords qui sont le fruit le plus tangible de ces cinq années de recherche et de dialogue, il convient de mentionner que grâce à son existence "officielle" de multiples liens se sont créés entre les deux communions. Dans les divers pays, des rencontres, des colloques, des groupes d'étude ont surgi après la publication des deux accords. C'est ainsi qu'au Canada la visite du Bishop Mac Adoo — l'évêque anglican qui avec l'évêque catholique Mgr Alan Clark assure la présidence — a suscité une série de discussions dans des villes telles que Sydney (Nouvelle-Ecosse), Montréal, Ottawa, Winnipeg, Vancouver. A Winnipeg, le clergé de cinq diocèses anglicans et catholiques romains, avec tous les évêques anglicans et catholiques (dont le cardinal Flahiff), s'est pour la première fois réuni dans une longue et studieuse réflexion sur l'impact des accords sur l'Eucharistie et le Ministère. Ayant participé à cette rencontre — dans laquelle ont régné l'amitié et la découverte mutuelle — je dois dire que j'ai été frappé de son sérieux où tous nous avons découvert que "ce qui nous unit est plus profond que ce qui nous sépare".

A Ottawa, lors du passage du Professeur Colin Buchanan, membre de la commission liturgique de l'Eglise d'Angleterre et mêlé de très près aux discussions entre anglicans et méthodistes, le clergé anglican et catholique (anglophone) a discuté toute une journée achevée bien tard dans la nuit... la foi eucharistique de nos deux Eglises. Et Mgr le Nonce Apostolique nous avait fait la joie de sa présence. Dans quelques groupuscules de laïcs, cette réflexion se poursuit, désirée surtout — avouons-le — par les membres de l'Eglise anglicane. L'on envisage pour l'automne prochain la rencontre, à l'échelon national cette fois, d'un groupe d'évêques des deux Eglises pour penser à l'avenir de nos "relations fraternelles" au Canada.

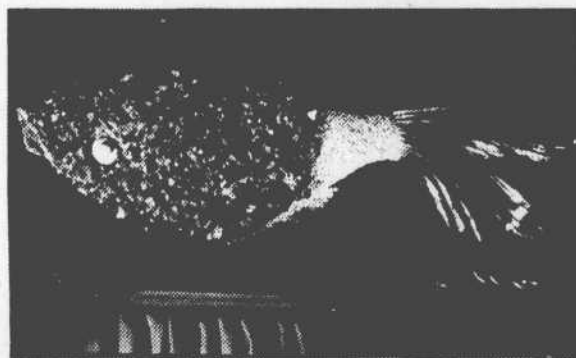
Il est clair que l'existence de la Commission Internationale a donc redonné de la vigueur à ce qui déjà existait ou fait naître une nouvelle espérance. En Afrique du Sud, aux Etats-Unis, des pas de géant ont été ainsi franchis, et ils sont irréversibles. Et même en Angleterre — où l'on se veut prudent devant les initiatives — la glace est en train de se rompre. Le théologien anglican evangelical Julian Charley, membre très actif de la Commission a été invité à présenter sa foi eucharistique à un large auditoire de prêtres et séminaristes catholiques "enthousiastes". J'ai moi-même été invité à enseigner la théologie de l'Eucharistie au Theological College (anglican evangelical) de Nottingham. Et surtout, pour la première fois depuis la Réforme, notre co-président catholique romain, Mgr Alan Clark, longuement ovationné, a été invité le 7 novembre 1974 à prendre la parole durant le General Synod de l'Eglise d'Angleterre. Pour reprendre les mots de Paul VI et de l'archevêque Ramsey ce sont là des étapes "dans le développement de relations fraternelles fondées sur la charité et dans les efforts loyaux pour écarter les causes de conflits et rétablir la parfaite communion des deux Eglises".

En décembre 1971, paraissait la Déclaration commune sur

■ En moins de dix ans, soit depuis la célèbre rencontre entre Paul VI et l'archevêque Paul Ramsey, de Cantorbéry, en 1966, les conversations oecuméniques entre anglicans et catholiques romains ont progressé à pas de géant. En plus des nombreux rapprochements d'ordre pastoral, les rencontres tenues jusqu'à ce jour ont donné lieu à deux accords sur des sujets aussi capitaux que l'Eucharistie et le Ministère. Ainsi que le signale dans cet article le père Jean-Marie Tillard, dominicain canadien qui fait partie de la Commission Internationale du dialogue entre anglicans et catholiques romains, l'on s'achemine maintenant vers un troisième accord. Celui-ci portera sur l'exercice de l'autorité dans l'Eglise.

la doctrine eucharistique, dite accord de Windsor, et en 1973, l'Accord sur la Doctrine du ministère appelé accord de Canterbury. Dans ces deux documents, la Commission a essayé de découvrir une nouvelle approche aux points fondamentaux qui ont par le passé divisé les deux Eglises. Elle n'a pas cherché à tout dire sur l'Eucharistie et le ministère mais — ce que certains critiques n'ont pas toujours vu — à saisir à leur racine les oppositions afin de dégager les convergences fondamentales plus profondes que ces divergences. Nous reconnaissons ainsi que, sous des théologies différentes et des traditions propres, nous possédons substantiellement la même et unique foi.

Dans quelques semaines, après deux longues années de recherche et d'étude, nous commencerons la rédaction d'un accord sur l'Unité dans l'Eglise. Le paragraphe difficile à mettre au point sera sans nul doute celui de la primauté romaine, qu'il faut bien aborder puisqu'il est un des points majeurs de friction depuis Henri VIII et Cranmer. Mais depuis deux ans, les membres de la Commission ont étudié le problème, des groupes se sont déjà réunis pour en discuter (en particulier à Poringland, en Angleterre, en décembre dernier) et en juin les théologiens de la Commission (avec les deux co-présidents) feront le point de la recherche. Et, si tout va bien, il faut espérer que l'an prochain le texte sera suffisamment poli et médité pour être lu à un membre de la Commission de donner une juste appréciation du travail que nous venons d'évoquer. On juge d'un arbre à ses fruits. Ici les fruits viennent surtout de l'Esprit de Dieu. C'est lui qui est à l'oeuvre. Impossible donc de s'enorgueillir.



"NEO GLAUCOS"

du 9 au 14 juin 1975

delrue présente le fabuleux poisson "neo glaucos" accompagné d'estampes et de bijoux de Georges Braque réalisés par Heger de Lowenfeld

delrue

2100, rue Crescent, Montréal

Tél.: 288-6025

Le débat sur l'article 98

Le droit du gréviste à son emploi selon notre Code du travail

par CLAUDE D'Aoust

■ Dans *Le Devoir* de lundi, nous avons publié de larges extraits d'un article de Claude D'Aoust et André Rousseau sur la portée de l'article 98 du Code québécois du Travail, qui a été largement évoqué depuis quelque temps en relation avec le problème du retour au travail des grévistes de la United Aircraft. Suite à la publication de ces extraits d'un article passablement plus long qui avait d'abord paru dans *La Revue du Barreau*, M. Claude D'Aoust, qui est professeur à l'Ecole de relations industrielles de l'Université de Montréal, nous adresse quelques commentaires additionnels.

Quant au fond, et sans prétendre vider la question, il m'apparaît qu'un plaidoyer vigoureux ("a strong case") pourrait être fait en faveur d'une garantie absolue de l'emploi des grévistes en cas de grève — à tout le moins d'une grève légale. (Je reviendrais tantôt sur ce dernier point). Il y a ici conflit entre deux valeurs fondamentales de notre système économique et de notre système de négociation collective. D'une part, il est difficile de ne pas admettre le droit de l'employeur de continuer ses opérations pendant une grève légale ou à fortiori illégale; d'autre part, il m'apparaît inacceptable de ne pas reconnaître pari passu le droit du travailleur à son emploi.

Dans les deux cas, cependant, une discussion approfondie du problème requerrait une remise en question de notre système économique, ce que je suis tout prêt à faire... mais dans un autre contexte, ou encore si la discussion — unilatérale jusqu'à maintenant — devait se poursuivre dans les jours à venir, à l'occasion de la grève de la United Aircraft.

On ne m'en voudra pas, je l'espère, de souligner que le fond du problème repose toutefois sur la distinction entre l'obligation légale de négocier et l'obligation d'en arriver à un accord entre les deux parties, c'est-à-dire de signer une convention collective. Sur ce point

egalement, je serais tout prêt à engager un dialogue, sinon une polémique, si l'occasion s'y prêtait dans un futur plus ou moins immédiat.

Dans la lettre ouverte à laquelle je réterais tantôt, monsieur Théo Gagné écrit, référant à la grève de Murdochville: "nous n'y pouvions rien alors, notre grève ayant été déclarée illégale par les autorités en place". Je suis moi-même convaincu que la grève en question était illégale. Encore une fois, et ce serait là un cas idéal, on peut discuter de l'opportunité et de la justice des règles légales, en matière de conflits de travail. Mais le statut juridique des ex-grévistes dans l'hypothèse d'un règlement à l'amiable, n'est pas lié à la légalité de la grève.

Faisons un peu d'histoire législative. Lors de la présentation du projet de Code du travail, (Bill 54, Session 1963), le premier alinéa de l'article 98 actuel était absent. Puis à la session de 1964, on introduisit la disposition suivante:

"Personne ne cesse d'être un salarié pour l'unique raison qu'il a cessé de travailler par suite de grève ou lock-out légaux".

Bill 54 (Session 1963) Bill 54 (Session 1964). Législation correspondante. Ministère du Travail, Québec, sans date, polycopié, p. 86.

Le mot "légaux" fut mis de côté le 30 avril 1964. L'explication qu'on a alors donnée est que ce retrait sauvegardait les

droits d'un employé n'ayant pas participé ou s'étant opposé à une grève illégale. Il est donc possible de conclure que du point de vue du salarié individuel, le caractère légal ou illégal de la grève n'a pas d'impact sur le sort de sa relation avec l'employeur. Mais l'on revient ici au cas du chien qui court après sa queue, l'article 98 du Code du travail étant à mon avis vide de sens, sauf en ce qui concerne les pratiques déloyales (unfair labor practices).

Je reconnais pleinement que l'histoire parlementaire d'une loi — par opposition à son histoire législative — ne peut être invoquée devant les tribunaux; mais on peut légitimement y recourir dans un contexte non judiciaire. Sur ce point, voir: S.G.G. EDGAR, *Crales on Statute Law*, seventh edition, Sweet & Maxwell, London, 1971, p. 128-30; Elmer A. DRIEDGER *The Construction of Statutes*, Butterworths, Toronto, 1974, p. 130-31.

La portée de l'affaire Kohler

Dans sa lettre ouverte, Théo Gagné réfère à la décision Voir page 6: Travail

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISÉS

Montréal-Paris

par AIR CANADA

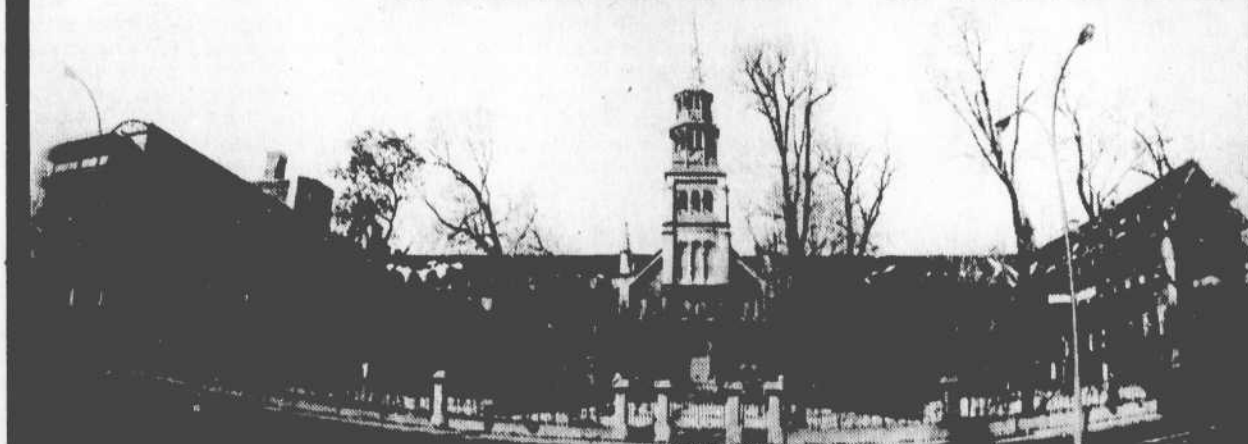
et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations dans le monde entier

Tél.: 861-3906

SOEURS GRISES



JOIGNEZ-VOUS À NOUS

Votre patrimoine, ça vous dit quelque chose? Nous voulons sauvegarder notre maison mère des Soeurs Grises. Êtes-vous d'accord? Venez nous appuyer.

Le vendredi 6 juin à 12:30

au 100 est, rue Notre-Dame Métro Place d'Armes

SAUVONS MONTREAL SAVE

PLUS DE 1¼ MILLION EN PRIX



SUPER MILLIONAIRE

TIRAGE: 20 JUIN

PLUSIEURS PRIX DOUBLÉS

QUANTITÉ LIMITÉE

suites
de la première
page

LA CSN

emprunt de \$1 million pour renflouer rapidement le fonds de secours qui, si rien n'est fait, sera à sec dans quatorze jours. La proposition Lachance suggérait de réduire à compter du 27 juin les secours de grève à \$15 et \$20. Cette coupe immédiate et draconienne permettrait en contre-partie de maintenir à leur niveau actuel les prestations versées aux syndiqués déjà en grève, notamment les 2.500 de l'amiante, qui comptent sur l'appui de la centrale pour terminer leur lutte.

La proposition du trésorier de la FAS prévoyait aussi la tenue d'un congrès spécial en août pour analyser en profondeur toute l'administration de la centrale, qui coûte presque aussi cher aux syndiqués que le fonds de défense professionnelle. Le congrès verrait à solutionner alors de façon définitive l'approvisionnement du fonds de secours qu'il a modifié d'abord les budgets de l'administration, puis certaines structures jugées non nécessaires ainsi que le mode de financement lui-même. La FAS, dans sa proposition, avance même l'hypothèse de cotisations procentuelles généralisées.

Actuellement, la majorité des syndicats affiliés à la CSN perçoivent des cotisations fixes pour faire face notamment à la concurrence des unions internationales. Le principe de la cotisation établie en pourcentage du salaire est évidemment mal perçu par les fédérations riches, qui supporteraient une part plus substantielle du fonds de grève.

De son côté, Michel Chartrand, du Conseil central de Montréal, a voulu déposer un amendement, jugé irrévérencieux en dépit de l'appui spontané qu'il a recueilli chez les délégués. Chartrand, comme d'ailleurs Pierre Lachance, devait discuter de leurs propositions devant le bureau fédéral hier soir pour tenter d'amener l'exécutif de la CSN à modifier de lui-même ses solutions au problème du financement. Parlant des représentants du bureau fédéral qu'il s'apprêtait à rencontrer, Michel Chartrand a lancé ironiquement au grand plaisir des délégués: "Ils me font souvent prier, mais cette fois-là, je vais essayer d'être raide. Si leur proposition n'est pas à mon goût, je vais revenir avec de la main."

La proposition du bouillant syndicaliste vise d'abord et avant tout à la convocation d'un congrès spécial en août. Outre les attaques du patronat et du gouvernement contre le mouvement syndical à la faveur du projet de loi 24, ce congrès spécial analyserait la pertinence d'un plan de remboursement en un an des nombreuses dettes des fédérations envers la CSN, examinerait l'administration générale de la centrale et le mode de financement du fonds de grève. A court terme, Chartrand a proposé de maintenir les prestations à leur niveau actuel pour ne pas affaiblir les syndicats en grève, qu'il a recours à un emprunt de \$2 millions.

De façon générale, les syndicats de cols bleus se sont déclarés favorables à "la piastre par mois" en dépit des difficultés prévues par les délégués pour la faire accepter par les membres. Le secteur public a été plus réticent dans l'ensemble puisqu'il sait que la centrale ne pourra jamais financer une éventuelle grève dans son secteur.

Plusieurs délégués ont remis sur le nez des membres du secteur public que leur grève de 1972 comptait pour beaucoup dans les dettes de la centrale, notamment une somme de \$450.000 qui doit être conservée en réserve pour le remboursement des nombreuses poursuites judiciaires intentées à l'époque. La FAS a de plus été accusée d'avoir profité des endossements de la CSN et d'entretenir d'importantes dettes non réglées envers la centrale.

Les grévistes de l'amiante ont été parmi les plus virulents à dénoncer ceux qui voudraient couper les vivres aux grévistes actuellement en conflit. Gérard Chamberland, un des grévistes de 49, a même affirmé que la CSN était pleine de "charognes" du même type que celles qu'on trouvait au gouvernement provincial en 1949. Le président des grévistes de l'Asbestos Corporation, Ovilé Lemay, a affirmé que la centrale ne pouvait perdre la grève de l'amiante à cause des gains substantiels sur le point d'être réalisés par les grévistes en matière de normes de salubrité industrielle et au niveau des compensations accordées par la Commission des accidents de travail. Lancement d'un appel désespéré pour maintenir la présence de la CSN dans l'amiante face à la concurrence des autres centrales. M. Lemay a ajouté: "Serions-nous syndiqués aujourd'hui si un groupe de mineurs ne s'était pas battu à mon tour en 1949?"

Plusieurs intervenants ont par contre insisté sur la difficulté de faire accepter une nouvelle hausse des cotisations, déjà augmentées en juin dernier de \$1.40 à \$2.40. Selon certains, plusieurs centrales rivales se feront un plaisir de marauder

Wagner et Loughheed: premier face à face

OTTAWA (par Michel Guénard) — Le premier ministre albertain, encore tout auréolé de son écrasante victoire conservatrice lors des dernières élections provinciales, se mesurera au bras droit du chef national alors que les deux hommes, MM. Loughheed et Wagner, adresseront la parole au caucus national du Parti conservateur qui s'ouvre ce midi à Halifax.

Il faut dire que grâce à la complicité du leader provincial des Conservateurs, M. John Buchanan, le dauphin albertain sera l'orateur invité au dîner-bénéfice à \$125 le couvert qui clôturera dimanche cette réunion de trois jours.

Quant au prétendant québécois, il prendra la parole samedi soir devant les partisans conservateurs de Colchester North. Bref, les des sont légèrement pipés en faveur du "roi du pétrole" alors que M. Wagner, qui rentre, le teint tout hâlé, d'un voyage à Cuba, aura à remonter une dure pente pour gagner à sa cause les 65 membres progressistes-conservateurs du Parlement et les 35 délégués des circonscriptions de la région atlantique.

Au quartier général du Parti on arrive mal à dissimuler une certaine gêne devant la mise en scène préparée par le néo-écossais Buchanan: "Vous savez, nous a-t-on dit hier, M. Wagner ne participera qu'au trois-quart à cette réunion nationale et l'invitation adressée à M. Loughheed date d'au moins deux mois."

Bref le premier face-à-face Wagner-Loughheed risque d'être particulière-

ment difficile pour le député de Saint-Hyacinthe.

Quant aux Steven, Gillies, Crombie et autres prétendants avoués, pressentis ou simplement en intense période de réflexion comme Heward Graffley, la réunion de Halifax, sans se donner des airs de mini-congrès à la chefferie, prend pour eux tous des allures de coup d'envoi en vue de trouver un successeur à M. Stanfield.

En effet il faut remonter au mois de février 1974 pour voir le caucus national du Parti conservateur quitter la capitale nationale. Le processus entamé à Barrie, Ontario, vise deux buts: discuter les grands sujets de l'heure et permettre aux députés de se familiariser avec les problèmes régionaux.

Les sujets de discussions porteront sur l'organisation du parti, les finances du parti, l'agriculture, les droits maritimes, le transport et l'expansion économique régionale. Il faut rappeler que la région des Maritimes n'est plus le château fort conservateur d'antan: les troupes de M. Stanfield ne contrôlent que 17 des 32 sièges des quatre provinces de la Côte Atlantique.

Le directeur de la réunion, M. Laschinger, voit dans la rencontre de Halifax un "mode de communication à double voie où le caucus national prend un bain de régionalisme alors que les candidats-défaits s'ouvrent aux problèmes nationaux tout en participant à la vie interne du parti."

A cette communication à deux voies pourrait bien s'ajouter une troisième voie: le face-à-face Wagner-Loughheed.

la CSN sous le prétexte que "Ca coûte cher d'en faire partie".

Stigmatisant une différence fondamentale entre la CSN et les unions internationales, un délégué a notamment lancé qu'il fallait simplifier les structures actuelles à qui il attribue une partie du "gaspiage" de l'argent des travailleurs. "L'argent, c'est à la guerre qu'il doit servir, a lancé ce syndiqué de Beauharnois qui, par contre, se dit qu'il faudra peut-être affronter lucidement la difficulté de faire des grèves sans argent, comme cela s'est fait par le passé.

En fin de journée, le conseil fédéral a voté son appui au mouvement SOS-Garderie, dont le comité de direction occupait hier des bureaux de l'administration gouvernementale à la Place Dupuis. La CSN a dénoncé l'aide apportée par le gouvernement aux garderies privées parce que la même aide n'est pas donnée aux organisations populaires. "Le gouvernement, ça se comprend, a peu des parents qui s'organisent mais pas de l'entreprise privée", a lancé ironiquement Michel Chartrand.

LES CF-101

raient pas déterminées et les autres appareils vérifiés. Les 36 Voodoo qui servent aux opérations et les huit qui servent aux vols d'entraînement resteraient au sol.

Il y a quelques temps, le ministre de la Défense avait annoncé que par mesure d'économie, le nombre de CF-101 en service serait réduit de 56 à 41.

LA CHAROGNE

le reste, bref l'ensemble du secteur.

Des amendements ont été apportés au projet initial, et d'autres l'ont été à la loi elle-même par le bill 39, qui propose notamment des pénalités plus lourdes.

En présentant l'ensemble aux députés hier à la presse, M. Toupin a dit qu'il n'y a pas de nécessité de faire d'autres audiences publiques, mais bien plutôt de faire diligence pour l'adoption du bill 39

6 Juin

par la Presse Canadienne

Les plus importants effectifs militaires réunis dans l'histoire lancent l'invasion de l'Europe par des débarquements en Normandie, il y a 31 ans aujourd'hui — en 1944. Les armées alliées se frayèrent un chemin sur les plages pendant que des parachutistes s'assuraient une tête de pont à l'intérieur des terres. Le succès de l'invasion s'annonçait dès le second jour, et ainsi commença une ruée à travers l'Europe occupée jusqu'à la destruction éventuelle des armées allemandes.

1798 — Le Congrès américain abolit l'emprisonnement pour dettes.

1863 — Le roi du Danemark accepte la couronne de Grèce pour son fils William George Ier.

1935 — Naissance du dalaï lama du Tibet.

1953 — Edmund Hillary et le leader de l'expédition britannique au mont Everest, le colonel H. C.J. Hunt, sont créés chevaliers.

1960 — Inauguration de la Conférence mondiale du commerce, à Montréal.

"... we shall order that the Respondent shall, upon application, offer to each striking employee (except those whom the majority of the Board have found herein were lawfully discharged) who had not been permanently replaced prior to June 1, 1954, immediate and full reinstatement to his former or substantially equivalent position without prejudice to his seniority or other rights and privileges, dismissing, if necessary, any person hired on or after that date. If after such dismissal, there are insufficient positions remaining, those strikers, for whom no employment is immediately available, shall be placed upon a preferential hiring list with priority determined among them by such system of seniority or other nondiscriminatory practice as heretofore has been applied in the conduct of the Respondent's business, and thereafter, in accordance with such list, shall be offered reinstatement as positions become available, and before other persons are hired for such work..." (1960 CCH NLRB p. 14, 219).

Voilà un langage clair et net. Encore faut-il préciser certaines données fondamentales. Premièrement, l'ordonnance de réengagement fut émise pendant et non à l'issue de la grève. Deuxièmement, les congédiements furent annulés parce qu'ils furent jugés équivalents à une pratique déloyale ("unfair labor practice"), aux termes de l'article 8, paragraphe (a), sous-paragraphe (1), (3) et (5) du Wagner Act, tel qu'amendé par le Taft-Hartley Act.

S'il y a une analogie à faire à partir de cette décision, ce serait avec l'article 14 du Code du travail, plutôt qu'avec l'article 98. L'article 14 en effet traite justement des renvois pour activités syndicales.

et la promulgation des deux lois dès la semaine prochaine, avec la publication des règlements dans la Gazette officielle du Québec. Les règlements eux-mêmes ne pourront entrer en vigueur avant 90 jours, soit au début d'octobre environ.

L'opposition a protesté vivement contre le fait que le ministre ait renvoyé la presse avant de faire part de ses intentions à l'Assemblée nationale.

Voici le détail de chacun des points du programme d'urgence suscité par le scandale de la charogne.

● Dès la promulgation des deux lois, toute personne qui veut exploiter un abattoir ou un atelier de viande qu'elle soit pour consommation humaine ou non, devra se munir d'un permis émis par le ministère de l'Agriculture; à défaut de quoi, elle sera passible, en outre des frais et d'une amende de \$100 par jour d'infraction, d'une amende variant de \$25 à \$3.000 pour un individu, et de \$50 à \$5.000 pour une corporation, selon qu'il s'agit d'une première infraction ou de récidives. Un délai d'un mois sera accordé pour les 150 à 200 demandes de permis prévues.

● La nouvelle réglementation rend obligatoire l'inspection de tous les établissements reliés à la transformation et au commerce des viandes au Québec, ce qui nécessitera la présence continue d'un inspecteur, tant avant qu'après l'abattage. Toute viande qui ne portera pas l'estampille "Approuvé Québec" ou "Approuvé Canada" sera considérée impropre à la consommation et automatiquement confisquée. Un contrôle sévère sera exercé sur la fabrication, la reproduction, la garde et l'usage de l'estampille, de même que sur l'impression des contenants portant cette estampille.

● Le ministre procédera à l'enregistrement d'ici l'automne et à la mise à jour constante de tous les établissements de produits alimentaires. Les distributeurs automatiques d'aliments et les cantines mobiles seront aussi soumis à des contrôles sanitaires et hygiéniques.

● Les encans d'animaux seront également soumis à un contrôle rigoureux, exigeant la présence continue d'un inspecteur au moment de l'arrivée des animaux et durant l'encan lui-même.

● Complètement réorganisé et centralisé, le service d'inspection sera transformé en direction générale sous la responsabilité directe d'un sous-ministre adjoint. Le temps supplémentaire des inspecteurs sera à la charge de l'Etat, et non pas des entreprises, comme c'était la pratique au Québec, à l'instar d'Ottawa. Une cinquantaine de nouveaux inspecteurs seront embauchés spécialement pour le secteur des viandes, portant ainsi le nombre total d'inspecteurs du ministère à 260, dont près de la moitié pour les viandes. Le ministre se croise les doigts pour que le Conseil du trésor et la Commission de la fonction publique ne lui fassent pas de "chinoiserie", tenant compte de l'urgence de la situation. M. Toupin veut instaurer un programme de rotation des inspecteurs, pour leur éviter les tentations et la routine.

● D'ici un mois, une technique nouvelle de détection de la viande provenant d'animaux morts sans abattage sera mise au point avec le Dr Jean Moreau, de l'Université Laval, qui y travaille depuis deux ans.

● En plus de détenir un permis, sous peine de sanctions, la vingtaine de commerçants de charogne autorisés devront

fournir au ministre une liste continuellement mise à jour des noms des acheteurs d'animaux et des camionneurs qui sont à leur emploi, ainsi que les registres d'achat et de vente de viande. S'ils ne le font pas, le permis sera retiré et l'entreprise devra fermer ses portes. Une première infraction relative aux viandes impropres à la consommation humaine sera punissable d'une amende de \$1.000 à \$5.000 pour un individu et de \$5.000 à \$10.000 pour une corporation, tandis qu'une récidive vaudra une amende de \$3.000 à \$10.000 pour un individu, et de \$10.000 à \$20.000 pour une corporation. A défaut de paiement des amendes, des peines de prison sont prévues selon la loi des poursuites sommaires.

● Les normes des nouveaux règlements vont exiger le regroupement des petits abattoirs, a dit M. Toupin. Un programme semblable à celui qui a eu cours pour le secteur laitier sera mis en oeuvre, notamment par le truchement de la future SOQUIA, en vue de réduire leur nombre de plus de trois cents à cent environ.

Le ministre estime que ces mesures seront de nature à redonner confiance aux consommateurs québécois et à restaurer le prestige de la marque "Approuvé Québec".

Il ajoute que si la CECO recommande d'autres gestes dans son rapport, prévu pour l'automne prochain, il prendra immédiatement les mesures qui s'imposent.

Déjà, à la suite des enquêtes de la commission Dutil, la Federal Packing, de Magog, a perdu son permis, de même que deux charcuteries de Montréal, tandis qu'un inspecteur a été suspendu de ses fonctions.

A ce jour, il n'y a pas eu d'autres sanctions, mais un informateur au ministère laisse savoir qu'une demi-douzaine d'inspecteurs tout au plus feront l'objet de sanctions, soit pour corruption, soit pour négligence. Mais la preuve est très difficile à faire, ajoute-t-on, et la Commission Dutil aidera sûrement à compléter le nettoyage nécessaire, autant pour ce qui concerne les réseaux de charognards cupides que les inspecteurs négligents.

COMMISSIONS

"Inadmissible" toute la masse salariale de cette commission, et ouvrirait la porte à une mise en tutelle pour raisons administratives.

En va de même au plan pédagogique, continue M. Lavigne, où "les possibilités des commissions sont normalisées, uniformisées, sclérosées". Elles ne peuvent engager les spécialistes dont elles estiment localement avoir besoin. Et elles doivent surtout subir en quelque sorte les "priorités" que le ministère leur impose sans consultation.

M. Lavigne donne l'exemple du Plan de développement de l'enseignement des langues. "Les millions que nous avons recrus pour acheter des magnétophones et équiper des ateliers audio-visuels ne correspondaient peut-être pas à nos priorités", souligne-t-il en se réjouissant que le ministère ait enfin annoncé qu'il songeait à perfectionner les maîtres à compter de septembre 1975. Mais encore là, les commissions n'ont eu rien à dire sur le choix des enseignants à perfectionner en priorité.

Un véritable partage des pouvoirs laisserait au ministère, de l'avis de M. Lavigne, des pouvoirs primordiaux: ceux de recherche et de coordination en collaboration avec le milieu, et surtout ceux de l'établissement des objectifs généraux, et de l'évaluation des résultats, c'est-à-dire du contrôle de la qualité de l'éducation.

Or, comme le note le document de la Fédération, on attend encore que le ministère définisse les objectifs généraux qui pourraient "servir de guide efficace à son propre programme d'action et au programme d'action des commissions scolaires".

Quant au contrôle de la qualité, affirme M. Lavigne, on en est encore loin, s'il faut en prendre à témoin l'actuelle crise de l'enseignement du français.

A ceux qui voient un manque de vigilance des commissions scolaires elles-mêmes, le président de la Fédération répond qu'elles n'avaient pas les moyens de se donner des mécanismes de contrôle, ni d'évaluer au plan local des politiques pédagogiques décrites d'en haut.

"L'école appartient à une population, dit-il, à une communauté groupée autour d'elle, et non pas au ministère, à ses employés, aux enseignants, ou même aux commissaires". C'est là le sens de l'opération décentralisation que veut tenter la Fédération qui estime que les grands objectifs collectifs de la réforme (démocratisation, accessibilité, polyvalence, développement économique) ont vécu, et qu'il est temps de centrer le système scolaire sur l'individu, "de briser le moule de concu pour l'élève moyen, qui n'existe pas".

Le ministère de l'Éducation n'est pas seul à en prendre pour son rhume dans cette algarade. Le refus "d'intervention directe de tout organisme gouvernemental" dans les oeuvres pédagogiques des

commissions touche aussi le ministère des Transports, des Affaires sociales, et le comité catholique du ministère de l'Éducation.

Il y a longtemps en effet que la Fédération s'indigne du fait que les autobus scolaires aient autant d'influence sur la pédagogie que les programmes-cadres. Et les services de santé des écoles dépendent pour leur personnel des Centres régionaux des services de santé et sociaux (CRSSS) du ministère des Affaires sociales.

Quant au comité catholique du CSE, il devrait s'attacher à fournir une véritable expertise des manuels qu'il propose, estime la Fédération, plutôt que de les approuver laconiquement et en imposer sans plus la liste aux commissions scolaires.

Mais le leadership pédagogique ne semble pas déborder chez les commissions scolaires, oppose-t-on à M. Lavigne. "Quand un individu est malade et alité depuis cinq ans, il ne se met pas à courir immédiatement quand on lui dit qu'il est guéri, répond-il, et les commissions scolaires sont en tutelle administrative et financière depuis 12 ans, depuis la création du ministère de l'Éducation."

C'est pourquoi le document sur la décentralisation souligne que celle-ci ne doit pas être décrétée d'en haut. "Pour en arriver à une prise en charge de ses responsabilités et une reprise de ses pouvoirs, une commission scolaire habituée à vivre sous la tutelle du MEQ se doit de franchir des étapes vers l'autonomie et ce, à son rythme et avec le support dont elle a besoin."

Belle occasion pour le ministère d'exercer son rôle de guide et de soutien, "croit la Fédération qui l'invite à en discuter à la "table de concertation" qui réunit ces deux partenaires environ deux fois par mois. M. Lavigne s'empresse de souligner que la Fédération "n'y couche pas avec le ministère", mais s'y assoit pour tenter d'arriver à des ententes.

Le ministre de l'Éducation doit rendre public en juin son propre document sur la décentralisation et le président de la Fédération croit que les divergences seront plutôt de l'ordre des moyens que de celui des objectifs.

M. Lavigne et les vice-présidents de la Fédération ont procédé dernièrement à une tournée provinciale de "sensibilisation" des commissions scolaires aux enjeux de la décentralisation.

Commentant le peu d'intérêt que semblent susciter les prochaines élections scolaires ou 70 pour cent des candidats sont déjà élus sans opposition, il a remarqué que le manque d'intérêts des individus résulte en grande partie de la situation de dépendance et d'impuissance des commissions, telle qu'il venait de la décrire.

SUEZ

sur le front égyptien.

"Ce geste d'Israël signifie que nous reprenons le processus. Espérons qu'il ne s'agit pas que d'une mesure tactique", a-t-il ajouté.

Après l'inauguration solennelle du canal, un premier convoi de bateaux étrangers a emprunté le canal fermé huit ans auparavant. Derrière le convoi présidentiel, le "Bn Hayyan" koweïtien est entré dans le canal suivi de bateaux russe grec, chinois et yougoslave.

Aujourd'hui, ce sera le tour des premiers navires commerciaux, de la Mer Rouge à la Méditerranée. Parmi ce convoi figurera très probablement un cargo libérien chargé de 12.000 tonnes de sucre à destination d'Israël, a laissé entendre hier M. Gad Jacoby, ministre israélien des Transports.

Même si les autorités israéliennes précisent qu'il ne s'agit pas d'un test officiel, la réaction des Égyptiens permettra de juger si l'Égypte entend respecter son engagement écrit — affirmé par Israël — de permettre aux cargaisons israéliennes de transiter par le canal. Il ne fait aucun doute, a déclaré M. Jacoby, que l'engagement écrit égyptien aux États-Unis, autorisant le libre passage des cargaisons israéliennes fait partie de l'accord de désengagement militaire conclu l'année dernière par les deux adversaires.

De source égyptienne autorisée, on dément toutefois l'existence de cet accord. M. Kamal Abdul Magd, ministre égyptien de l'Information, jugeant encourageante la réduction des forces israéliennes dans le Sinaï, a toutefois ajouté: "Il reste à voir si cette mesure sera complétée et consolidée par d'autres décisions justifiant que soit permis aux cargaisons israéliennes d'emprunter le canal".

Proclamant le canal "entièrement dégagé et nettoyé des séquelles de l'agression israélienne à la suite de notre glorieuse traversée du canal le 6 octobre 1973 et des batailles de libération livrées pour la défense de notre dignité", le président égyptien a déclaré: "il est normal que cette artère vitale continue de servir la prospérité de l'humanité et maintienne son rôle universel de lien entre les quatre coins du monde, et de promotion et d'interaction entre les nations et les peuples". Le président a signé un document restituant aux civils le contrôle de la voie d'eau.

Le département d'État a pour sa part déclaré que l'accord de désengagement israélo-égyptien de janvier 1974 comprenait bien des clauses secrètes.

Mais le porte-parole du département Robert Funseth, a refusé de confirmer au cours d'un briefing si elles prévoyaient le libre accès des marchandises destinées à Israël transportées sur des cargos neutres.

"L'existence de certaines clauses n'a jamais fait de doute", a-t-il dit.

Enfin, la présence du croiseur américain "Little Rock" parmi les navires qui ont participé hier au cortège officiel marquant la réouverture du canal de Suez a été très remarquée.

Le navire-amiral de la sixième flotte figurait au quatrième rang dans le convoi. Le "Little Rock" avait mis le cap sur Port-Saïd hier à l'aube et sa présence dans le convoi a été une modification de dernière minute.

GRANDE-BRETAGNE

entre les ministres anti-marché commun comme M. Tony Benn (Industrie) et les autres membres du gouvernement partisans du maintien de la Grande-Bretagne dans la C.E.E., ont d'ailleurs souvent déconcerté les Britanniques.

Si, comme l'espère M. Wilson, le résultat du référendum ne laisse plus de doute sur la volonté de la Grande-Bretagne de faire partie de la Communauté européenne, le gouvernement travailliste

pourra s'efforcer de rétablir la confiance tant auprès de la population que de l'étranger.

La grande majorité des Britanniques, que cette campagne référendaire n'a guère passionnée, attend en effet du gouvernement des mesures concrètes pour relever le pays, en proie à l'inflation, à la récession et au chômage.

Les hommes politiques des deux camps, qui s'affrontaient depuis des mois avec les mêmes arguments n'ont pas désarmé avec l'ouverture des opérations du référendum. Ils ont continué à faire campagne à la porte des bureaux de vote de leur circonscription.

M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, responsable de la renégociation des conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, a fait le tour des quartiers sud-est de Cardiff, au Pays de Galles, pour inciter les électeurs à voter "oui" comme l'a recommandé le premier ministre Harold Wilson.

A Bristol, son collègue Tony Benn, ministre de l'Industrie, armé d'un haut-parleur, a parcouru sa circonscription sur le plateau d'un camion découvert en réclamant au contraire que les électeurs proclament l'indépendance de la Grande-Bretagne en votant "non".

L'ancien premier ministre conservateur, M. Edward Heath, qui a été le principal animateur de la campagne en faveur du "oui", a surpris les électeurs huppés du quartier de Buckingham Palace, en arrivant au bureau de vote dans la vieille "Mini-Morris" un peu déginglée de sa secrétaire.

Dans son quartier de Chelsea, à Londres, Mme Margaret Thatcher, leader du parti conservateur, a voté de très bonne heure en déclarant que la victoire du "oui" était "extrêmement importante pour la Grande-Bretagne".

En revanche, M. Harold Wilson, qui n'a pris que modérément part à la campagne, a refusé de dire quoi que ce soit aux journalistes qui l'assaillaient à sa sortie de la bibliothèque publique de Great Smith Street, près du Parlement.

Les opérations de vote ont duré 15 heures. Le dépouillement du scrutin ne commencera que ce matin dans les 68 comtés du royaume. Les premiers résultats, ceux des îles Scilly où le premier ministre passe ses vacances, sont attendus vers onze heures. Les derniers seront sans doute ceux de l'agglomération de Londres qui compte 12 pour cent des électeurs britanniques.

BOEUF

Suite de la page 3

bonne viande même s'il devait la mélanger avec de la viande légalement obtenue. Guy Laliberté et Denis Pivin témoignent dans le même sens mais ils certifient qu'ils n'ont commencé cette année et qu'ils ont fait peu d'achats. Laliberté a même ajouté qu'il mangeait la saucisse qu'il fabriquait avec le veau déossé obtenu de Berard dans les encans.

Demain, pour la première fois de son histoire, la Commission d'enquête sur le crime organisé va tenir sa séance publique à l'extérieur de Montréal. C'est à Hull que les commissaires vont se rendre afin d'interroger un témoin important en rapport avec le racket de la viande avariée dans la région de l'Outaouais. A l'hôtel Marquis où l'audience aura lieu, le public ne sera pas admis. Le témoin souffrant de claustrophobie, seuls les journalistes pourront assister à la déposition dans une salle voisine, grâce à un système de télévision en circuit fermé.

La CECO reviendra ensuite à Montréal où elle siégera à nouveau à l'édifice Parthenais, lundi après-midi.

Gerda dira: "C'était la vie"

TORONTO (CP) — Gerda Munsinger, la vedette de la fameuse affaire Munsinger de 1966, interviewée à la télévision de Radio-Canada, a eu le commentaire suivant sur cette histoire: "Ce n'était pas un scandale, c'était la vie".

Cette entrevue sera entendue à certains postes du réseau anglais samedi soir. Les fréquentations de Mlle Munsinger et du ministre adjoint de la Défense d'alors, M. Pierre Sévigny, et du ministre du Commerce, M. George Hees, du gouvernement Diefenbaker, avaient fait l'objet d'une enquête.

On avait par la suite reproché au premier ministre, M. Diefenbaker, de ne pas avoir relevé M. Sévigny de ses fonctions, parce que sa liaison avec Mlle Munsinger, originaire d'Allemagne de l'est, l'exposait au chantage et mettait en danger la sécurité du pays.

"Cela n'a jamais été un scandale", a fait remarquer Mlle Munsinger, qui habite maintenant Munich. "J'étais une jeune fille à ce moment, et j'avais beaucoup d'amis, j'étais invitée à beaucoup de réceptions. Est-ce un scandale?"

M. Hees, pour elle, n'était rien d'autre qu'un ex-joueur de football. M. Hees est toujours actif dans la politique, et représente aux Communes la circonscription ontarienne de Prince-Edward-Hastings. Quant à M. Sévigny, il s'est retiré de la politique.

POULIN MARCEL: A Montréal, le 1er juin, après une longue maladie, est décédé Marcel Poulin, époux de Marie-Paule Cluche et fils du Dr. Ernest Poulin, décédé et de Alice Roberge. Un service sera chanté le samedi 7 juin, à 10 heures, à l'église Notre-Dame-des-Anges de Cartierville, boulevard Gouin ouest. Dons à l'Association du diabète du Québec.

TRAVAIL

Suite de la page 5

Kohler, (Kohler Co. and Local 833, UAW-AFL-CIO, International Union, United Automobile, Aircraft & Agricultural Implement workers of America, 1960 CCH NLRB #9077, décision du 26 août 1960). Pour la fin de cette longue histoire voir, entre les mêmes parties la décision du 29 septembre 1964, rapportée à 1964 CCH NLRB #13, 452). Voyons de plus près de quoi il retourne.

Il est vrai que le Conseil national des Relations ouvrières (National Labor Relations Board) ordonne à la compagnie Kohler de reprendre des grévistes à son emploi. Dans la décision initiale on lit:

"... we shall order that the Respondent shall, upon application, offer to each striking employee (except those whom the majority of the Board have found herein were lawfully discharged) who had not been permanently replaced prior to June 1, 1954, immediate and full reinstatement to his former or substantially equivalent position without prejudice to his seniority or other rights and privileges, dismissing, if necessary, any person hired on or after that date. If after such dismissal, there are insufficient positions remaining, those strikers, for whom no employment is immediately available, shall be placed upon a preferential hiring list with priority determined among them by such system of seniority or other nondiscriminatory practice as heretofore has been applied in the conduct of the Respondent's business, and thereafter, in accordance with such list, shall be offered reinstatement as positions become available, and before other persons are hired for such

work..." (1960 CCH NLRB p. 14, 219).

Voilà un langage clair et net. Encore faut-il préciser certaines données fondamentales. Premièrement, l'ordonnance de réengagement fut émise pendant et non à l'issue de la grève. Deuxièmement, les congédiements furent annulés parce qu'ils furent jugés équivalents à une pratique déloyale ("unfair labor practice"), aux termes de

Un projet pilote

Une succursale bancaire qui ne prête pas... qu'aux riches

par Renée Rowan

Devant le succès de la "succursale communautaire" de la Banque Royale du Canada qui accorde à des consommateurs à faible revenu des prêts qui n'auraient jamais été consentis dans une succursale régulière, des groupes de citoyens du quartier Hochelaga-Maisonneuve qui faisaient hier après 2 ans d'opération, une évaluation de cette expérience-pilote, ont souhaité que d'autres institutions financières et entreprises emboîtent le pas en vue d'offrir un meilleur service à leur clientèle.

De son côté, le gérant de cette succursale unique en son genre, M. Jocelyn Beaulieu, a souligné qu'il est essentiel que des compagnies et des commerçants fassent affaire avec cette succursale de façon à éviter qu'elle devienne un refuge exclusif des petites affaires. "Cela risquerait, a-t-il déclaré, d'entraîner chez nos clients un complexe d'infériorité. Ce que nous cherchons à établir, ce sont des relations d'affaires normales qui tiennent compte également de la dimension sociale du milieu".

La succursale communautaire de la Banque Royale du Canada, sise au 2748, rue Hochelaga, a été créée pour répondre aux besoins spécifiques des consommateurs à faible revenu,

que ce revenu provienne d'une assistance sociale quelconque ou soit le résultat de leur travail.

M. Beaulieu regroupe ces besoins en trois catégories: conseils sur l'établissement d'un budget familial dont une partie est consacrée à l'épargne; la mise en pratique des principes de l'épargne et la sage utilisation du crédit; renseignements et précisions sur les différentes lois fédérales et provinciales relatives à la protection du consommateur.

Lorsqu'on juge qu'un prêt à taux normal, c'est-à-dire le même exigé dans toutes les succursales de la Banque Royale, répondrait mieux aux besoins immédiats du client, on le lui accorde. Au cours des deux dernières années, on estime à 315 le nombre de prêts consentis qui ne l'auraient jamais été ailleurs, dans une succursale régulière. Le remboursement dépend des possibilités de l'emprunteur.

M. Beaulieu explique que les difficultés financières que le client aurait pu avoir dans le passé pour des raisons telles que faillite, recours à la loi Lacombe, existence d'un casier judiciaire ou autres, ne l'empêchent pas d'obtenir un prêt à la succursale communautaire. "Tout ce que nous lui de-

mandons, c'est de faire un effort sincère pour rétablir sa situation financière."

Le taux de délinquance est plus élevé dans cette succursale que dans les succursales régulières. En terme bancaire, 30 jours et plus sans paiement signifie "délinquance". Mais ce qui, d'autre part, est intéressant de constater, c'est que, de façon générale, les clients sont demeurés en contact avec la banque.

La succursale communautaire comporte une salle de conférence équipée d'appareils audio-visuels où les clients — leur nombre est aujourd'hui de 2.200 — peuvent dialoguer et ainsi apprendre par eux-mêmes la façon de gérer leurs avoirs, d'analyser leurs problèmes financiers et de trouver des solutions pratiques susceptibles d'être appliquées à la succursale. Cette salle est également mise à la disposition d'autres organismes locaux qui ont besoin d'un endroit pour leurs réunions.

Autre caractéristique de cette initiative: la collaboration entre la succursale communautaire et les groupes locaux (C.I.C.D., Bureau épargne-crédit, Société Saint-Vincent de

Paul, Atelier Bras d'or, l'Escouade des prêts usuraires de la C.U.M., Comité ex-détenus, l'Institut oecuménique, Groupe Requin, Multi-Média, et autres) a toujours été excellente.

"Notre succursale et les services offerts ont été élaborés à la suite de plusieurs réunions avec les citoyens de la communauté, note M. Beaulieu. Cette collaboration est essentielle pour assurer le succès de ce projet pilote. Ce sont eux, par exemple, qui ont décidé des heures d'ouverture qui correspondent aux besoins du travailleur qui, souvent, ne peut venir qu'après son travail. Les mardis, mercredis et vendredis, notre succursale n'ouvre ses portes qu'en fin d'avant-midi pour fermer à 18h. Le jeudi, les heures d'ouvertures sont de midi à 20h tandis que le lundi, nous ne sommes ouverts que de 11h à 16h."

Cette expérience ne constitue nullement une oeuvre de charité, insiste le gérant, mais plutôt un projet qui deviendra éventuellement rentable. "Nous tenons, souligne-t-il, à ce que notre rôle ne soit pas confondu avec celui d'une société de bienfaisance qui accorde des dons à qui veut bien en faire la demande."

Les Forces armées aux prises avec la "fuite des cerveaux"

OTTAWA (par Michel Guénard) — Les Forces armées canadiennes devront recruter 12.000 Canadiens au cours des 12 prochains mois, soit 3.000 de plus que l'an dernier, si elles veulent maintenir leurs effectifs au seuil de 79.000 militaires. Alors même que le budget de la Défense nationale a été gelé en terme réel (l'augmentation de 11,5% des dépenses ne comble même pas l'érosion inflationniste), l'Etat-major devra rajuster à la hausse la solde de certaines catégories de militaires

afin de mettre un terme à la "fuite des cerveaux".

Déjà l'Armée canadienne consacre 65% de son budget à la solde des militaires mais il semble qu'elle devra se montrer plus généreuse si elle espère conserver ses officiers compétents. Présentement, le traitement des nouveaux officiers qui s'engagent dans les Forces canadiennes au grade de lieutenant s'échelonne entre \$8.400 et \$9.900 par année.

En plus des avantages sociaux inhérents à la vie mili-

taire (nourriture et logement gratuits), l'Etat-major entend relever le maximum de la solde initiale à \$11.000. Cette politique vise essentiellement à attirer et à garder les jeunes recrues de talent au sein des Forces canadiennes: "Plus nos hommes prennent de l'expérience, plus ils deviennent compétents et plus l'entreprise privée a tendance à nous les enlever", de dire le colonel Boulais.

Dans ses diverses écoles militaires, l'Armée canadienne forme des spécialistes dans une

soixantaine de branches: métiers proprement militaires (artillerie, infanterie, blindé, etc) et métiers civils (électronique, mécanique, communication, transport, etc.).

Suivant le jeu de l'offre et de la demande dans le secteur privé, l'Armée canadienne subit le contre-coup de ces oscillations: "Nous sommes constamment à la recherche de médecins, à dit le colonel Boulais, mais nous éprouvons certaines difficultés à recruter des ingénieurs. Quant au besoin perma-

nent de pilotes... tout le monde sait que les sociétés aériennes viennent puiser abondamment dans nos escadrons pour assurer le renouvellement de leurs effectifs."

Selon le colonel Waters, de la direction du recrutement, le problème de la pénurie des médecins pourrait bien être réglé au cours du mois de juin: une équipe de recruteurs doit se rendre à Londres et enrôler des praticiens anglais dans les Forces canadiennes.

Du côté des ingénieurs, le

recrutement se heurte à deux difficultés: les universités accordent moins de diplômes d'ingénieurs qu'autrefois et l'industrie privée offre des salaires légèrement supérieurs à ceux des Forces armées.

"Toutefois, a-t-il ajouté, un comité de cadres supérieurs se penche sur ce problème afin de s'assurer que les ingénieurs militaires soient traités de la même façon ou mieux que leurs homologues civils, en ce qui a trait, entre autres, à la rémuné-

ration, à la satisfaction d'emploi et à l'avancement professionnel".

Que les Forces armées soient devenues la "vache à lait de l'industrie manufacturière" ne fait aucun doute, surtout au quartier-général où l'on songe à accorder une prime spéciale d'engagement aux futurs ingénieurs militaires. Après tout les organismes sportifs le font bien pour s'attacher les athlètes prometteurs.

Les nouveaux contingents d'engagement dévoilés hier permettront d'enrôler 2.000 femmes, comparativement aux 1.000 recrues féminines de l'an

dernier. Les Forces canadiennes comprennent présentement 3.075 femmes, dont 655 officiers, soit 4% des militaires réguliers.

A l'exception des spécialités de combat, des missions en mer et des postes isolés du Grand-Nord, l'Armée canadienne a ouvert largement ses portes aux recrues féminines. Déjà, 70% des métiers militaires leur sont accessibles et il semble que le centre de recrutement des Forces armées n'aura pas d'autre choix, s'il veut compenser les nombreux départs, que de faire appel massivement à la gent féminine.

Le crédit social doit se redéfinir (André Fortin)

par Pierre O'Neill

Le député créditiste de Lotbinière à la Chambre des communes, M. André Fortin, est d'avis que le Crédit social doit redéfinir son orientation politique.

Le leader parlementaire des créditistes fédéraux retient cette conclusion de la série de huit mini-congrès régionaux que le parti vient de tenir à travers le Québec.

Au cours d'une conférence de presse hier à Montréal, M. Fortin a dégagé les principales préoccupations exprimées par les militants créditistes dans les

quelque 165 résolutions adoptées à l'occasion de ces consultations régionales.

Arrivé d'Ottawa la veille, le député de Lotbinière retrouvait le lendemain matin sa voiture saccagée. Éliminant l'hypothèse de sabotage politique, M. Fortin croit plutôt que la petite ruelle sombre où il avait garé sa voiture rendait la tentation irrésistible aux malfaiteurs.

Aux journalistes qui voyaient dans cette soudaine sortie au Québec le premier coup de son-

dage d'une éventuelle campagne au leadership, M. Fortin soutient qu'il n'en est rien. Selon lui, la question de leadership ne figure pas au premier plan des préoccupations des militants. Il souhaite d'ailleurs que M. Réal Caouette puisse assumer jusqu'aux prochaines élections la direction du parti.

Ce qui n'empêche pas M. Fortin de croire que la tenue d'un congrès au leadership, même si M. Caouette décidait de rester au poste, injecterait un nouveau dynamisme au mili-

tantisme et à cet égard pourrait être une opération hautement rentable et souhaitable.

Les observateurs les mieux avertis de la scène fédérale voient dans M. Fortin le plus logique des candidats éventuels à la succession du chef, Réal Caouette, miné par la maladie et sans doute désireux d'abandonner cette tâche ardue assignée aux plus jeunes. Il est bien connu que M. Caouette, père, prépare la place pour son fils Gilles, défait aux élections de 1974 dans Charlevoix mais depuis promu directeur général du parti. Dans l'éventualité d'une course à la "chefferie" du Crédit social, on accorde généralement des chances aux députés Gilbert Rondeau de Sherbrooke et René Matte de Champlain.

Quoi qu'il en soit, c'est au

conseil national du parti de décider de l'opportunité d'un congrès au leadership. Composée en principe d'un délégué pour chacune des 265 circonscriptions électorales, ce corps se réunit tous les deux ans et tiendra ses prochaines assises à l'automne prochain. Entre-temps, le Crédit social tiendra en septembre un congrès provincial à Trois-Rivières, précisément pour redéfinir l'orientation du parti et procéder à l'élection d'un nouveau exécutif.

Les mini-congrès régionaux auxquels le député Fortin a participé lui ont révélé que les militants créditistes se sentent désarmés et dépassés par la monstruosité des problèmes d'aujourd'hui. Cette inquiétude qu'il a décelée comme constante d'une région à l'autre con-

cerne notamment la situation économique, le chômage, l'inflation, le monde du travail et les doutes sur l'intégrité des hommes publics.

Plus étonné encore, M. Fortin constate que sur les questions les plus débattues telles le syndicalisme, les militants créditistes sont loin d'apparaître comme des extrémistes de droite. Bien au contraire, à plus d'un endroit au Québec, il a observé une sympathie certaine pour l'avenir du syndicalisme et cette période pénible qui se ouvre ses fondements.

Le Crédit social, conclut M. Fortin, doit se repenser et présenter des solutions à la moderne. Il doit en outre s'efforcer d'expliquer ses politiques et se faire comprendre de la majorité. "Il lui faut davantage coler à la réalité quotidienne".

Affaires sociales

La commission d'appel sera confiée aux avocats

QUEBEC (par Gérard LeBlanc) — Adoptée en décembre 1974, la loi créant la Commission des affaires sociales s'est révélée trop lourde pour permettre le démarrage de cet organisme quasi-judiciaire, mis à la disposition de la clientèle voulant en appeler de décisions ou de services des affaires sociales.

C'est pourquoi le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a déposé hier à l'Assemblée nationale, un projet de loi modifiant la loi constitutive de la commission, qu'on espère maintenant pouvoir établir dès la fin de l'été.

Il existe présentement plusieurs mécanismes d'appel, disséminés dans divers services et très inégaux dans leur fonctionnement, pour les citoyens se sentant lésés par l'une ou l'autre branche du géant qu'est devenu le ministère des Affaires sociales.

La Commission projetée vise justement à rassembler ces mécanismes d'appel et à leur donner une certaine cohérence dans le traitement des plaintes qu'il s'agit d'un médecin refusé par un hôpital, d'un patient mal soigné, d'un bénéficiaire privé injustement de prestations ou de tout autre client (chaque Québécois l'est à un moment ou l'autre) mécontent des services fournis par le ministère et ses partenaires.

Les principales modifications apportées dans le projet déposé hier par M. Forget visent juste-

ment à faire de la commission un organisme quasi-judiciaire. On avait même pensé modifier le nom de commission en tribunal des Affaires sociales, mais le ministère de la Justice s'est opposé à cette démarche.

Le nombre des membres sera réduit de onze à huit et tous devront être des avocats. Il se peut qu'on fasse appel à un juge de la Cour provinciale pour présider la commission ou qu'on élève à la magistrature le président qui ne serait pas encore juge.

Ces huit membres se verront cependant appuyer par des experts, des "assesseurs" suivant la terminologie du projet de loi,

Les dix années de Jean Marchand

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, sera fêté en reconnaissance de son travail comme leader québécois du Parti libéral fédéral, lors d'une réunion de militants à Québec, samedi.

Un porte-parole de M. Marchand a confirmé que le ministre assistera à cette réunion, à l'issue de laquelle il y aura une réception spéciale en son honneur.

M. Marchand a renoncé au poste de leader québécois en février et M. Marc Lalonde, ministre fédéral de la Santé, lui a succédé.

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

L'Ecole en question

Florian Sauvageau anime cette toute nouvelle série consacrée à la réforme du système d'enseignement au Québec: ses origines, l'expression et l'application des grands objectifs, la situation actuelle.

L'Ecole en question

15 ans après, il nous est permis d'examiner globalement ce changement majeur dans l'histoire récente du Québec. La grande majorité des artisans de cette réforme nous aideront à le faire.



L'Ecole en question

Des hommes politiques tels Jean Lesage et Daniel Johnson, Jean-Paul Desbiens, bien connu pour ses "Insolences", ainsi que fonctionnaires, professeurs, étudiants et parents défilent à notre petit écran pour cette première grande rétrospective.

L'Ecole en question

Recherchiste: Jean-Claude Forget. Une émission de Pierre-Marcel Claude.

L'Ecole en question

le vendredi de 22h00 à 22h30

A la télévision de Radio-Canada



CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

POUR FAVEUR OBTENU

par S.D.

M. Marie, Reine des Coeurs, avocate des causes désespérées. Mère si pure, si compatissante, Mère du Divin Amour et pleine de lumière divine, je mets entre vos mains et tendrais les lauriers que nous attendons de vous aujourd'hui. Regardez nos misères, nos douleurs, nos larmes, nos peines intérieures, nos souffrances, vous pouvez nous exaucer par les mérites de votre divin Fils Jésus-Christ. Nous promettons, si nous sommes exaucés, de répandre votre gloire et vous faire connaître sous le titre de "MARIE, REINE DES COEURS... et Reine de l'univers entier. Exaucez-nous près de votre autel, où tous les jours vous donnez tant de preuves de votre puissance et d'amour pour la guérison de l'âme et du corps.

Nous espérons contre toute espérance, demandez à Jésus notre guérison, notre pardon, et notre persévérance en vous finale. O Marie Reine des Coeurs, guérissez-nous. Nous avons confiance en vous (3 fois). Récitez cette prière 9 jours consécutifs, se confesser et faire la sainte communion. Imprimeur, J.-C. Chaumont, Montréal, 9 mai 1958 P.A.V.G.

La Ropina

Le restaurant méditerranéen situé sur la plaza de la Place Ville Marie

Ce soir dégustez un Shish-Kebab de Turquie.

Stationnement: \$1.00 seulement au Canada-wide Parking de la Place Ville Marie à compter de 18:30 heures. Faites valider votre billet par le maître d'hôtel.



COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

ST-ONGE, André & Succession Albert St-Onge & Yvette St-Onge & Eva St-Onge (Suite au décès du détenteur, M. Albert St-Onge)	1885, rue Wellington, Montréal	Taverne
LAZARRA, Domenico	8696, rue Jean-Brillon, LaSalle	Épicerie
FUGÈRE, Denis (Suite à une vente)	4805, rue Charlevoix, Montréal-Nord	Épicerie
LOPEZ, Emiliano "Les Auberges Espagnoles Ltée" (Changement de Titulaire)	1432, rue Stanley, Montréal	Salle à manger - Restaurant - Bar
SIGALOS, Petoula "140 Coffee Shop Inc." (Suite à une vente)	140 ouest, boul. Crémazie, Montréal	Salle à manger
RICCI, Carmine	88 & 94 Bernard Ouest, Montréal	Salle à manger
TREMBLAY, Jean-Claude & Lisette Lemay (Changement de site, 516 est, rue Rachel, Montréal, Au.)	423-25 est, rue Rachel, Montréal	Épicerie
LEE, Chung Foon "Restaurant Cathay Inc."	73 ouest, Lagacochetière, Montréal	Restaurant
GABBAY, Rina	15720, boul. Pierrefonds, Pierrefonds	Épicerie
SEFERIAN, Soubhi (Suite à une vente)	8999, rue Lajeunesse, Montréal	Épicerie
ADAMAKOS, Spyridon (Spero) (Suite à une rétrocession)	230 ouest, rue St-Jacques, Montréal	Salle à manger
BALANIAN, Jean	3865, rue Wellington, Verdun	Salle à manger - Restaurant
MIKEDIS, Demetrios "Restaurant Le Phare Inc."	452 A, boul. Beaconsfield, Beaconsfield	Restaurant

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTEE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

La candidature de Ford attendue incessamment

WASHINGTON (AFP) — Le président Gerald Ford annoncera officiellement sa candidature aux élections présidentielles de 1976 avant la fin du mois de juin, a confirmé le secrétaire de presse de la Maison-Blanche, M. Ron Nessen.

Le chef de l'Exécutif, qui, en de nombreuses occasions, a fait part de son intention de chercher à obtenir l'investiture du parti républicain, a été pressé par ses conseillers de déclarer rapidement sa candidature afin de profiter du désarroi actuel des démocrates et contenir, dans l'immédiat, une certaine opposition au sein de son propre parti, notamment celle de Ronald Reagan, ancien gouverneur de Californie.

Un groupe de républicains conservateurs a déjà souhaité publiquement que MM. Ford et Nelson Rockefeller fassent campagne. N'ayant jamais été élus, les actuels président et vice-président ne doivent pas être assurés de recevoir automatiquement l'investiture du G.O.P., soutiennent ces personnalités parmi lesquelles figurent les anciens gouverneurs Ronald Reagan et John Connally et le sénateur de l'Etat de New York, James Buckley, ainsi que Barry Goldwater.

Un comité de soutien à la candidature de M. Ford s'est constitué pendant le mois de mai à Washington à l'initiative d'un ancien dirigeant du parti républicain, M. Dean Burch. L'un des plus proches amis de M. Ford, l'ancien secrétaire à la Défense, M. Melvin Laird, qui pourrait prendre la direction de sa campagne, a laissé entendre que face à l'hostilité croissante de la fraction conservatrice du parti républicain, un comité autre que M. Rockefeller pourrait être choisi avant la convention du "Grand Old Party".

M. Ford, pourrait, d'autre part, s'abstenir de participer à la première élection primaire, celle du New Hampshire, prévue pour le 2 mars prochain, le gouverneur républicain de cet Etat de la Nouvelle-Angleterre ne cachant pas ses préférences pour M. Reagan.

La latinité entre Giscard et Gomes

PARIS (Reuter) — Le second et dernier entretien entre le chef de l'Etat portugais, le général Francisco de Costa Gomes, et le président Valéry Giscard d'Estaing a été essentiellement consacré au renforcement de la coopération entre le Portugal et les autres pays du Marché commun, dont la France.

Dans les milieux français, on indique que le chef de l'Etat a assuré à son hôte que le gouvernement français apporterait son soutien à la demande portugaise d'élargissement de l'accord de 1973 avec la communauté économique européenne. En sortant de l'Elysée où il venait d'avoir un entretien de deux heures, le général de Costa Gomes s'est déclaré très satisfait et a estimé que la discussion avait été "très positive".

Il a ajouté que l'entretien avait également porté sur la question des nombreux immigrants portugais travaillant en France.

Le président Giscard d'Estaing a soulevé aussi la question de l'enseignement de la langue française au Portugal, en avançant comme préoccupation une latinité et non pas une préoccupation propre au développement de la langue française.

Le président Costa Gomes lui a donné l'assurance qu'il y avait toutes sortes de raisons pour que l'on conserve au Portugal la première place à la langue française, ces raisons étant non seulement la préoccupation partagée de la latinité, mais aussi le fait qu'il y a un million de Portugais qui vivent en France, soit un dixième de la population portugaise.

Renforts au sud de l'Erythrée

LONDRES (Reuter) — Les autorités éthiopiennes ont envoyé des renforts dans le sud de la province de l'Erythrée où de violents combats se sont produits en début de semaine, apprenant-on de source diplomatique.

Les combats ont opposé des partisans du sultan Ali Mirah, le leader des tribus Afar qui vivent dans la région de Danakil, au sud de la province, aux unités de l'armée régulière.

Les partisans du sultan ont fait sauter un pont important sur la route qui relie Addis Abeba au port d'Assas, sur la Mer Rouge. Il faudra des semaines pour le rendre à la circulation.

La décision des autorités de nationaliser toutes les terres du pays serait à l'origine de la rébellion des Afars. Les combats ne seraient donc pas liés à la guerre de sécession.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avant les annonces sont priés de vérifier la première partie de leur annonce. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être corrigée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

Chaque publicité coûte \$4.20 le premier jour et \$2.10 par jour pour les suivantes. Si l'annonce n'est pas utilisée pour le lendemain, elle n'est pas facturée.

ACHATS

ACHETERAIS DISQUES long jeu: Jazz, classique, rock, blues, western, français. Jusqu'à \$2.00. Tél.: 861-4574 9-6-75

ARTICLES À VENDRE

CHALOUPE en fibre de verre, 12 pieds, 3 quilles, rames. Tél.: soir 484-6089 9-6-75

ANTIQUITES À VENDRE

ANTIQUITÉS Styles Canadien et Européen achat et vente JEAN CANS CANADA LTÉE St-Jacques de Montcalm Route 25, vers Joliette Tél: (514) 839-8292 9-6-75

TABLE RUSTIQUE 30" x 35", \$140. Tél.: entre 6 et 8 p.m. 674-0540. 9-6-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG.: décapage et finition. Spécialistes en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés) Reconnu et renommé 2-7-75

QUELQUES PIÈCES AUTHENTIQUES en pin d'une collection privée Québécoise seraient à vendre: encoignure vitrée, buffet paysan, buffet bas, table chaises. Tél.: 527-0274 9-6-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argenterie comptant) Claude Morrier, arg. 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE MENAGÈRE demandée pour prendre charge d'une maison, 5 personnes, 6 mois à la campagne. Très bon salaire. Références exigées. Tél.: 1-819-586-2220 (frais virés) 9-6-75

AUTOS À VENDRE

OLDSMOBILE Delta 98 de luxe 1973, air climatisé, intérieur cuir, toute électrique. Brun, toit vinyle beige. Excellente condition. Bas mileage. A.P.I. LTÉE 733-5965 ou 341-6620 ou 341-6982 9-6-75

ASTON MARTIN

1975 Automatique, air climatisé, toute équipée, brun chocolat, intérieur beige en cuir. 2,000 milles seulement. 2 ans de garantie d'usine. Unique pour connaissance. \$32,000, ferme. A.P.I. LTÉE 733-5965 ou 341-6620 ou 341-6982 9-6-75

ATTENTION COLLECTIONNEURS

"IMPERIAL LE BARON" 1961 De toute beauté, peinture noire d'origine, couleur brun. Larges pneus blancs originaux. 13,000 milles seulement. Encore sous la protection de Certified Car Care Plan. Un seul propriétaire fournissant l'histoire de cette somptueuse voiture. À voir pour apprécier. aussi "THUNDERBIRD 1955" En excellente condition A.P.I. LTÉE 733-5965 ou 341-6620 9-6-75

AUTOS DE QUALITÉ

Mercedes 450SE - 1973 Toute équipée, air climatisé, stéréo, toit ouvrant, pneus neufs. Excellente condition. Jimmy 1975

Modèle High Sierra, 4 roues motrices, transmission automatique, toit amovible, pneus larges, roue magnésium, peinture spéciale. 2,800 milles seulement. Corvettes

Modèles et équipement variés en stock: 1974: 350, automatique avec air climatisé; 1974: 350, 4 vitesses avec air climatisé; 1974: 350 LTI; 1974: 350, 4 vitesses; 1973: 350, convertible; 1968: 427, auto d'exposition. A.P.I. LTÉE 733-5965 - 341-6620 341-6982 9-6-75

ALFA ROMEO

1750 GTV, 1969, 47,000 milles. Bon état mécanique. \$800. Tél.: 273-9605 9-6-75

ROLLS ROYCE

"Silver Shadow", 1971, 4 portes, toit rigide, complètement équipée, air, portes et vitres électriques. Original, état neuf. Tél.: 844-5054, entre 4 et 7 p.m. 1-562-8642 9-6-75

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12, TL, 1972, 31,000 milles. \$950. Tél.: 524-4183 entre 9 a.m. et 6 p.m. 7-6-75

JAGUAR: Type E, V12, convertible, 1973, 18,000 milles, en parfaite condition. Particulier. \$7,700, ou meilleure offre. Tél.: 384-0404 de 9 à 6 p.m. 7-6-75

AGISSEZ DES MAINTENANT! Je vous offre soit une '75 Volks ou toute autre voiture de votre choix. \$25,000 comptant et petits paiements. Liliane 363-5000 ou 365-9451. 12-6-75

ANIMAUX À VENDRE

PERSAN: mâle, bleu, enregistré pour accouplement. Tél.: 430-5335. 7-6-75

DALMATIENS: \$100, doivent être vendus, régulier \$200. Ligne de champions, enregistrés, pure race, vaccinés, traitement anti-ver. Tél.: 653-4406 après 6 heures. 12-6-75

APPARTEMENTS À LOUER

COTE-DES-NEIGES: face Université de Montréal, 4 1/2 pièces, à louer début juillet. Tél.: 739-1818 9-6-75

SOUS-LOCATION: 135 est, Sherbrooke, 2 1/2, 20e, \$180, taxes et électricité incluses. Tél.: jour 392-7134, soir: 481-9854. 13-6-75

DES PINS OUEST: 1 1/2, 2 1/2, meublés, pour juin et juillet. Septembre jusqu'à mai 1976 pour étudiants. Loyer raisonnable. Tél.: 935-2679 9-6-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

CONTENU DE MAISON — 6 pièces, à St-Hilaire, près de Belet, 80 Desrochers. Vente débutant le 1er juin. 7-6-75

DEPART: Salon Provincial italien: sofa, fauteuils, 3 tables, lampes, cadres. Table, 4 chaises fer forgé. Lits simples, bureaux, Rideaux, draperies, stores. Couvre-pieds, etc. Tél.: 738-9069. 7-6-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix. (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matériel toutes grandes à prix d'au moins 20% Baubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

BUREAUX À LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL. Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres. • Bureaux très éclairés • Dans petit édifice paisible et central. 211 DU ST-SACREMENT TÉL: 844-3361 poste 238 J.N.O.

BOUL. DORCHESTER

"Rez-de-chaussée, climatisé" DANS ÉDIFICE DE PRESTIGE A proximité du métro Champ-de-Mars et de la sortie Sanguin de l'autoroute Ville-Marie. environ 5,000 p.c. • Libre fin juin • Stationnement disponible Pour rens: Jean Roza 861-9621, de 9 à 17 h. soir: 684-5822 7-6-75

CHALET À LOUER

STE-BARBE: Lac St-François, chalet, 4 chambres à coucher, foyer, face au lac. Saison — \$500. Tél.: 334-1407. 9-6-75

CHAMBRES À LOUER

ST-LAURENT: chambre avec bain et lavabo, pour homme seulement. Tél.: 747-2180 9-6-75

CHALET À VENDRE

LAC BROME: Cantons de l'Est: Grand chalet au Lac Brome, 6 pièces, grand terrain avec accès au lac. Prix: \$12,000. (photo MLS) J.P. Breton, 871-8754 Immeubles Westgate, courtiers. 7-6-75

CHALET D'ÉTÉ

Idéalement situé sur lac à la Truite, à Ste-Agathe Sud. Plage de sable privée, immense quai de ciment. \$20,000. Tél.: jour 670-9400, soir et samedi 463-0133 9-6-75

CLARENVILLE

Splendide chalet en cèdre sur le bord du Lac Champlain, côté canadien, salon, 3 chambres, cuisine spacieuse, garage, très beau terrain avec arbres matures (photo MLS) Gertrud Busse, 348-6831 ou 658-6635. Immeubles Westgate, courtiers. 7-6-75

CONFORT ET PAIX

dans les Laurentides, magnifique vue sur lac non pollué et inhabité, 7 pièces, salle de séjour 24' x 20', toit cathédrale, grand foyer, salle à manger finie bois naturel, mobilier en cèdre. Terrain boisé environ 3 acres. Chemin privé. 50 milles de Montréal, 20 milles de Mirabel. \$45,000. Tél.: 731-8722 ou 1-562-8642. 9-6-75

COLLECTIONS

COLLECTIONS: Prix Nobel de Littérature, 58 volumes, prix régulier \$725, aubaine à \$350. — Théâtre classique français 12 volumes \$45. — Chefs d'œuvre de la peinture, nombreuses reproductions 35 volumes \$125. — Atlas des voyages 19 volumes \$60. — Les grands auteurs 13 volumes \$40. — Condensé du Reader Digest 39 volumes, anglais et français \$25. — Sylvie (Marabout) 25 volumes \$12.50 — Elgin Grey (1846-1852) 4 volumes \$10 — Balzac, romans de jeunesse, 2 volumes \$8. — Chateaubriand, Mémoires d'Outre-tombe 2 volumes \$8. — Toutes les reliures en parfaite condition. Particulier. 279-5276. 7-6-75

ÉDUCATION

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Professeur de ferblanterie (tôlerie) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Professeur de ferblanterie (tôlerie) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & GLENGARRY

sollicite des demandes pour PROFESSEURS (septembre 1975) • Affaires et commerce (sténographie et dactylographie) • Sciences familiales (4 périodes) — plus 2 périodes dans les arts visuels • Professeur en ferblanterie • Professeur (enfance exceptionnelle - 3 périodes) (français - niveau 2 - 3 périodes) • Professeur d'anglais (à temps partiel - 3 périodes) à L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CITADELLE Faire parvenir votre demande par écrit à la directrice de l'école: Mlle Jeannine Séguin, Directrice, École secondaire La Citadelle, 510, avenue McConnell, Cornwall, Ontario, K6H 4M1. Tél: (613) 933-0172 S.W. Libbey, T.R. Léger, Président du Conseil Directeur 9-6-75

CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMITÉS DE STORMONT, DUNDAS & G

Le groupe wallon bloque encore le "marché du siècle"

BRUXELLES (par l'AFP et Reuter) — Le gouvernement de M. Tindemans se trouve dans une mauvaise passe à la suite des remous politiques suscités par la décision belge sur le remplacement des "Starfighters" qui devrait en principe être connue demain. Le Rassemblement wallon, parti linguistique francophone, déterminant pour la majorité gouvernementale, cherche en effet à faire reporter la décision pour permettre de nouvelles négociations avec la France afin de tenter le gouvernement belge de choisir en fin de compte le "Mirage F.1" français pour équiper son armée de l'air plutôt que le "F-16" américain.

De leur côté, les autres partis gouvernementaux (le Parti social-chrétien de M. Tindemans et le Parti libéral) font actuellement le forcing pour persuader le Rassemblement wallon de se rallier à la solution "atlantique", c'est-à-dire américaine. On indique que le Rassemblement wallon tient aujourd'hui une réunion pour discuter de sa stratégie au sujet de l'achat du nouvel avion de combat. Le YF-16 est d'ores et déjà choisi par les trois autres parties à ce "contrat du siècle", les Pays-Bas, le Danemark et la Norvège.

On s'attend toutefois que le Rassemblement wallon finira par se rallier au point de vue de ses partenaires de la coalition.

On souligne en particulier que le Rassemblement wallon n'aurait rien à gagner à quitter la coalition de M. Léo Tindemans à laquelle il ne participe que depuis deux mois et qui, grâce à sa présence, a activé ses démarches en vue d'accorder une plus grande autonomie aux régions linguistiques de Belgique. Le Rassemblement wallon dispose de 13 des 115 sièges gouvernementaux à l'Assemblée nationale de 212 sièges, et détient quatre portefeuilles.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont accepté "temporairement" d'acheter des armes belges afin de pouvoir vendre leur chasseur à Bruxelles, déclare-t-on de source informée à Washington.

On ajoute que M. James Schlesinger, secrétaire américain à la Défense, y a consenti lundi au cours d'un entretien avec M. Paul Van Den Boeynants, sans préciser ce qu'il faut comprendre par "temporairement".

L'achat d'armes par les Américains s'ajouterait aux conditions de vente révisées prévoyant la fabrication de pièces du YF-16 en Europe.

Pétrole: hausse inévitable en septembre ?

(Par Reuter et AFP) — Un accroissement prochain des prix du pétrole est un "impératif économique" pour les pays exportateurs, a déclaré M. Mohammed Yeganeh, gouverneur de la banque centrale d'Iran.

Au cours de sa conférence de presse à Téhéran, M. Yeganeh n'a pas chiffré la hausse, mais a donné une indication en affirmant: "les pays exportateurs de pétrole vont perdre entre 30 et 35 pour cent de leur pouvoir d'achat de leurs revenus en dollars pour leurs exportations de pétrole entre janvier 1974 et septembre 1975".

"On ne saurait attendre plus longtemps de ces pays qu'ils restent les bras croisés et payent l'incapacité des nations industrielles à réduire leur inflation", a-t-il ajouté.

"Les membres de l'OPEP n'ont d'autre choix que d'agir le plus tôt possible pour défendre leur pouvoir d'achat de manière raisonnable sur la base de certains critères objectifs, fondés sur la mesure de l'inflation mondiale, a déclaré M. Yeganeh, qui dirigera la délégation iranienne à la réunion ministérielle de l'OPEP, du 9 au 11 juin à Libreville.

L'Arabie a abandonné sa position officielle d'opposition à de nouvelles augmentations du prix du pétrole. Ce pays, le premier producteur parmi les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, s'était jusqu'à présent publiquement opposé à de nouvelles hausses, mais au cours d'une interview au Wall Street Journal, M. Farouk Akhdar, qui dirige le bureau des affaires techniques dans l'Organisation de planification du gouvernement saoudien, a déclaré que l'Arabie saoudite avait décidé de changer de politique sur les prix à cause de la décision du président Ford d'imposer des taxes supplémentaires sur les importations de pétrole.

"Si le prix du pétrole est trop élevé, pourquoi l'augmentez-vous dans votre propre pays?" a-t-il demandé.

M. Akhdar a également laissé entendre que l'Arabie saoudite se rapprochait maintenant de l'Iran, qui a toujours prêté en faveur de prix élevés, et souligne que l'Arabie veut préserver l'unité au sein de l'OPEP.

M. Kadhafar a ajouté que l'Arabie était également en faveur de l'"indexation", proposée par le chah d'Iran, du prix du pétrole sur celui d'autres matières premières. Mais selon lui, son pays continue d'être opposé aux propositions formulées par l'Iran et le Venezuela de faire décider par l'OPEP les augmentations ou diminutions de production en fonction de l'évolution de la demande. Selon M. Kadhafar, l'Arabie saoudite préfère laisser au prix le rôle de régulateur de l'offre et de la demande.

M. Kadhafar a par ailleurs indiqué que l'Arabie saoudite et les quatre compagnies pétrolières américaines qui

contrôlent l'ARAMCO sont sur le point de conclure un accord sur le transfert complet de la propriété des installations de production de la compagnie à l'Arabie saoudite.

Quant à M. Tayed Abdel Karim, ministre irakien du Pétrole, il est favorable au réajustement des prix actuels du pétrole afin de compenser les effets de l'inflation. Dans une interview publiée par l'hebdomadaire libanais "Le Pétrole et le gaz arabes", le ministre irakien déclare: "La meilleure voie pour maintenir le pouvoir d'achat de nos revenus consiste à indexer les prix du pétrole sur la base des prix d'un ensemble de produits finis et de matières premières entrant dans le commerce international".

Evolution la "situation de confrontation" dans laquelle se trouve, selon lui, l'OPEP, M. Abdel Karim affirme que cette situation "provient de la volonté des Etats-Unis de maintenir leur hégémonie sur le marché pétrolier international en conservant leur emprise sur les

pays de l'Europe occidentale et sur le Japon".

Enfin à Caracas, le ministre vénézuélien des Hydrocarbures, M. Valentin Hernandez, président en exercice de l'OPEP, a déclaré que la conférence de Libreville ne devrait pas changer les prix en cours mais plutôt examiner les structures de prix.

"Le Venezuela considère opportun d'en rester à sa décision de décembre dernier de maintien des structures de prix actuelles jusqu'à septembre", a ajouté le ministre qui s'en allait pour l'Europe avant de gagner le Gabon.

Après la conférence, le ministre se rendra au Nigeria et en Libye.

M. Hernandez a par ailleurs annoncé que la production pétrolière de son pays avait baissé à 2,320,000 barils par jour en mai contre 2,589,000 de juin à avril. Le but est d'arriver à 2,2 millions de barils par jour en 1976, a-t-il précisé.

Le GRP renvoie l'ambassadeur de France et le délégué apostolique

SAIGON (Reuter) — M. Jean Marie Merillon, ambassadeur de France à Saigon, a été prié de quitter le pays par le Gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP). Il a pris place à bord d'un Ilyouchine 18 nord-vietnamien qui a décollé hier matin de Ten Ayem à destination de Vientiane.

Avec lui se trouvaient environ 90 autres étrangers dont Mgr Lemaître, délégué apostolique au Sud-Vietnam.

Mgr Lemaître a été également prié de quitter le pays par la nouvelle administration à la suite des critiques dont il a fait l'objet de la part de prêtres vietnamiens et de la communauté catholique pour avoir nommé le neveu de l'ancien président Ngo Dinh Diem à une charge à Saigon lui ouvrant la succession du diocèse de la capitale.

Se prévalant de ses privilèges diplomatiques, l'ambassadeur de France avait prié les officiers des douanes de ne pas ouvrir ses bagages mais ces derniers, invoquant des impératifs de sécurité, ont passé outre à cette demande. Ils se sont toutefois contentés d'ouvrir les valises de l'ambassadeur sans en toucher le contenu.

Avant son départ, Mgr. Lemaître a déclaré aux journalistes qu'il avait notifié le Vatican de son départ imminent mais qu'il n'avait pas reçu de réponse.

Interrogé sur les manifestations de catholiques hostiles à la nomination du neveu de l'ancien président, Mgr Lemaître a expliqué: "Ce n'est pas moi qui ai nommé l'évêque Thuan. Il a été

nommé par le Vatican".

La plupart des passagers de l'avion qui est parti hier pour Vientiane étaient français.

Le départ de M. Jean Merillon, est "tout à fait normal", a affirmé un porte-parole du Gouvernement révolutionnaire provisoire sud-vietnamien à Paris.

"Il était convenu que le gouvernement français rappellerait M. Merillon, puis-

qu'il a fini sa mission, dès qu'il y aurait une possibilité de voyager", a dit le porte-parole, qui a tenu à préciser: "il n'est pas question d'expulsion".

A l'inverse de nombreux pays, la France, qui a reconnu le G.R.P. le 14 mai, ne reconnaît pas en principe les régimes mais les Etats, à moins qu'elle n'ait, pour quelque raison, décidé de rappeler son ambassadeur.

Évacuation accélérée des Américains du Laos

VIENTIANE (Reuter et AFP) — L'évacuation des Américains du Laos se poursuit à un rythme accéléré.

Selon un porte-parole de l'ambassade américaine, il ne restait plus hier soir que 127 officiels américains.

Vers la fin de ce mois, il ne restera plus qu'une cinquantaine d'Américains, a précisé le porte-parole, ajoutant que ce nombre comprendra aussi bien le personnel de l'ambassade, du bureau de l'attaché militaire que celui du service américain d'information (USIS).

On apprend aussi de source américaine que le comité spécial chargé de discuter du transfert des biens de l'USAID au gouvernement laotien a tenu deux réunions hier.

La séance du matin a été consacrée à l'examen des listes des propriétés de l'USAID.

Dans l'après-midi les membres de ce comité, composé d'officiels américains et laotiens ont visité le plus grand entrepôt de l'USAID situé à neuf kms en dehors de Vientiane.

Cet entrepôt avait été également occupé par les étudiants le 21 mai dernier quand ils occupèrent toutes les installations de l'USAID à Vientiane, forçant ainsi le gouvernement des Etats-Unis à mettre fin à tous ses programmes d'aide au Laos et obligeant les gouvernements des deux pays à réviser l'accord de coopération bilatérale signé 20 ans auparavant.

En dépit de l'état d'urgence, un 6e policier abattu en Pays basque

BILBAO (Reuter) — Un policier espagnol a été tué et un autre blessé dans le train Saint-Sébastien-Bilbao au cours d'une attaque par un commando de deux hommes armés, annonce un communiqué officiel.

Le communiqué déclare que le policier Mariano Roman Madronal a été tué en tombant du train en marche, sans préciser s'il avait été atteint auparavant par balles.

L'autre policier a été blessé par des éclats de verre lors d'une fusillade déclenchée par les deux hommes à bord du convoi.

De source informée, on indique que les deux terroristes sont montés à bord du train dans une gare à la sortie de Saint-Sébastien. Leur coup de main accompli, ils ont forcé le train à ralentir et ont sauté sur la voie pour prendre la fuite à bord d'une voiture qui les attendait.

La police a aussitôt lancé une vaste opération de recherche faisant craindre une recrudescence des violences et des arrestations en Pays basque, où l'état d'urgence a été imposé il y a six semaines dans deux provinces.

C'est apparemment en représailles contre cette répression qu'a été commis cet attentat dont la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre dans les bars et cafés de Bilbao.

Cet attentat porte à six le nombre des policiers tués depuis le mois de mars en Pays basque. Quatre d'entre eux ont été assassinés depuis l'entrée en vigueur, le 25 avril, de mesures d'urgence autorisant la police à déténir et perquisitionner sans mandat dans les provinces de Biscaye et Guipuzcoa.

Selon les milieux d'opposition basque, deux mille personnes auraient été appréhendées dans le cadre de l'état d'urgence qui a vu des policiers armés de mitraillettes interpellés les gens dans la rue et procéder à la fouille systématique de bars et de discothèques, emmenant avec eux ceux qui ne pouvaient présenter de carte d'identité.

Dans les mêmes milieux, on affirme que 65 personnes sont encore détenues dans la province de Biscaye et 72 autres dans la province de Guipuzcoa. Plusieurs des détenus remis en liberté affirment avoir été battus pendant leur détention.

Un grand nombre d'avocats de gauche, intellectuels et représentants du monde du travail s'attachent à changer de lieu chaque nuit afin d'échapper aux perquisitions de la police ou aux attaques des extrémistes de droite de la "guerrilla du Christ-Roi".

Ceux-ci ont été rendus responsables d'une soixantaine d'incidents au cours desquels des sympathisants de l'organisation basque ont été battus ou ont vu leurs maisons et magasins incendiés, mitraillés ou touchés par des bombes.

Le dernier incident s'est produit pendant le week-end à Guernica, où la maison et la voiture d'un prêtre ont été mis à feu par des hommes non identifiés. Selon un avocat de gauche dont la maison a été mitraillée, "la police n'a pas même levé le petit doigt pour enquêter".

Dans le climat de crainte qui règne actuellement sur le Pays basque, nombreux sont ceux qui se tournent vers les radios française ou britannique pour savoir ce qui se passe chez eux, les journaux locaux ayant reçu l'interdiction de rendre compte des événements touchant à la sécurité du Pays basque.

Le référendum turc hypothèque le dialogue chypriote à Vienne

Vienne (par l'AFP) — La première journée de la deuxième phase des entretiens intercommunautaires sur l'avenir politique de Chypre s'est terminée hier à Vienne après une session de deux heures et demie.

MM. Glafcos Clerides, président du parlement, et Rauf Denktaş, leader des Chypriotes-turcs sont convenus de reprendre leurs négociations dans la matinée. Les entretiens qui se déroulent sous les auspices de l'O.N.U., ont porté sur "un certain nombre d'idées", proposées par M. Denktaş sur les pouvoirs et fonctions du gouvernement central d'un Etat fédéral chypriote.

Le communiqué officiel publié à l'issue de la séance, et qui a été lu par un représentant des Nations unies, précise que M. Denktaş "présentera son point de vue

sur d'autres questions" au cours de la réunion qui devrait porter également sur le problème des réfugiés.

Il paraît peu probable que le regain de confiance qui s'est fait jour puisse être imputé à des concessions mutuelles. A défaut d'un véritable dialogue, semble-t-il, un exposé des points de vue respectifs a pu être engagé.

Le référendum constitutionnel que se proposent de tenir dimanche dans le nord de l'île les chypriotes-turcs, malgré l'opposition de la partie adverse, pourrait continuer à constituer un obstacle suffisamment grand pour que M. Clerides mette à exécution sa menace de quitter prématurément la conférence.

Selon M. Nejdet Unel, président de l'Assemblée constituante par intérim, "il

n'y a aucun rapport entre le référendum sur la nouvelle constitution et les négociations de Vienne".

La deuxième phase des négociations intercommunautaires risque donc d'aboutir à une impasse.

Cependant, de source diplomatique à Nicosie, on fait état de l'existence d'un "plan américain" pour le règlement de la crise chypriote: ce plan, indique-t-on de même source, prévoirait le retour dans leurs foyers de 60,000 réfugiés chypriotes-grecs et le retrait des forces turques de la zone industrielle située à l'est de Nicosie, permettant ainsi la réactivation d'une centaine de petites usines chypriotes-grecques.

En échange, les Chypriotes-grecs reconnaîtraient l'établissement d'une fédération bi-régionale à Chypre.

Israël fera de nouvelles propositions

TEL AVIV (Reuter et AFP) — Le premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin, fera des propositions nouvelles à propos d'un règlement intérimaire avec l'Egypte lors de ses entretiens avec le

Lévesque invité à Edimbourg

Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, a été invité à prendre la parole à Edimbourg, en Ecosse, à l'occasion d'une journée consacrée à l'évolution dans l'éducation, organisée par le Times Educational Supplement.

M. Lévesque sera l'invité d'honneur à cette journée, le 14 juin, à laquelle plusieurs spécialistes écossais en éducation participeront aussi, dont le recteur de l'université d'Edimbourg, Lord Crowther-Hunter.

La veille, M. Lévesque participera à une rencontre organisée par le directeur du Scottish Council for Research in Education. Au cours de ce séjour en Ecosse, M. Lévesque donnera deux conférences de presse.

président Ford à Washington la semaine prochaine.

Ces précisions ont été apportées à Tel Aviv par le ministre des Affaires religieuses, M. Yitzhak Raphael. Celui-ci a ajouté que le gouvernement israélien ne pourrait toutefois pas accepter des propositions du genre de celles qu'il a repoussées, lors de la mission de paix infructueuse du secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, au début de l'année.

M. Raphael a ajouté que M. Rabin exposerait les idées nouvelles approuvées par le cabinet et destinées à relancer l'initiative américaine pour un règlement partiel dans le désert du Sinaï.

Le ministre estime que le président Ford, à la suite de ses conversations à Salzbourg avec le président égyptien, Anouar Sadate, exprimera des propositions américaines à mi-chemin entre celles des deux parties.

Par ailleurs, l'artillerie israélienne a pilonné hier matin les abords de trois villages libanais près de la frontière séparant les deux pays, rapportent des habitants de la région. Les bombardements, qui ont duré environ 25 minutes, n'ont pas fait de victimes, indiquent-ils. Ce serait en réponse à une grenade lancée contre

un groupe de gardes civils israéliens patrouillant dans une rue de Jérusalem-Est, qui a fait un blessé.

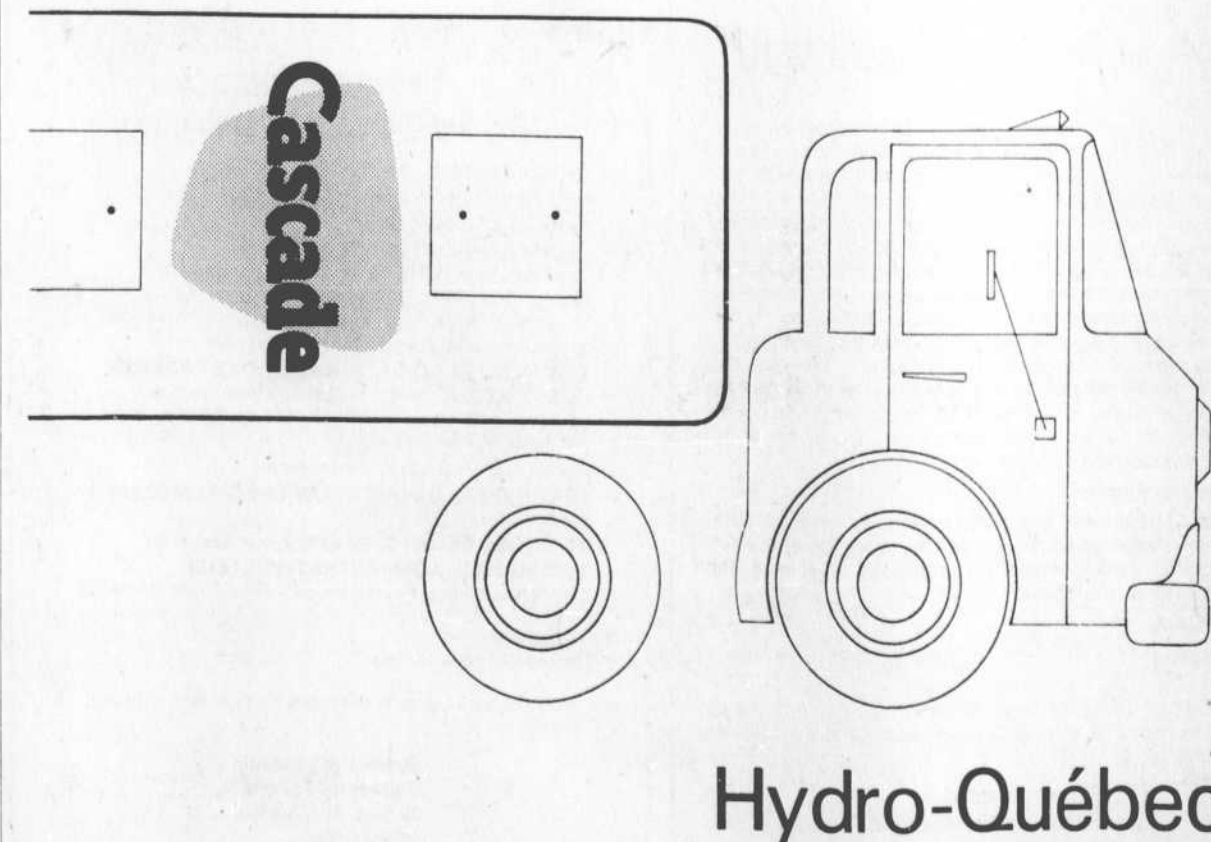
Dans la nuit, sept roquettes, tirées du Liban, sur Kiryath Shmone avaient fait un blessé et d'importants dégâts matériels. Des incendies ont éclaté en divers endroits de la ville, et plusieurs maisons ont été gravement endommagées.

Enfin, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen, a réaffirmé que les Etats-Unis étaient opposés à toute manœuvre visant à expulser Israël des Nations unies.

Les Etats-Unis sont contre l'expulsion des Nations unies en tant que méthode de représailles politiques contre un Etat membre, a dit M. Nessen.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a ainsi confirmé l'opinion personnelle de M. Daniel Moynihan qui doit être nommé prochainement représentant des Etats-Unis à l'ONU à la place de M. John Scali.

En même temps, M. Nessen a déclaré que le réexamen de la politique américaine au Proche-Orient ne serait terminé qu'après la visite que le premier ministre d'Israël M. Yitzhak Rabin doit faire à Washington dans le courant du mois de juin.



Vous déménagez. Pensez dès maintenant à votre chauffe-eau!

Où que vous alliez, il vous faudra de l'eau chaude pour répondre à certains besoins essentiels de votre foyer. Mais, comment les évaluer?

Pour vous faciliter la tâche, l'Hydro-Québec vous propose une brochure intitulée LA BONNE FAÇON D'UTILISER L'EAU CHAUDE À LA MAISON. Vous la trouverez au bureau du Service de la clientèle de votre région. Elle renferme quelques conseils pratiques qui vous permettront de réduire le gaspillage de l'eau chaude et de l'énergie.

Quel que soit le chauffe-eau que vous utilisiez, il importe que son isolation thermique conserve le mieux possible la chaleur qu'il produit. Et si, tout compte fait, vous optez pour un chauffe-eau électrique, assurez-vous que ce soit un CASCADE.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 11

Étude de Montréal
recherche

AVOCATS CRIMINALISTES d'expérience

Traitement: selon qualifications

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 2512
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

Offre d'emploi

PROFESSEUR AU NIVEAU COLLÉGIAL Temps complet: SOCIOLOGIE

Qualification:

Diplôme universitaire, de préférence une maîtrise dans la spécialité.

Traitement:

Selon l'échelle provinciale.

Entrée en fonction:

Le 25 août 1975.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 13 juin 1975 à:

Direction du collégial,
Collège de l'Assomption,
270, boul. l'Ange-Gardien,
L'Assomption, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE DE VAL D'OR

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER

EN ENSEIGNEMENT RELIGIEUX (Temps plein)

NATURE DU TRAVAIL:

- Conseiller les agents de l'éducation de la Commission sur toute question relative à l'éducation chrétienne.
- Animer le personnel affecté aux activités de la pastorale et de l'enseignement religieux.
- Assurer un lien avec les autorités religieuses, favoriser l'information.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Brevet d'enseignement.
- Diplôme universitaire en théologie ou en sciences, religieuses.

LIEU DE TRAVAIL:

Val d'Or (12 écoles élémentaires).

SALAIRES:

Selon la convention du personnel professionnel en vigueur.

Adresser votre demande avant 17:00 heures le 20 juin à:

Service du Personnel
973 - 5^{ème} Rue, C.P. 1060
Val d'Or, Qué.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN-FRANÇAIS POUR LA DÉFICIENCE MENTALE

DEMANDE UN

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:

Sous l'autorité du conseil d'administration, planifier, organiser, administrer et superviser des activités de recherche, de formation de personnel et d'actions communautaires dans le domaine de la déficience mentale. Travailler en étroite collaboration avec les associations bénévoles provinciales.

QUALIFICATIONS:

- Doctorat ou l'équivalent dans les sciences humaines ou sciences connexes.
- Avoir une expérience pertinente de l'administration et une connaissance de la déficience mentale.
- Bilingue de préférence.

CONDITIONS:

- Salaire déterminé en fonction des années de scolarité et des années d'expérience.
- Présentation du curriculum vitae avant le 20 juin 1975 à l'adresse suivante:

Institut national canadien-français
pour la déficience mentale
Pavillon Rivier, suite 9710,
Campus de l'Université du Québec à Montréal
C.P. 6888, Montréal H3C 3P8

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Poste vacant:

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT

Fonctions:

Répondant directement au Recteur, le Vice-recteur à l'enseignement est responsable de tout le secteur académique de l'Université. Relève du Vice-recteur à l'enseignement, tous les doyens, le bibliothécaire en chef et le directeur des affaires étudiantes. Président du Conseil académique et vice-président du Sénat académique, il doit, en collaboration, voir au contrôle des programmes, aux procédures académiques, aux promotions, au recrutement du personnel, à l'établissement des priorités en tenant compte des implications budgétaires, etc. Il doit analyser les besoins des facultés, travailler au réajustement des standards académiques, voir à recycler le personnel, s'intéresser à la recherche et planifier les services académiques. Il doit établir les liaisons entre les départements et les facultés, entre les professeurs, le Sénat et le Conseil des Gouverneurs.

Qualités requises:

Les candidats doivent être bilingues et titulaires d'un doctorat ou l'équivalent; ils doivent posséder une expérience suffisante dans l'enseignement, la recherche ainsi que dans l'administration universitaire.

Traitement:

à négocier

Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé, y compris la liste de leurs publications, avant le 1^{er} juillet 1975 à:

Secrétaire général
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

PSYCHOLOGIE

Professeur à plein temps.

Qualifications académiques minimales: maîtrise.

Salaire:

Selon la convention (années d'expérience reconnues). Inclure le curriculum vitae.

Bénéfices marginaux - plan de pension.

Fin du concours: 20 juin 1975.

Écrire:

Directeur des Services Pédagogiques
Collège Saint-Louis-Mallet
Edmundston, Nouveau-Brunswick
E3V 2B8

PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF WESTERN QUEBEC

requiert à partir de l'année scolaire 1975-76, pour l'école Philemon Wright High School de Hull, les services de:

• UN PROFESSEUR, MATHÉMATIQUES ET SCIENCES

(éducation en plein air) pour enseigner dans un programme d'immersion.

• TROIS PROFESSEURS

pour enseigner le français, langue seconde.

La préférence sera accordée aux candidats détenteurs d'un brevet d'enseignement du Québec.

Salaire: selon la convention en vigueur durant la période d'emploi. Demande d'emploi et curriculum vitae devront être adressés à:

M. E. F. Hartwick,
Directeur général,
302, rue Notre-Dame,
Gatineau, Qué. J8T 1K8

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

requiert les services d'un:

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE (Fonction: principal) en centre d'accueil

FONCTIONS:

Assurer la responsabilité de l'organisation de l'enseignement aux adolescents mésadaptés sociaux affectifs du centre d'accueil Val Séjour, situé à Valleyfield.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Bac en orthopédagogie ou en enfance inadaptée;
- Expérience: 5 années en enseignement dont 3 en enfance inadaptée, de préférence au secondaire.

ENTRÉE EN FONCTION: immédiate

Le salaire et les conditions de travail du responsable pédagogique seront celles du personnel de la direction des écoles (Niveau I- Classe I- niveau secondaire).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 20 juin 1975, à:

Service du Personnel,
115, rue St-Charles,
Valleyfield, Qué.



CENTRE HOSPITALIER
DES LAURENTIDES

DIRECTEUR des Services Hospitaliers

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général, responsable du contrôle, de la surveillance et de la planification de tous les services hospitaliers et notamment du service de la pharmacie, du service de diététique, du service des archives médicales, du service de physiothérapie, du service d'ergothérapie, du service de technologie médicale ainsi que de tout autres services qui pourraient se greffer à ce directeur selon l'organigramme de l'institution.

Exigences:

- premier grade universitaire en administration ou dans une branche connexe;
- expérience valable dans différents postes de responsabilité dans le milieu hospitalier;

Salaire:

- Selon les qualifications du candidat.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae (au plus tard le 15 juin 1975) à:

Bureau du directeur général

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES

L'Annonciation, Comté Labelle
Québec J0T 1T0



CENTRE HOSPITALIER
DES LAURENTIDES

DIRECTEUR/TRICE DES SOINS INFIRMERS

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général, responsable du contrôle budgétaire de son service, du contrôle et du fonctionnement de son service, de la discipline, de l'évaluation et de la répartition du personnel en fonction des besoins des unités de soins ou de services.

Qualifications désirées:

- baccalauréat ou maîtrise en nursing (5 ans);
- expérience valable dans un poste de responsabilité;
- poste scolaire en psychiatrie serait souhaitable.

N.B.: L'expérience pourrait compenser le degré de scolarité.

Veillez faire parvenir curriculum vitae (au plus tard le 15 juin 1975) à:

Bureau du directeur général

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES

L'Annonciation, Comté Labelle
Québec J0T 1T0

PAVILLON TOUPIN INC.

L'établissement: 2 directorats, 4 services, capacité théorique de l'établissement, 100 enfants "internes" et 20 enfants "externes". 67 employés, centre de réadaptation "centre d'accueil" pour mésadaptés mentaux 0 à 18 ans.

DIRECTEUR DE LA VIE DE GROUPE

Fonction:

- Assurer la qualité des soins et l'application des programmes de réadaptation;
- Coordonner l'application des techniques, méthodes et programmes élaborés par la direction des services professionnels et approuvés par le Directeur général;
- Participer à l'élaboration des politiques en matière de développement de ressources éducatives et résidentielles;
- Diriger et animer le personnel sous sa responsabilité.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire en sciences humaines avec expérience en administration.

Traitement:

Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 27 juin 1975, à l'attention de:

Directeur général,
Pavillon Toupin Inc.,
C.P. 460,
Donnacona, Québec.

LA SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL

CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL

1930 RUE CHAMPLAIN
MONTRÉAL

Le Conseil Central de Montréal de la Société de St-Vincent de Paul recherche un

Directeur de Programmes

LE POSTE:

Sous l'autorité du Directeur Général, il voit à susciter, animer, soutenir, évaluer les programmes de promotion sociale, de formation des bénévoles, d'information et de publicité. Il voit à promouvoir l'action des conférences et des bénévoles. Il agit en tant que secrétaire de comités.

LE CANDIDAT:

Formation en sciences de l'homme ou autres sciences connexes. Posséder des expériences de travail avec des groupements de bénévoles. Être un chrétien engagé. Connaissance de la Société de St-Vincent de Paul souhaitable. Age: 30/45 ans.

RÉMUNÉRATION:

Entre \$8,000. et \$11,000. selon l'expérience du candidat. Avantages sociaux.

Discretion assurée. Faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 20 juin 1975 à:

Comité de Sélection,
La Société de St-Vincent de Paul,
Conseil Central de Montréal,
1930, rue Champlain,
Montréal, P. Québec.



LA COMMISSION SCOLAIRE
OUTAOUAIS-HULL

Recherche les services

D'ORTHOPÉDAGOGUES (2)

NATURE DE L'EMPLOI:

Travailler auprès d'enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage du niveau élémentaire. (Dénombrement flottant)

QUALIFICATIONS REQUISES:

Formation de niveau universitaire (1^{er} cycle au moins) en pédagogie, secteur enfance inadaptée ou orthopédagogie, avec mention rééducation.

LIEU DE TRAVAIL:

HULL

ENTRÉE EN FONCTION:

Septembre 1975.

TRAITEMENT:

Selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae le plus tôt possible au:

Directeur des services du personnel,
Commission scolaire Outaouais-Hull,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q.,
J8X 1M6

PAVILLON TOUPIN INC.

L'établissement: 2 directorats, 4 services, capacité théorique de l'établissement, 100 enfants "internes" et 20 enfants "externes". 67 employés, centre de réadaptation "centre d'accueil" pour mésadaptés mentaux 0 à 18 ans.

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Fonction:

- Élaborer les politiques administratives de l'établissement et voir à l'application des directives internes et du Ministère des Affaires sociales.
- Gérer les finances, le personnel, les services auxiliaires, services alimentaires et les achats.

Exigences:

- Formation académique en sciences de l'administration;
- Posséder quelques années d'expérience pertinente ou plusieurs années à un poste de direction;
- Connaissance des secteurs public ou parapublic un atout.

Traitement:

Selon les normes salariales établies par le Ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 27 juin 1975, à l'attention de:

Directeur général,
Pavillon Toupin Inc.,
C.P. 460,
Donnacona, Québec.

Centre hospitalier en voie d'expansion recherche

UNE NUTRITIONNISTE

pour le département de santé communautaire

FONCTIONS:

- élaborer le programme d'action en nutrition;
- participer pour le secteur nutrition à la formation en cours d'emploi du personnel;
- orienter son travail de façon à s'adresser non pas à des individus, mais à des groupes;
- participer au programme d'information en nutrition destiné au grand public et aux autres organismes du ministère des Affaires sociales.

EXIGENCES:

- Baccalauréat en science de la nutrition et d'internat de 12 mois de préférence.
- Formation en hygiène publique souhaitable.
- Bilingue.
- Minimum de 2 ans d'expérience.

TRAITEMENT:

Selon les normes du M.A.S.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir son curriculum vitae complet au plus tard le 20 juin 1975 à:

M. Yvon Lefebvre,
Directeur du personnel,
Centre hospitalier de Valleyfield,
245, rue Salaberry,
Valleyfield, Qué. J6S 4V9
Tél. 514-373-3360 poste 260

ROUSSEAU, SAUVÉ, WARREN & ASSOCIÉS

DEMANDANT UN

INGÉNIEUR DE CHANTIER POUR LA BAIE JAMES

Le Projet:

La plus grande centrale hydroélectrique souterraine au monde qui comprend 16 groupes de 333,000KW, une prise d'eau, 16 conduites forcées, une chambre d'équilibre, 4 galeries de fuite, 19 puits et un poste de transformation et qui exigera un minimum de 10 différents contrats de construction.

Les Qualifications

- 1) membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec;
- 2) diplôme universitaire en génie civil, ou en génie hydraulique, ou en géotechnique;
- 3) un minimum de 8 ans d'expérience dans la conception et la construction de projets importants comprenant des ouvrages de béton et des excavations dans le roc;
- 4) avoir une connaissance de la langue anglaise.

Les responsabilités

- 1) représenter l'ingénieur-conseil en chantier pour s'assurer que la qualité des travaux corresponde aux exigences de la conception;
- 2) résoudre les problèmes qui surviennent pendant la construction;
- 3) assurer une liaison entre le bureau de l'ingénieur-conseil et le personnel de gérance de la construction.

Le lieu de travail

Le chantier de l'aménagement hydroélectrique de LG-2, rivière La Grande, Baie James.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur demande d'emploi et leur curriculum vitae à:

Rousseau, Sauvé, Warren & Associés
1155 rue Metcalfe
Édifice Sun Life, suite 840
Montréal H3B 2V6
Québec

A l'attention de Mlle Jacqueline Lessard



Université
Laval

Faculté de Foresterie et de Géodésie

Projet d'enseignement au Maroc
Entente Laval - ACDI

FONCTIONS:

En collaboration avec l'équipe déjà en place, enseigner le dessin topographique et les éléments de la cartographie à l'École de Génie rural et de Topographie de Meknès.

QUALIFICATIONS:

Education de niveau collégial avec champ de spécialisation appropriée.

Expérience de l'enseignement.

Facilité d'adaptation aux exigences de la coopération internationale et aux conditions de vie en pays étranger.

CONDITIONS:

Salaire de base selon revenu actuel et expérience.

Indemnité de résidence à l'étranger.

Indemnité de logement.

Autres avantages selon le cas.

Contrat de 2 ans.

Faire parvenir réponse écrite et curriculum vitae ou communiquer par téléphone, le plus tôt possible.

Monsieur Gilbert Sasseville, vice-doyen
Faculté de Foresterie et de Géodésie
Université Laval
Cité Universitaire
G1K 7P4
Tél.: 656-2514

Cité universitaire, Québec



LE COLLÈGE DE JOLIETTE

demande

Des professeurs dans les disciplines suivantes:

- BIOLOGIE (101) - temps partiel
- TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE (120) - temps plein ou temps partiel
- TECHNIQUES INFIRMIÈRES (180)
 - a) obstétrique (301) - temps plein ou temps partiel
 - b) pédiatrie (401) - temps plein ou temps partiel
 - c) psychiatrie (501) - temps partiel
 - d) médecine-chirurgie (601) - temps plein
- TECHNIQUES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (221) - temps plein et / ou temps partiel
- CIVILISATIONS ET HUMANITÉS GRECO-LATINES (331 et 605) - temps partiel
- PSYCHOLOGIE (350) - temps partiel
- TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (351) - temps plein
- SCIENCES RELIGIEUSES (370) - temps partiel
- TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (410) (option marketing et finance) temps plein et / ou temps partiel

Qualifications:

Diplôme universitaire 1^{er} cycle.

Les candidatures devront être remises au plus tard le 11 juin 1975, à 17 heures, à:

Secrétaire général,
Collège de Joliette,
20 Sud, St-Charles,
Joliette, Qué.

AVIS AUX ENSEIGNANTS

Projetant un emploi avec la Commission Scolaire Protestante Régionale de "Western Québec".

- 1- Les enseignants qui en sont à leur première année d'emploi avec cette commission peuvent se voir non réengagés sans raison.
- 2- Les enseignants qui en sont à leur première année et qui ne sont pas légalement qualifiés au Québec, sont engagés sans contrat individuel, les laissant ainsi sans sécurité d'emploi et sans droit de recourir au grief.
- 3- Tous les enseignants ont vu leur convention collective locale effectivement suspendue, les laissant sans aucune protection dans le domaine des conditions de travail.

Pour ces raisons et autres pratiques inhumaines touchant le personnel, nous informons tous les enseignants désirant trouver un emploi avec cette commission de communiquer avec la

WESTERN QUEBEC TEACHERS' ASSOCIATION (819) 689-6020 OU LA PROVINCIAL ASSOCIATION OF PROTESTANT TEACHERS, (514) 695-7791

Conseil scolaire de Nipissing École secondaire Franco-Cité Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975, les professeurs suivants:

Professeurs:

- Mathématiques
- Commerce (sténographie Pitman)
- Education physique (garçons)

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél: (705) 753-1510 (bureau)
(705) 753-0587 (rés.)

LE CENTRE HOSPITALIER ST-VINCENT-DE-PAUL DE SHERBROOKE

est à la recherche d'un

AGENT DE GESTION DU PERSONNEL

Sommaire des responsabilités:

Sous l'autorité immédiate du Directeur du personnel, le titulaire du poste doit élaborer et réévaluer périodiquement les objectifs, les politiques et procédures de recrutement, de sélection, d'embauchage, de formation, d'évaluation, de mobilité interne du personnel et contrôler l'application intégrale de ces politiques.

Exigences:

Seront considérés en premier lieu les candidats possédant un diplôme universitaire de premier cycle en gestion du personnel avec des connaissances particulières en relations humaines et en psychologie

ou

ayant un diplôme de collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP) en techniques administratives option personnel et possédant au moins deux ans d'expérience ou l'équivalent dans un travail similaire.

Toute demande sera considérée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir les demandes au:

Directeur du personnel,
Centre Hospitalier St-Vincent-de-Paul,
300, rue King est,
Sherbrooke, Qué. J1R 1B1

Les demandes seront acceptées jusqu'au 21 juin 1975.

*Carrières
et
Professions*

Voir autres Carrières
et Professions,
en page 10

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 36¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphone ou écrivez à:

LE DEVOIR

211 St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:

Bernard Lutz

L'ACC réclame le respect de la loi et un ministère de la Consommation

par Renée Rowan

"Si le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, n'arrive pas à savoir ce qui se passe dans son ministère, via ses fonctionnaires, peut-être faudra-t-il songer rapidement à la création d'un vrai ministère de la Consommation au Québec de façon à ce que le consommateur soit pleinement protégé", a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, la présidente de l'Association des consommateurs du Canada (ACC), Mme Nicole Forget, qui a rappelé que c'est depuis 1962 que ce groupement réclame l'inspection obligatoire de toutes les viandes vendues au Québec, un accroissement du nombre des agronomes et une formation adéquate de ces derniers.

"Il est pour le moins curieux que le ministre dise s'en remettre au consommateur et ne l'écoute pas quand celui-ci lui apporte un dossier circonstancié", a souligné Mme Forget, rappelant que la section des Trois-Rivières avait rencontré le ministre à plusieurs reprises, au cours de 1973, pour dénoncer le commerce de la viande avariée qui se faisait allégrement dans le comté voisin du sien. (M. Toupin est député de Champlain.)

Dès le 16 août 1973, c'est-à-dire bien avant les révélations de la CECO, l'ACC (Québec), section des Trois-Rivières, tenait une conférence de presse dénonçant l'inertie des gouvernements tant fédéral, provincial que municipaux devant le commerce de la viande.

Dans le communiqué remis à l'époque aux journalistes, on pouvait lire:

"Il se vend dans notre région de la viande impropre à la consommation humaine et ce de plusieurs façons. Notre enquête ne nous permet pas de prétendre que ces ventes se font

sur une haute échelle, heureusement. Quelques noms sont revenus à la surface régulièrement et nous les avons dénoncés aux autorités compétentes.

Il se vend ce que nous appelons communément de la charogne, étant de la viande provenant d'animaux morts avant l'abattage; il se vend aussi de la viande sous de fausses représentations, soit de la viande de cheval que l'on fait passer pour de la viande de boeuf; il se vend aussi de la viande colorée par certains produits chimiques, notamment par ce que l'on appelle communément de la "préservaline".

Lors d'une rencontre avec les auteurs du dossier, le 9 juillet 1973, M. Toupin avait déclaré être très au courant du problème qu'il avait qualifié à ce moment-là "d'énorme", a rappelé hier Mme Pauline Boileau, de la section Trois-Rivières. "Il faut, avait-il ajouté, que le consommateur nous force à passer une loi qui rendrait obligatoire, au moment de l'abattage, l'inspection de toute la viande vendue au Québec. Le ministre nous avait dit que ce ne serait pas facile de faire adopter une telle loi parce qu'il rencontrait de l'opposition auprès du Conseil des ministres et parmi les députés."

A la suite du dossier présenté par l'ACC (Québec), il y a eu quelques saisies dans la région, mais rien de plus. Cette loi réclamée depuis près de 15 ans, on l'attend encore.

"Peut-être avons-nous man-

qué d'audace, a noté Mme Forget, mais sans doute serait-il plus juste de dire qu'on ne nous a pas pris au sérieux. Le public, à la suite de nos déclarations, est demeuré sceptique. Nous travaillons souvent à contre-courant et dans bien des cas, on cherche à protéger le consommateur malgré lui."

Les seuls responsables dans toute cette affaire, ont affirmé hier les porte-parole de l'ACC (Québec) sont nos gouvernants et les fonctionnaires qu'ils mandataient pour agir en leur lieu et place.

Plusieurs groupes à travers la province, a ajouté la présidente, sont aux aguets depuis plusieurs années et ont fait des pressions locales et provinciales à ce sujet, particulièrement dans les sections locales des Trois-Rivières, de Sorel et de Sherbrooke. Mais à cause du caractère, même de notre association et ne disposant que des

moyens du bord, on n'a pu faire davantage.

"Il nous apparaît urgent, a déclaré Mme Forget, que l'on crée au plus tôt un vrai ministère de la Consommation au Québec de façon à protéger pleinement le consommateur. Il semble indéniable maintenant que ni le ministère de l'Agriculture, ni le ministère des Institutions financières (chargé de protéger à la fois les grandes entreprises et les consommateurs) soient en mesure de le faire."

L'ACC (Québec) qui compte entre 12,000 et 15,000 membres réclame, d'ici à ce qu'une loi soit adoptée pour rendre obligatoire l'inspection de toute la viande vendue au Québec, que les règlements actuels (qui sont sensiblement les mêmes que ceux édictés par le gouvernement fédéral) soit appliqués; qu'une aide soit accordée aux actuels propriétaires d'abattoirs afin qu'ils se conforment aux normes décrétées qu'un programme de mise en place de la nouvelle loi soit prévu avec des délais qui devront être respectés; que parallèlement un programme de recyclage pour les agronomes et surtout les inspecteurs en fonction soit mis en marche et que de nouveaux effectifs soient formés; qu'une vérification et de nouvelles inspections soient faites, partout où le sceau "Approuvé Québec" a été distribué afin que les commerçants les détenant, puissent regagner la confiance du consommateur québécois.

La déontologie chez l'arpenteur

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec tient son assemblée générale annuelle au Manoir Richelieu à Pointe-aux-Pic, les 6, 7 et 8 juin. Les arpenteurs-géomètres abordent au cours de ces assises la déontologie; ils étudieront ses implications sur l'exercice de leur art, leur attitude vis-à-vis du public et vis-à-vis des confrères.

LE DEUXIÈME SOUFFLE



Pour François, Sylvie, Céline, Bernard et les autres, pas question de lâcher! C'est notre responsabilité à tous de les encourager concrètement.

On dit d'un athlète qu'il trouve son deuxième souffle quand, au moment où il se croit complètement à bout de forces, il s'impose un suprême effort dont l'énergie insoupçonnée lui permet de terminer l'épreuve avec succès.



Quelques-uns de nos athlètes québécois deviendront de véritables espoirs amateurs. Ils ont du talent et croient dur comme fer qu'ils trouveront un deuxième souffle qui leur permettra de progresser rapidement et devenir d'authentiques champions.



LA FONDATION DE L'ATHLÈTE QUÉBÉCOIS

1415 EST, RUE JARRY
MONTREAL, (QUEBEC)
H2E 2Z7

(514) 374-4700
(514) 374-0280

OPÉRATION DEUXIÈME SOUFFLE

NOM _____

ADRESSE (no) _____ (rue) _____

(municipalité) _____ (région) _____

prière d'adresser votre don à: LA FONDATION DE L'ATHLÈTE QUÉBÉCOIS
des reçus pour fins d'impôt seront émis pour les dons de \$5.00 et plus. une carte de donateur accompagnera les reçus: carte «or» — \$25.00 et plus
carte «argent» — \$10.00
carte «bronze» — \$5.00

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX Port de Montréal

NATIONAL HARBOURS BOARD Montreal Harbour

ANALYSTE FINANCIER

FONCTIONS:

Le candidat choisi aidera à préparer et à présenter des budgets et des prévisions financières. Il participera à l'analyse des coûts et à des analyses opérationnelles. Il fera des études économiques et financières, telles que louer ou acheter, nouveaux projets, etc...

QUALIFICATIONS:

Le candidat doit détenir un MBA ou LSc. Com. option finances ou méthodes quantitatives et avoir une expérience pratique d'au moins trois (3) ans dans le monde des affaires. Une bonne connaissance des langues française et anglaise serait souhaitable.

SALAIRE:

\$14,000.00 et plus par année, selon la compétence.

Les postulants sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae qui sera traité confidentiellement à:

ME G. LANGIS
AGENT RESPONSABLE DU PERSONNEL
CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
EDIFICE DU PORT DE MONTRÉAL
CITÉ DU HAVRE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3R5

édition

Une mise en boîte de graveurs québécois

A première vue, lorsqu'il est rangé sur un rayon de bibliothèque, on a l'impression qu'il s'agit d'un livre d'art, ou encore, d'une anthologie quelconque. Mais, il n'en est rien et la surprise est d'autant plus grande qu'il s'agit d'un coffret comportant 147 diapositives en couleurs et une petite brochure d'accompagnement.

Ce travail d'édition on-ne-peut-plus-remarquable est issu de l'Association des graveurs du Québec qui souhaitait depuis déjà un certain temps mettre à la disposition des musées, des galeries, des maisons d'enseignement et du grand public en général un diaporama le plus complet possible des graveurs qui font les beaux jours du Québec. Avec le temps, l'AGQ compte présenter la plupart d'entre eux à raison de quatorze par coffret.

Les quatorze graveurs qui font l'objet de cette première cuvée, tous sélectionnés par voie de jury, sont les suivants: Léon Bellefleur, Tobie Steinhilber, Gilles Boisvert, Antoine Pentsch, Janine Leroux-Guillaume, Irene Whitton, Madeleine Morin, Roland Giguère, Skira-Lafontaine, René Derouin, Barry Wainwright, Marcel Marois et Laureat Marois. Bien que présentés de façon sommaire dans la brochure, les promoteurs de ce projet d'envergure s'en étant tenus au caractère particulier de chacun en faisant fi de la biographie, des études, des expositions et des prix, il est certain que les consommateurs éventuels auront la possibilité de compléter leurs fiches signalétiques en s'adressant à l'AGQ qui dispose de dossiers complets, mais il est tout de même dommage que cette brochure nous laisse sur notre appétit d'information, telle que présentée.

Par ailleurs, ce premier coffret des Graveurs du Québec bénéficie de diapositives d'une qualité exceptionnelle qui rend pleinement justice aux artistes en présence. Parmi eux, Roland Giguère et Tobie Steinhilber se taillent la part du lion avec quelque vingt diapositives chacun, les autres figurent au diaporama avec une moyenne de dix graveurs.

"Nous avons voulu, explique Monique Charbonneau, présidente de l'AGQ, souligner l'intérêt toujours croissant qui se manifeste pour la gravure. Un plus large public de collectionneurs a pu se former et encourager la création de nouvelles œuvres. Il est probable, aussi, sans doute, que les dimensions plutôt restreintes et le coût raisonnable des estampes permettent à l'acheteur d'en posséder un plus grand nombre que s'il s'agissait de peintures ou de sculptures. Les petites dimensions de l'estampe donnent également à l'amateur l'impression d'une plus grande intimité avec l'artiste."

Et de conclure: "La gravure demeure en quelque sorte la musique de chambre des arts plastiques. Cette réalisation vouée à l'art de la ligne et du dessin en constitue la parfaite illustration. C'est assurément un outil précieux qui complète les manuels didactiques publiés par les éditions Formart sur le même sujet. Souhaitons seulement que cette série soit complétée et qu'on privilégie autant l'information que l'image."

En France et dans le monde entier, entre les années 30 et 70, deux frères jumeaux (Jean et Paul) étaient à ce point semblables et unis qu'on les appelait Jean-Paul. Autour de cette cellule gemellaire gravitent divers personnages secondaires dont l'oncle Alexandre, doublement scandaleux par ses moeurs et sa profession; on l'a surnommé le "dandy-désagréable" parce qu'il surcompense son métier de collectionneur et traiteur d'ordures ménagères par une élégance tapageuse. C'est peut-être du dernier roman de Michel Tournier qui s'intitule Les météores et qui, à travers des aventures multiples et cosmopolites, tente d'illustrer le grand thème du couple humain. L'auteur célèbre de "Vendredi ou les limbes du Pacifique" et du "Roi des aulnes", romans également parus chez Gallimard, a présentement six livres en préparation: les romans "Barbara" et "Gaspard, Melchior, Balthazar", le recueil de nouvelles "Jeux de main", les essais "Matrices" et "Le rire blanc", ainsi que le premier volet d'un journal dit "extême" intitulé "Images 1".

Deux nouveaux livres de Jean-Pierre Faye nous parviennent: L'ovale (détail) chez Robert Laffont et le roman Inferno, versions, une coédition Seghers-Laffont. Membre du collectif "Change" qui eut au départ, en 1968, les mêmes collaborateurs principaux que la revue "Tel Quel", Faye privilégie les problèmes philosophiques et linguistiques de l'écriture. Ceux qui s'intéressent aux études de la revue "Change" trouveront un autre texte de Faye ("Le peuple dans") dans le numéro 22 intitulé L'imprononçable: l'écriture nomade. Il

ne fait aucun doute que ces textes s'adressent aux seuls initiés.

Chez Gallimard, le réalisateur Robert Bresson présente un recueil d'aphorismes et de réflexions prises au vol en cours de tournage sous la titre Notes sur le cinématographe.

Dans la collection des Deux solitudes, le Cercle du livre de France vient de publier un roman de Robertson Davies paru en 1970; il a été traduit de l'anglais par Arlette Francière et s'intitule Cinquième emploi. L'auteur est né en 1913 en Ontario, comédien, dramaturge, critique et journaliste, il s'intéresse beaucoup à la magie qui constitue la trame de ce livre.

Un ouvrage important d'Arthur Janov, paru aux États-Unis en 1970, est maintenant

disponible en langue française chez Flammarion; il s'agit de Le cri primal ("The Primal Scream"), la description d'une découverte extraordinaire qui devait ouvrir la voie à une ère de compréhension des maladies mentales et des motivations les plus profondes de l'être humain. Best-sellers dès sa parution, ce livre est considéré par des professionnels de nombreux pays comme le livre le plus important dans l'histoire de la psychologie; il révèle, outre la nature de la névrose, son traitement et sa guérison. Un livre de près de 500 pages facilement abordable, même pour le profane.

Les éditions du Boréal Express viennent de publier un ouvrage de Vincent Lemieux et Raymond Hudon sur le Patronage et politique au Québec

entre 1944 et 1972. Un éclairage nouveau sur un phénomène "vieux comme le monde".

Notes sur le cinématographe. Cinquième emploi.

Le cri primal

Patronage et politique au Québec

Prix Nobel 1972, Heinrich Böll relate le récit d'une jeune fille qui, en quatre jours, fait la découverte de l'injustice et l'apprentissage de la révolte, dans un livre paru aux éditions du Seuil sous le titre L'honneur perdu de Katharina Blum. Devenue subitement l'héroïne d'un fait divers politique et la proie de journalistes sans scrupule, elle finit par abattre un journaliste de plusieurs coups de feu. Le procès d'un certain type de journalisme, mais aussi celui du lecteur qui tolère

qu'on lui livre l'intimité de ses concitoyens à coups de demi-vérités.

Sous la forme d'un journal, Jean Raspail nous invite à revivre ses voyages et incursions dans les réserves indiennes des États-Unis dans un livre intitulé Journal peau-rouge, chez Robert Laffont.

Les principales données de l'économie mondiale sont considérablement bouleversées. Peut-on imputer ce désordre à la hausse brutale du prix du pétrole? Pour Thierry de Montbrial, dans un livre paru chez Calmann-Lévy sous le titre Le désordre économique mondial, certains de ces symptômes sont antérieurs au choc pétrolier; dans ces conditions, la crise de l'énergie pourrait être davantage la conséquence que

la cause d'une crise monétaire plus profonde.

Deux livres de fiction paraissent autour de l'assassinat du président Kennedy: La dernière cible de Joseph DiMona (Gallimard), paru aux États-Unis en 1973 sous le titre "Last Man at Arlington", et A cause d'un assassinat de Loren Singer (Denoël, coll. Sœurs froides), paru aux États-Unis également en 1970 sous le titre "The Parallax View". C'est de ce dernier livre que fut tiré le film du même nom, avec Warren Beatty dans le rôle titre.

Mentionnons enfin la parution d'un nouveau numéro de la revue Hôbo/Québec (no. 23-24, mai-août 75). On y lira des textes de Claude Beausoleil, Paul Chamberland, Claude Robitaille, Denis Vanier, Yolande Villemare et Josée Yvon.

arts en bref

BILAN: au cours des 12 derniers mois, 24,675 personnes ont suivi les conférences ou les visites guidées du musée des BA de Montréal. Ce chiffre comprend 13,970 élèves des écoles de la région métropolitaine.

REVUE: la revue "communiqué", publiée par la conférence canadienne des arts, propose un numéro spécial sur la femme pour sa livraison de mai. Au sommaire: "La femme poète" par Margaret Atwood, "La femme, le Québec et les arts plastiques" de Marian Engel, "Les Femmes Inuit et leur art", ainsi que des rubriques sur les femmes dans le théâtre, la musique, la danse, le film et les métiers d'art.

DISCOTHEQUE: pour la première fois à Montréal, on dansera au Forum. En effet, il y aura une soirée de danse là où les joueurs de hockey évoluent. Ce sera la Disco-dance Party, organisée par Richard Nader en collaboration avec Donald K. Donald. Il y aura cinq vedettes

"live" invitées, Carl Douglas, Gloria Gaynor, Shirley and Co, Nanette et Van McCoy. Il y aura aussi un système de son quadruphonique, des éclairages spéciaux, des disques jockey, etc... La soirée folle commencera à 19h.30 et aura lieu le 20 juin.

GALERIES: six finissants de l'école des arts visuels de l'université Laval de Québec exposent en ce moment et jusqu'au 30 juin à la maison des arts de la Sauvegarde; il s'agit de Pierre Allaire, Michel Coriveau, Céline Dion, Raymond Lavoie, Serge Murphy et André Thibierge. D'autre part, tous les jours à la Maison des arts de la Sauvegarde, mais du 5 juillet au 1er septembre, on pourra voir une exposition de groupe comprenant des œuvres de Jocelyne Allouchère, Pierre Granché, Lucie Laporte, Sandra Levy, Gaetan Moisan et Michael Koolen.



Une édition de luxe de "La guerre, yes sir!" de Roch Carrier (à droite) voyait le jour récemment. Issu d'une rencontre de l'écrivain avec ce grand créateur de formes qu'est Charles Daudelin, ce livre nous arrive sous une couverture ornée d'un relief en bronze et comporte une eau-forte originale — directement gravée sur cuivre — signée et numérotée. Cette édition a été tirée à 150 exemplaires par Art Global; il va de soi que les exemplaires sont signés à la fois par Carrier et Daudelin. Soulignons enfin que cette édition de "La guerre, yes sir!" de Carrier sera suivie de deux autres titres: "Salut, Galarneau" de Jacques Godbout et "Kamouraska" d'Anne Hébert.

Nette augmentation de films classés pour "adultes" seulement

Pour la cinquième année consécutive, le Bureau de surveillance du cinéma fait paraître des statistiques sur les films qui ont reçu un visa d'exploitation au Québec. Ce rapport confirme un fait: la prééminence du Québec, parmi toutes les provinces canadiennes, en ce qui concerne le nombre de films visés. Il est cependant à signaler qu'un film qui reçoit un visa du Bureau de surveillance ne passe pas obligatoirement dans une salle. En effet, la programmation d'un film dépend du distributeur et de l'exploitant qui peuvent retenir un film visé sur les vedettes.

Le Bureau de surveillance a visé, entre le 1er avril 1974 et le 31 mars 1975 un grand total de 988 longs métrages. Sur ce nombre, 373 étaient codifiés "pour tous", 270 pour 14 ans et plus, alors que 345 films étaient

classés pour les 18 et plus. Le Bureau au visé et classé également 358 courts métrages: 328 étaient "pour tous", 15 pour 14 et plus et 15 pour 18 ans et plus.

En chiffres comparatifs, l'année 1974-75 marque une nette augmentation — de films "pour adultes", par rapport à l'année 1971-72, avec 35 pour 100 contre 24 pour 100. L'augmentation a, d'ailleurs, suivi une courbe ascendante régulière de 1971 à 1975 avec, respectivement, les pourcentages suivants: 24 pour 100, en 1971; 27 pour 100 en 1972; 31 pour cent en 1973 et 35 pour 100 cette année. Cette augmentation se fait au détriment des films classés pour tous qui est passé de 53 pour 100 en 1971 à 38 pour cent seulement en 1974-75.

Comparativement aux autres provinces, le Québec a visé 988 films, alors que le Nouveau-Brunswick en a visé 362. L'On-

tario 818, la Colombie-Britannique 699, l'Alberta 567, le Manitoba 497, la Saskatchewan 402 et la Nouvelle Écosse 368.

Les films, classés par langue, se répartissent au Québec de la façon suivante:

- a) films en langue française: 416, pour un pourcentage de 42,10/100.
- b) films en langue anglaise: 423, pour un pourcentage de 42,81/100.
- c) films sous-titrés en langue française: 30, pour un pourcentage de 3,04/100.
- d) films sous-titrés en langue anglaise: 73, pour un pourcentage de 7,39/100.
- e) films en langue étrangère: 46, pour un pourcentage de 4,66/100.

Les films en langue française se répartissent comme suit en ce qui a trait à leur origine: 27 films du Québec en langue française, 18 films du Canada

en langue française, 127 films français, y compris les coproductions de la France avec d'autres pays, 3 films d'autres pays de langue française, 1 film du Québec doublé en français, 3 films du Canada doublés en français 79 films des EU doublés en français, 45 films britanniques et d'autres pays de langue anglaise doublés en français, 113 films de langues étrangères diverses doublés en français.

En ce qui a trait aux films de langue anglaise on note la répartition suivante: 5 films du Québec en langue anglaise, 21 films du Canada en langue anglaise, 246 films des EU, 65 films britanniques et d'autres pays de langue anglaise, 2 films du Québec en langue française doublés en anglais 14 films français doublés en anglais, 70 films de langues étrangères diverses doublés en anglais.

Les grandes orgues à la Place d'Armes

Les grandes orgues de Notre-Dame jouent de nouveau cette année sur la Place d'Armes, grâce à la collaboration conjointe de la Fabrique, de l'Association des hommes d'affaires de la Place d'Armes, de la rue Saint-Jacques et de la Place Victoria et de la ville de Montréal.

Les concerts ont lieu les

mardis, jeudis et vendredis, de 12h45 à 13h45 jusqu'à la fin de septembre.

Le brillant jeune organiste titulaire de Notre-Dame, Pierre Grand-maison, touche les orgues à l'intérieur et le concert est retransmis sur la place, grâce à un système de son dont les haut-parleurs sont logés dans les tours.

AUJOURD'HUI À CHRIST CHURCH CATHEDRAL
(Ste-Catherine et Union)
GERALD WHEELER, organiste
à 12h15
prix d'entrée \$1.00
JESSE WINCHESTER
à 20h30
prix d'entrée \$2.50
à 12h15
prix d'entrée \$1.00

Les FILMS MUTUELS présentent le chef d'œuvre de
INGMAR BERGMAN 14 ANS
Scènes de la Vie Conjugale
réalisé par Ingmar Bergman
avec Liv Ullmann, Ulf Johansson, et Birgitta Andersson
LE DAUPHIN SEM. : 8.00
SAM. : 1.00 - 3.50 - 7.00 - 9.50
DIM. : 12.00 - 2.50 - 6.00 - 9.00
BAUGHN PRÈS D'YVERVILLE, 721-6000

REPRISE DU GRAND SUCCÈS DE
MICHEL TREMBLAY
LIOSANNA
MISE EN SCÈNE
ANDRÉ BRASSARD
AVEC
ANDRÉ MONTMORENCY **GILLES RENAUD**
DU 31 MAI AU 21 JUIN

JAZZ
ON A SUMMERS
un film musical réalisé par le photographe BERT STERN en couleurs
12001 855 DÉCAINE 277-2001
quelques rues au nord
bout. Métropolitain
VEN. SAM. DIM. : HOMÉODIES
DIM. 8h et 9h. LA FÊTE À JULES

LES ORDRES
un film de Michel Brault
Chevalier
246-2222
1896 St-Denis
Métropolitain
Heure
1.00 - 4.50 - 6.00 - 9.50

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5660 "Larry le dingue, Mary la garce" 6.20, 9.55 et "Refroidi à 99°" 8.00.
ATWATER: 1. Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Carry on Dick" 1.15, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 851-3313 "Towering Inferno" 6.20, 9.10.
AVENUE: 1224 ave. Green, Westmount 937-2747 "Happy hooker" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.25.
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Young secretaries" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Heads or tails" 12.0, 4.10, 7.00, 9.50.
BERLI: 1280 St-Denis 879-2424 "L'evadé" 1.15, 3.20, 5.25, 7.35, 9.40.
BLUJOL: 5030 Papineau 527-9131 "Le bordel" 1.45, 4.35, 7.25, 10.15 et "Je prends la chose du bon côté" 12.30, 3.20, 6.10, 9.00.
CANADIAN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 15.00, 9.45.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Les pirates du métro" 2.05, 5.55, 9.45 et "Adieu Sabata" 12.10, 3.35, 7.50.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Les ordres" 1.00, 3.00, 5.05, 7.25, 9.40.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Jazz on a summer's day" 7.30, 9.30, et "Home-body" 12.00 p.m.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7E ART: 3818 Bélanger E. 723-0302 "Les noces rouges" 7.30 et "Délices" 9.15.
CINEMA LONGUEUIL: 1. Place Longueuil "O.K. patron" 7.40 et "Gaby la magnifique" 9.15.
CLAREMONT: 3038 Sherbrooke O. 486-7385 "The Day of the Locust" 1.00, 3.35, 6.10, 8.45.
CLAREMONT II: 8610 St-Denis, 388-4210 "Chinatown" 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2295 Dauphin 721-6990 (Salle Henri) "Scènes de la vie conjugale" 8.00 (McLaren) "Vincent, François, Paul et les autres" 7.20, 9.30.
ELYSE: 25 Milton 842-6043 (Salle Resnais) "Le jeu avec le feu" 7.30, 9.30 (Salle Esplanade) "Slavsky" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: 1208 Ste-Catherine E. 525-8600 "Les violons du bal" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Du sang pour Dracula" 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 480-9077 "L'été indien" 12.30, 2.15, 4.30, 6.45, 8.55.
LORENS: 894 Ste-Catherine E. 866-5851 "Capone" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 5001 Sherbrooke E. 525-2174 "Du sang pour Dracula" 7.30, 9.30.
MERCER: 4250 Ste-Catherine E. 255-6224 "Operation dragon" 8.00 et "Inspector Harry" 8.15, 9.50.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Chinatown" 12.25, 4.50, 9.30 et "Longest yard" 2.30, 7.15.
OUTREMONT: 1249 Bernard O. 277-4145 "Cabaret" 7.00 et "Bolshoi Ballet" 67' 9.30 et "Tales from the crypt" 12.00 p.m.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Eggs an' onions" 12.35, 3.50, 6.30, 9.20.
PAPINEAU: 5190 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Lisa, la louve des SS" 2.40, 6.05, 9.35 et "La Baie anglaise" 1.10, 4.35, 8.05 (Salle no 11) "Jaurie sauvage" 1.00, 5.05, 9.15 et "Etat de siège" 3.00, 7.10.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le moulin enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Fanny Lady" 7.00, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 177 Dorchester 866-2644 "Hearts and Minds" 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 9.30.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester, 866-2644 "The Passenger" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-4155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.
PUSSEYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "Weekend girls" 1.10, 4.10, 7.00, 10.00 et "Very friendly neighbours" 11.45, 2.40, 5.40, 8.30.
RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129 "Tombeau le vampire" 2.55, 6.20, 9.45 et "La nuit des maléfices" 1.10, 4.35, 8.00.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Un amour comme le nôtre" 2.50, 6.05, 9.25 et "Decameron 2" 1.10, 4.25, 7.45.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Tu seras un homme mon fils" 1.40, 5.40, 9.45 et "Les feux de la chandeleur" 12.00, 4.00, 8.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Jesus" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.45, 9.40.
VAN HORNE: 5150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Rancho Deluxe" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Quiet days in Clivity" 1.15, 2.55, 4.35, 6.15, 7.55, 9.35.
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2922 "A partir de 7h" 1.15, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

VERSAILES: (Salle rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-4020 "Enu au dortoir" 6.00, 9.30 et "Et si on jouait au papa et à la maman" 7.50.
VERSAILES: (Salle bleue) 7285 Sherbrooke E. 352-4020 "La popesse" 2.50, 9.30, 9.40 et "7 morts dans la ville d'un chat" 1.15, 4.35, 8.05.

VIDÉOGRAPHIE: 1694 St-Denis 842-9796 "Tatous compris" (production sur les tatouages de C. Robert - 8h et "La Magie" documentaire sur la répression policière 9h).

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Operation dragon" 8.00 et "Inspector Harry" 8.15, 9.50.

WESTMONT SQUARE: 1 Westmont 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Return to the pink panther" 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.05.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 acquisitions récentes - 8 films - À partir de 7h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve 879-4349 Relâche jusqu'au 18 juin.

bref

MINI-OPERA: c'est jeudi le 12 juin qu'aura lieu, au théâtre international de Montréal, la première du "Docteur Miracle" de Georges Bizet. Cette production fait partie de la programmation d'été du théâtre de la Poudrière, qui est entièrement consacrée à des mini-opéras.

STAVISKY
L'un des films de l'année qu'il faut absolument voir.
— Alain Renais
— ZAN PAUL BELMONDO
— CHARLES BOYER
Derniers Jours
un film de Yarnick Bellon
la femme de Jean

CATHERINE DENEUVE
BERNADETTE LAFONT
WALTER CHIARI
JEAN-PIERRE KALFON
HUBERT DESCHAMPS
un film de
1.30 - 3.30
5.30 - 7.30
9.30
FLEUR DE LYS 288-3303
CINEMA DE PARIS 856 O. Ste Catherine 861-2996

Andant par un monde étrange et menaçant... ELLES sont prisonnières et victimes du "MILIEU".
zig zig
2e sem.
FLEUR DE LYS 288-3303
CINEMA DE PARIS 856 O. Ste Catherine 861-2996

Le film qui a valu à MICHEL BRAULT le grand prix de la mise en scène au festival de cannes 1975
LES ORDRES
Les Films Michel Brault présentent
un film de Michel Brault
Chevalier
246-2222
1896 St-Denis
Métropolitain
Heure
1.00 - 4.50 - 6.00 - 9.50

POUR LA RONDE
TON MÉTRO, TON AUTOBUS,
C'EST LÀ POUR CA!

baseball

Ligue Nationale		Ligue Américaine	
Mercredi		Mercredi	
Los Angeles 3, Montréal 0		Boston 7, Chicago 6	
San Francisco 10, Chicago 8		Cleveland 4, Kansas City 0	
Philadelphie 7, San Diego 2		Texas 3, Baltimore 2	
Pittsburgh 2, Cincinnati 1		Californie 2, Detroit 1	
New York 1, Houston 0		New York 6, Minnesota 3	
St-Louis 5, Atlanta 2		Oakland 11, Milwaukee 3	
Hier soir		Hier soir	
Houston à New York		New York à Minnesota	
San Francisco à Chicago		Kansas City à Cleveland	
Aujourd'hui		Aujourd'hui	
Atlanta, Niekro (5-4) à New York, Tate (2-4), 20h		Texas, Hands (5-3) à Cleveland, Perry (6-7), 19h30	
Chicago, Bonham (5-4) à Cincinnati, Gullett (6-3), 20h		Kansas City, Splittorff (1-5) ou Patten (3-0) à Baltimore, Grimsley (1-7), 19h30	
San Diego, McIntosh (5-3) à Montréal, Rogers (3-4), 20h		Minnesota, Decker (1-1) ou Albury (3-2) à Boston, Tiant (6-4), 20h	
Los Angeles, Hooton (3-5) à Philadelphie, Underwood (6-3), 19h30		New York, May (5-2) à Chicago, Wood (2-9), 21h	
San Francisco, Barr (6-3) à Pittsburgh, Kison (5-1), 20h		Milwaukee, Slaton (3-6) à Californie, Ryan (9-3), 23h	
St-Louis, Forsch (5-4) à Houston, Dierker (5-5), 20h30		Detroit, Lolich (6-3) à Oakland, Siebert (2-0), 23h	
Les meneurs		Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)		(Parties d'hier non comprises)	
Watson, Hous. . . 176	69	341	
Sanguillen, Pitt. . . 151	51	338	
Bowa, Phil. . . 175	59	337	
Morgan, Cin. . . 175	59	337	
Lacy, Los Ang. . . 101	34	337	
Griffey, Cin. . . 121	40	331	
R. Smith, St. L. . . 112	37	330	
Garvey, Los Ang. 230	75	326	
Cardenal, Chl. . . 182	59	324	
Brock, St. L. . . 176	57	324	
Circuits		Circuits	
Bench, Cincinnati, 11; Wynn, Los Angeles, 11.		Horton, Detroit, 12; Bonds, New York, 12; R. Jackson, Oakland, 11.	
Points produits		Points produits	
Bench, Cincinnati, 38; Winfield, San Diego, 38; Garvey, Los Angeles, 37.			

LIGUE NATIONALE					
Section Est					
	g	p	moy.	diff.	
CHICAGO	27	21	.563	—	
PITTSBURG	25	20	.556	—	
NEW YORK	23	20	.535	1	
PHILADELPHIE	26	23	.531	1	
ST-LOUIS	22	25	.468	4	
MONTREAL	16	27	.372	8	
Section Ouest					
LOS ANGELES	32	22	.593	—	
CINCINNATI	30	22	.577	1	
SAN FRANCISCO	25	23	.521	4	
SAN DIEGO	25	27	.481	6	
ATLANTA	23	20	.434	8	
HOUSTON	20	34	.370	12	

LIGUE AMERICAINE				
Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BOSTON	26	19	.578	—
NEW YORK	24	24	.500	3 1/2
MILWAUKEE	23	24	.489	4
DETROIT	21	23	.477	4 1/2
CLEVELAND	20	26	.435	6 1/2
BALTIMORE	19	28	.404	8
Section Ouest				
OAKLAND	30	20	.600	—
KANSAS CITY	30	21	.588	1/2
MINNESOTA	23	22	.511	4 1/2
TEXAS	24	25	.490	5 1/2
CALIFORNIE	24	27	.471	6 1/2
CHICAGO	22	27	.449	7 1/2

Victoire des Cubs

CHICAGO (AP) — Bill Madlock a brisé une égalité avec un simple à la 8e manche, son troisième coup sûr de la partie, alors que les Cubs de Chicago ont enregistré quatre points pour finalement vaincre les Giants de San Francisco 8-4, dans un match disputé hier après-midi.

Avec un compte égal à 4-4, Don Kessinger et Jose Cardinal ont réussi des simples successifs, puis Madlock, auteur d'un simple et d'un double précédemment, a frappé en lieu sûr, faisant compter Kessinger. Le frappeur d'urgence George Mitterwald et Manny Trillo ont également produit un point chacun avec des simples, cependant que Steve Swisher complétait la manche avec un ballon sacrifice.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

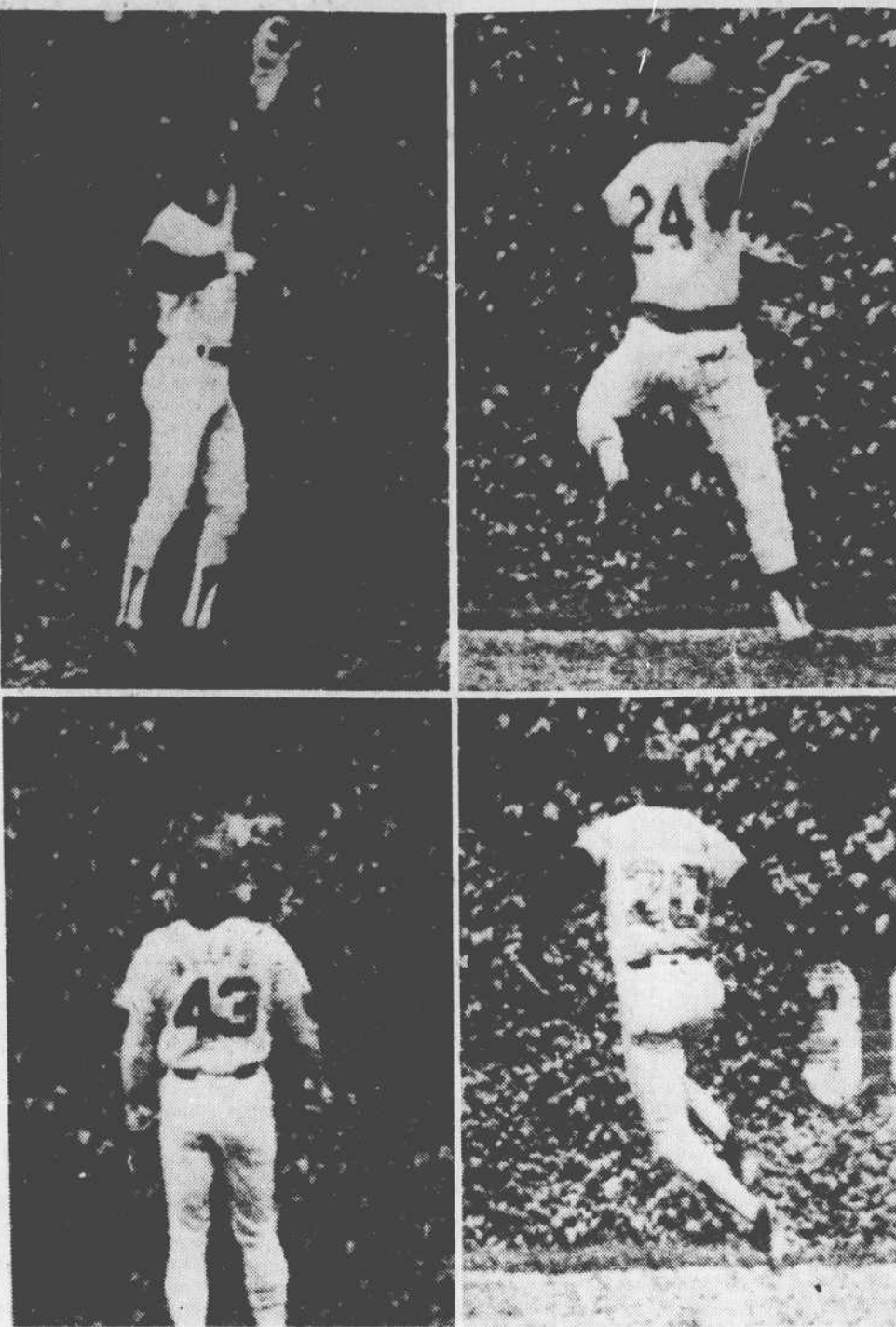
Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.

Steve Stone, le lanceur partant des Cubs, a retiré 11 Giants d'affilée avant que Gary Thomasson ne reçoive un but sur balles après un retrait à la 6e reprise.



Le Wrigley Fields de Chicago demeure l'un des derniers témoins d'une époque révolue, mais les voltigeurs de baseball souhaitent sans doute que le parc subisse quelques rénovations. Devant combattre les vagues de la clôture du champ extérieur, ces quatre joueurs accorderaient certainement un appui sans borne à une telle initiative. (Téléphoto AP)

Vidé moralement, Orantes s'incline devant un négligé

PARIS, (AFP) — Le tournoi de Roland Garros a perdu l'un de ses favoris: l'Espagnol Manuel Orantes, finaliste malheureux l'année dernière contre le Suédois Bjorn Borg, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Exténué par un début de saison en Europe fort chargé — il a joué la coupe Davis et gagné au Caire, Monte-Carlo, Bournemouth et Hambourg — le gaucher, Orantes, finaliste en 1974, a été éliminé hier par l'Italien Antonio Zugarelli (6/3-6/0) au premier tour du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis sur terre battue.

Les Toros rompent leur association avec Gratton

TORONTO (PC) — Les Toros de Toronto et Gilles Gratton ont rompu leur association, hier, et ce dernier dont le contrat de cinq ans devait en durer encore quatre, s'en fiche complètement.

"Qu'est-ce que cela peut bien faire", a mentionné Gratton quand on lui avait appris qu'il avait brisé son contrat qui lui assurait un salaire de \$145,000 par année et qu'il ne figurait plus dans les plans de l'équipe de l'Association mondiale de hockey.

Gratton, un gardien, est disparu après l'élimination des Toros devant les Mariners de San Diego et n'était pas là quand on a pris la photo-souvenir de l'équipe.

"Il a brisé son contrat, a mentionné le président des Toros, John F. Bassett. Il a fait des remarques désobligeantes vis-à-vis l'équipe et il n'a pas rempli toutes les fonctions exigées. Nous ne savions même pas qu'il était lors des séries éliminatoires".

Les Toros sont présentement en négociations avec l'avocat montréalais Dave Schatia pour tenter d'en arriver à une entente hors cours.

"Je ne suis pas déçu, a mentionné Gratton. J'ai 23 ans et il me reste une cinquantaine d'années à vivre. Je ne m'en ferai pas pour autant. Je n'étais pas là quand ils ont pris la photo de l'équipe et il est écrit dans le contrat que je devais y être. Ils croient que cela est un bris de contrat. Je suis présentement en vacances et rien de cela ne me préoccupe. Les Toros peuvent bien déchirer mon contrat tout simplement. J'aimerais être tenu au courant de ce qui se passe, mais je ne m'en fais pas".

Gratton a remporté 30 victoires au cours de la saison et a présenté une moyenne de buts alloués de 3.85 par match. Au cours des séries, il n'a pas fait aussi bien.

Il a pris part au premier match de la série contre les Toros et a été retiré du jeu après avoir accordé cinq buts au cours des deux premières périodes. Les Binley et Jim Shaw ont partagé la besogne au cours des autres matches.

Les dirigeants des Toros étaient déçus de Gratton depuis fort longtemps. Il avait fait des remarques acerbes, remarques qui avaient été publiées dans les journaux.

Gratton avait déclaré qu'il n'aurait pas joué au hockey, qu'il ne méritait pas le salaire qu'on lui versait, etc.

Les Sabres de Buffalo détiennent les droits de négociations avec Gratton dans la LNH. On lui a demandé s'il était possible qu'il évolue pour les Sabres l'an prochain. "Peut-être. Personne ne le sait encore", a répliqué Gratton.

"C'est une tragédie, a poursuivi Bassett. Il est un athlète exceptionnel et un très gentil garçon. Nous devons cependant agir de la sorte".

Dimanche, à l'Île Ste-Hélène

Journée d'initiation au hockey sur gazon

Le hockey sur gazon est le deuxième sport le plus populaire dans le monde, mais demeure au Canada et plus particulièrement au Québec, un sport très peu connu. C'est pourquoi, le Comité organisateur du Tournoi des Huit Nations a décidé de présenter une journée d'initiation au hockey sur gazon, dimanche, au petit stade de l'Île Sainte-Hélène.

Le public montréalais pourra assister gratuitement à une série de trois matches de hockey sur gazon. A 10h, une équipe formée des membres de l'équipe de porte-avions anglais "Hermès" affrontera l'équipe provinciale du Québec. Suivra ensuite à 12h, une rencontre mettant aux prises la même équipe québécoise et l'équipe d'Ottawa. Finalement, à 15h, le Club d'Ottawa rencontrera l'équipe provinciale du Québec.

Le Comité organisateur a de plus mis sur pied des cliniques, données sur un terrain attenant, à l'intention des spectateurs qui désireraient prendre un contact direct avec la pratique de ce sport.

D'autre part, le stade Molson de l'Université McGill accueillera les huit équipes nationales masculines qui participeront au Tournoi des Huit Nations, du 19 au 27 juillet 1975.

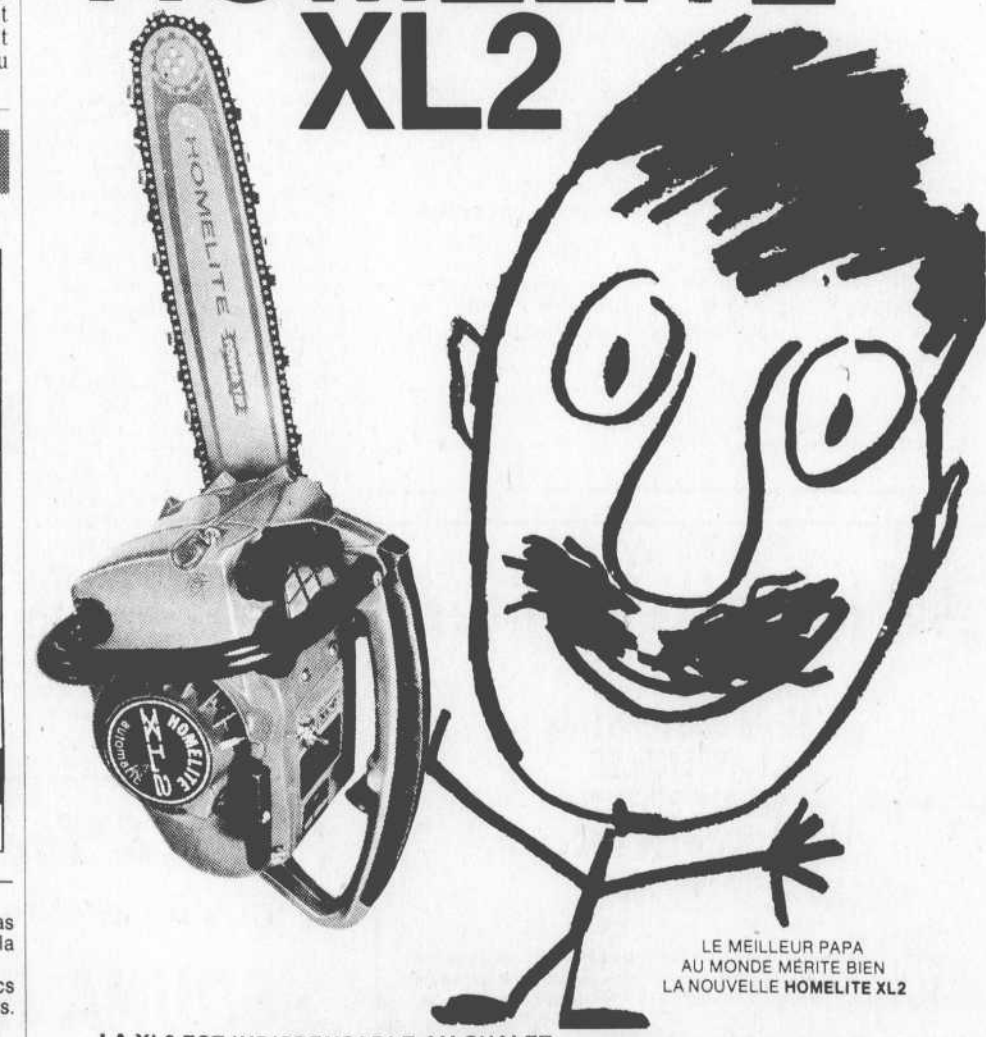
Cette série de matches donnera l'occasion à l'équipe canadienne de se mesurer à plusieurs des meilleures équipes internationales.

En effet, les équipes nationales du Pakistan, de l'Inde, de l'Angleterre, de l'Argentine, de la Hollande, du Kenya et finalement de la République fédérale allemande ont accepté l'invitation qui leur a été lancée.

La vente des billets a été confiée au service de distribution TRS. Le prix des billets sera de \$2.00 pour les matches du 19 au 25 juillet et de \$3.00 pour ceux disputés les 26 et 27 juillet. Les spectateurs pourront toutefois se procurer des billets aux guichets d'entrée du stade le jour même des rencontres, à des prix identiques.

On pourra par ailleurs obtenir un rabais d'un dollar sur le prix de chaque billet avec tout achat de 25 billets ou plus.

POUR LA FÊTE DES PÈRES OFFREZ-LUI UNE HOMELITE XL2



LA XL2 EST INDISPENSABLE AU CHALET, EN CAMPING, POUR ÉMONDER LES ARBRES, ETC...

- Système de commande à double gâchette
- Très légère... ne pèse que 7.1 lb.
- Graissage automatique de la chaîne.
- Démarrage facile... et plus encore!
- Maintient une chaîne d'alignement au bout de la lame pour une coupe rapide
- Sans chaîne ni lame

\$129.95

Prix de détail suggéré. Avec lame & chaîne de 12"

Consultez les Pages Jaunes pour les dépositaires sous la rubrique Scies

TERRY INDUSTRIES

180 Avenue Labrosse, Pointe-Claire, Qué.

Centre de Location Chomedey
3865, St-Martin.
688-5000
1044, des Laurentides.
667-5000
Chomedey, Laval

Riverside Hardware
7584, rue Centrale
LaSalle, Qué. 366-6060
Plante Auto Parts Corp.
136, Boul. Labelle
St-Jovier, Qué. 435-3504
Bois Chomedey Inc.
691, Des Ateliers
Boucherville, Qué. 871-8880

Centre de Location
Deux-Montagnes
319, Boul. Labelle
Ste-Thérèse, Qué. 625-5246
Agent de Tilden 435-1770

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME